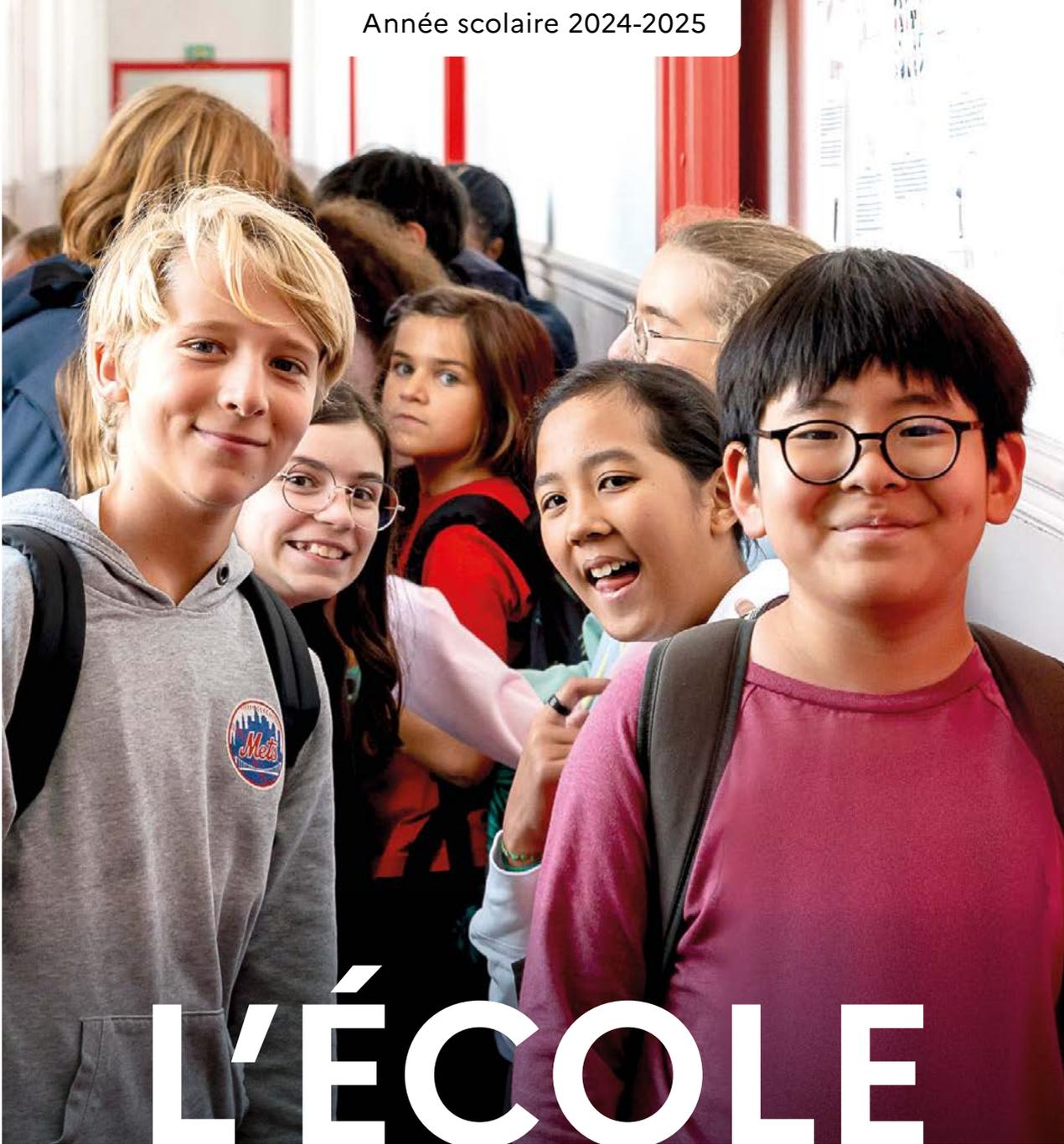




ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Année scolaire 2024-2025



L'ÉCOLE

change la vie





Édito



En miroir des multiples transitions de la société, l'école poursuit sa transformation à la faveur des enjeux écologiques, numériques et démographiques.

L'académie de Nancy Metz s'inscrit dans la stratégie ministérielle pour accompagner les transformations.

1. La cohésion par la progression de chacun : réactiver l'Ecole comme un ascenseur scolaire et social
2. La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation
3. La cohésion autour de l'école et de ses personnels
4. La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'Ecole : construire dès à présent l'école du futur.

La mobilisation autour des savoirs fondamentaux reste une priorité, une condition indispensable et nécessaire à la réussite de tous les élèves.

Réactiver l'école comme ascenseur social passera par l'accompagnement à la transformation des pratiques pédagogiques et de différenciation au sein des classes ; l'exploitation des évaluations nationales étendues à tous les niveaux de scolarité ; la mise en place des groupes de besoins en 6^e et en 5^e. En lycée professionnel, les savoirs fondamentaux seront consolidés par une nouvelle grille horaire. Pour favoriser l'ambition, la connaissance et l'estime de soi, nous poursuivrons les actions autour de la découverte des métiers, enrichies par des stages en 3^e, en 2nde générale et technologique et dans la voie professionnelle.

Pour s'élever contre toutes les barrières sociales, géographiques et culturelles qui freinent l'émancipation individuelle et la cohésion nationale, nous poursuivrons un enjeu de mixité sociale et scolaire. Cela se traduira entre autres par la poursuite de la revalorisation des internats, notamment des internats d'excellence ruraux, la mobilisation des Territoires Educatifs Ruraux (TER), la diversification et l'excellence de l'offre éducative des établissements tels que le dispositif sport-études. La lutte contre toutes les formes d'assignation passera par l'accompagnement des cités éducatives et des réseaux d'éducation prioritaire, dans lesquels se déploiera le dispositif « 8H-18H ».

Lutter contre les inégalités, c'est aussi penser l'école inclusive : poursuivre l'amélioration de la réponse aux familles, renforcer le soutien et assurer l'effectivité de la scolarisation de tous les élèves, quelles que soient leurs spécificités. Enfin, pour assurer l'égalité des chances, l'ouverture culturelle tout comme l'éducation à la citoyenneté et au respect du principe de laïcité seront de puissants vecteurs de cohésion.

Pour remplir l'ensemble de ces missions, la cohésion autour de l'école et de ses personnels est un enjeu majeur. Pour ce faire, nous veillerons à garantir un environnement de travail toujours plus sécurisé et sécurisant. Nous poursuivrons notre engagement au service de la formation et de l'accompagnement des personnels, et valoriserons les dynamiques territoriales du CNR éducation.

Construire dès à présent l'école du futur, c'est penser un usage raisonné des écrans et s'approprier une culture numérique responsable et contemporaine. Préparer l'avenir, c'est aussi éduquer à la protection de l'environnement et à la transition écologique. Notre Ecole sera, cette année encore, pleinement mobilisée autour de ces enjeux de société.

Je souhaite à tous les élèves de l'académie de Nancy-Metz, ainsi qu'à tous les personnels une très bonne rentrée et une année scolaire 2024-2025 remplie de satisfactions et de réussites

Richard Laganier

Recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Sommaire

Les chiffres clés de la région académique Grand Est	p. 6
Les chiffres clés de l'académie de Nancy-Metz	p. 8

PARTIE 1

Des élèves qui réussissent

1	Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire	p. 12
2	Mieux répondre aux besoins de chaque collégien pour le faire progresser	p. 14
	Infographie Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité	p. 16
3	Consolider la continuité du parcours des lycéens vers le supérieur	p. 18
4	Développer la mixité sociale pour garantir l'égalité des chances	p. 20
5	Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir	p. 24
6	Assurer l'accessibilité de l'école pour tous	p. 26
7	Garantir l'accès aux savoirs sur tous les territoires	p. 30
8	Soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé	p. 34
	Infographie La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école	p. 38
9	Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève	p. 40
	Infographie Développer les compétences psychosociales à l'école	p. 43
10	Encourager l'activité physique et sportive à l'école	p. 44
11	Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle	p. 46

PARTIE 2

Des femmes et des hommes qui **changent la vie**

- | | | |
|-----------|---|-------|
| 12 | Mieux reconnaître tous les métiers | p. 50 |
| | Infographie Le Pacte au service de la réussite des élèves | p. 54 |
| 13 | Renforcer la politique des ressources humaines | p. 56 |
| 14 | Former les professeurs en continu | p. 62 |
| 15 | Faire vivre les valeurs de la République | p. 66 |
| | Infographie L'égalité professionnelle femmes-hommes :
un enjeu majeur pour notre institution | p. 75 |
| 16 | Moderniser l'administration | p. 76 |
| | Infographie Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil
national de la refondation | p. 79 |

PARTIE 3

Des enjeux qui **définissent l'avenir**

- | | | |
|-----------|--|--------|
| 17 | Développer les compétences numériques | p. 84 |
| | Infographie Relever les défis de l'intelligence artificielle | p. 88 |
| 18 | Favoriser l'engagement et transmettre les valeurs de la République | p. 90 |
| | Infographie Le Service national universel : l'engagement
citoyen des 15-17 ans | p. 94 |
| 19 | Rapprocher l'École du monde du travail | p. 96 |
| 20 | Se mobiliser pour la transition écologique | p. 98 |
| 21 | Promouvoir l'égalité des chances hors des murs de l'école | p. 102 |
| 22 | Encourager la mobilité européenne et internationale | p. 104 |

Les chiffres clés de la région académique Grand Est

LES ÉLÈVES

908 280

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

472 557

élèves du 1^{er} degré

435 723

élèves du 2^d degré



262 355

collégiens

119 586

lycéens

dont 53 782
lycéens professionnels

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

5 158

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

4 254

écoles

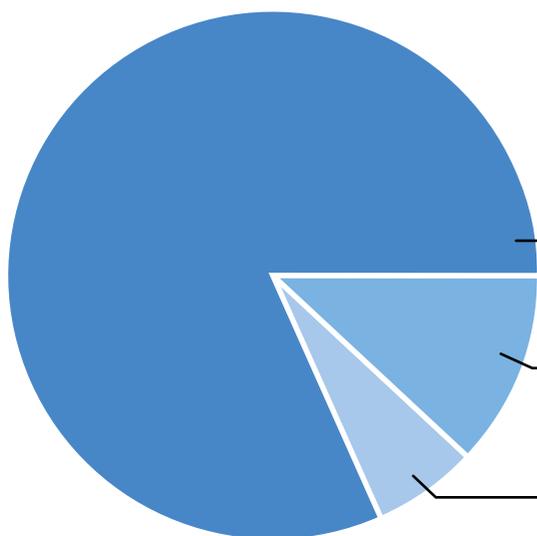
582

collèges

322

lycées et Erea*

dont 102 lycées qui accueillent
des lycéens professionnels



(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2024. (3) Année civile 2022, données provisoires. (4) Hors Segpa.
(5) Session 2024, données provisoires.
Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.
* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

70 906

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves des 1^{er} et 2^d degrés ⁽²⁾

LES PERSONNELS

95 262

personnels dans la région académique

LES DIPLÔMES ⁽⁵⁾



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

219 318

étudiants

5

universités

Les chiffres clés de l'académie de Nancy-Metz

LES ÉLÈVES

372 970

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

192 618

élèves du 1^{er} degré

180 352

élèves du 2^d degré



107 629

collégiens

72 723

lycéens

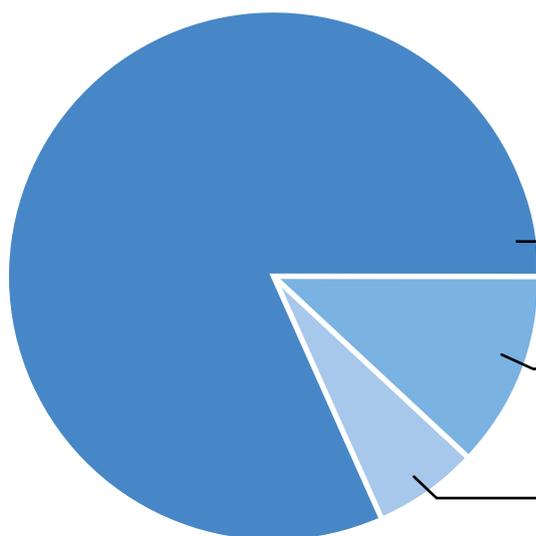
dont **24 031**

lycéens professionnels

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 292

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :



1 947

écoles

254

collèges

91

lycées et Erea*

dont **58** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2024. (3) Année civile 2022, données provisoires. (4) Hors Segpa. (5) Session 2024, données provisoires.

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

29 676

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des 1^{er} et 2^d degrés⁽²⁾

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN AU NIVEAU NATIONALE³⁾



LA TAILLE DES CLASSES^{2°}

PREMIER DEGRÉ

21,3 Nombre moyen
d'élèves par classe
en **préélémentaire**

20,9 Nombre moyen
d'élèves par classe
en **élémentaire**
grâce au **dédoublément**
des classes

SECOND DEGRÉ

1,28 Taux d'encadrement
en **collège⁽⁴⁾**

2,06 Taux d'encadrement
en **lycée professionnel**

1,33 Taux d'encadrement
en **lycée généraux et
technologiques**

LES DIPLÔMES^{5°}

Taux de réussite au **diplôme
national du brevet (DNB)**



Taux de réussite
au **baccalauréat**



Proportion de **bacheliers**
dans une génération







Partie 1

**Des élèves
qui réussissent**

1 Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire

L'ESSENTIEL

- De nouvelles évaluations nationales en CE2 et CM2.
- Révision en cours de l'ensemble des programmes d'enseignement des cycles 1, 2 et 3, en vue d'une application à compter de la rentrée 2025.
- Refonte en cours du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Avec l'obligation d'instruction à 3 ans instituée en 2019, l'école maternelle accueille désormais tous les enfants dès 3 ans, avec pour objectif de leur garantir l'acquisition des premiers savoirs fondamentaux, notamment les compétences langagières et mathématiques.

Les recherches soulignent le bénéfice que les enfants peuvent tirer d'une scolarisation précoce, que ce soit pour la richesse du vocabulaire ou pour la construction du nombre. Aujourd'hui, 1 588 élèves sont scolarisés en toute petite section dans l'académie de Nancy-Metz.

Dans le cadre du Plan maternelle, les professeurs des écoles vont bénéficier de formations pour s'appropriier le nouveau programme du cycle 1 dès sa publication.

Ces formations permettront également d'approfondir les usages pédagogiques des différentes ressources à disposition, comme la collection des « Guides fondamentaux pour enseigner » et les fiches d'accompagnement du site Éduscol.

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

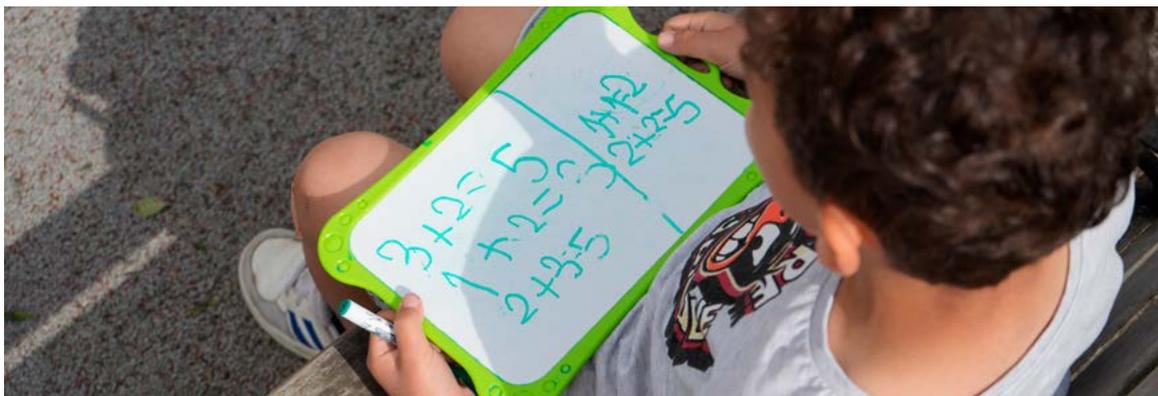
NOUVEAU

De nouvelles évaluations nationales en CE2 et CM2

En septembre 2024, pour mieux suivre les élèves tout au long de leur scolarité, **les professeurs disposent d'évaluations à chacun des niveaux de l'école élémentaire**, avec de nouvelles évaluations nationales instituées en CE2 et CM2. De même nature que celles des autres niveaux, ces évaluations vont aider les professeurs à ajuster leurs interventions pédagogiques pour s'assurer que les élèves maîtrisent les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire, condition essentielle de leur réussite au collège.

Un nombre limité d'élèves par classe

L'objectif est de limiter à 24 le nombre d'élèves dans les classes de grande section, CP et CE1, offrant ainsi aux élèves, sur trois années, des conditions d'apprentissage plus favorables et aux enseignants de meilleures conditions de différenciation pédagogique.



DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

La limitation à 24 du nombre d'élèves dans les classes de grande section, CP et CE1 se conforte, avec des zones atteignant les 100%.

En éducation prioritaire, le dédoublement de toutes les classes de grande section continue son extension, offrant ainsi aux élèves des conditions d'apprentissage très favorables.

DE NOUVEAUX SOCLES PÉDAGOGIQUES

NOUVEAU

De nouveaux programmes de français et de mathématiques

Dans le cadre du choc des savoirs, **de nouveaux programmes de français et de mathématiques destinés aux élèves de la petite section au CE2 seront publiés au début de l'année scolaire 2024-2025**, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2025. Dans un souci de clarification, ils précisent les notions que les élèves doivent s'approprier concrètement et qu'ils doivent maîtriser à l'issue de chaque niveau d'enseignement afin de disposer des compétences nécessaires à leur autonomie dans l'écriture, la lecture, le calcul ou la résolution de problèmes. Ils fixent des contenus précis pour conduire un enseignement efficace et progressif sur l'ensemble de la scolarité respectant le découpage par cycles. Ces nouveaux programmes feront l'objet au cours de l'année scolaire 2024-2025 de ressources nationales (websérie *Regards sur*, livret d'accompagnement) et d'un encadrement de proximité des professeurs par les corps d'inspection et dans le cadre des Plans français et mathématiques.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Avec plus de 50 % des professeurs des écoles déjà formés, les performances des élèves s'accroissent. Les évaluations de mi-CP témoignent d'une belle progression et une augmentation sensible des résultats en français et en mathématiques lors des évaluations à l'entrée en 6^e est constatée.



NOUVEAU

Une refonte du socle de connaissances, de compétences et de culture

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera désormais organisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale (littéraire, artistique, scientifique et technique). Il structurera les programmes construits sur des objectifs annuels et des points d'étape à chaque fin de cycle. Il vise à ce que chaque élève devienne un citoyen engagé au service de l'intérêt général.

FOCUS

L'accompagnement des écoles

Les écoles dont les élèves concentrent le plus de difficultés bénéficieront d'un appui particulier des inspecteurs de l'éducation nationale afin de les aider à trouver les leviers de progrès pour les élèves. Les projets du CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » portés par les équipes seront systématiquement soutenus et accompagnés.

Grâce à l'ensemble de ces avancées, il s'agira de stimuler la cohésion par la progression de chacun et réactiver ainsi l'École comme ascenseur scolaire et social.

2 Mieux répondre aux besoins de chaque collégien pour le faire progresser

L'ESSENTIEL

Mettre en œuvre le choc des savoirs au collège, avec :

- **de nouvelles évaluations nationales** en français et en mathématiques en 5^e et en 3^e proposées aux établissements volontaires ;
- **des groupes de besoins en français et en mathématiques** pour les élèves de 6^e et de 5^e ;
- **des heures supplémentaires de soutien** pour les collégiens en grande difficulté.

MIEUX IDENTIFIER LES BESOINS DE CHACUN GRÂCE AUX ÉVALUATIONS NATIONALES

NOUVEAU

De nouvelles évaluations nationales en 5^e et en 3^e

Il est essentiel de lutter contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe durablement. C'est pourquoi, sur la base du volontariat, les collèges peuvent proposer ces nouvelles évaluations en complément de celles passées en 6^e et 4^e. Les équipes éducatives disposeront alors **des repères complémentaires et nécessaires** pour mieux suivre et faire progresser chaque élève tout au long du collège.

Des repères pour aider les professeurs

Afin d'aider les professeurs à encore mieux se saisir des résultats des élèves aux évaluations nationales, chacun d'eux bénéficiera à la rentrée d'**un bilan personnalisé sur les évaluations**, qui sera partagé avec les parents. Dès novembre 2024, tous les professeurs recevront aussi un tableau de bord présentant les résultats des élèves de leur collège, contextualisés par rapport à ceux du département, de l'académie et au regard des résultats nationaux.

MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAQUE ÉLÈVE

NOUVEAU

Les groupes de besoins en français et en mathématiques en 6^e et en 5^e

Pour permettre à tous les élèves de progresser et amener ainsi chacun au plus haut de ses aptitudes, les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes pour les élèves des classes de 6^e et de 5^e. L'enseignement alterne entre des temps en groupes, organisés selon les besoins des élèves et les modalités déterminées par les équipes pédagogiques, et des temps en classe entière (jusqu'à 10 semaines par an). **La composition des groupes évolue en cours d'année** pour tenir compte de la progression des élèves.

Tous les élèves suivent le même programme.

Selon les thématiques et les compétences à travailler, ils sont répartis en groupes où l'hétérogénéité est réduite pour faciliter la différenciation pédagogique et les apprentissages.

FOCUS

Sont disponibles sur Éduscol :

Des ressources pour la mise en oeuvre des groupes de besoins

- un diaporama pour les chefs d'établissement ;
- un vadémécum pour les équipes éducatives : Mettre en place les groupes de besoins ;
- des ressources pédagogiques (progressions concertées, évaluations, séquences et séances) pour accompagner les professeurs.

<https://eduscol.education.fr/4014/les-groupes-en-francais-et-en-mathematiques-en-6e-eten-5e>

NOUVEAU

Du soutien renforcé

Pour les élèves rencontrant des difficultés plus importantes dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, **des heures supplémentaires de soutien** peuvent être proposées, dans la limite de deux heures hebdomadaires.

Un accueil élargi de 8 h à 18 h

S'ils le souhaitent, les collégiens en éducation prioritaire pourront bénéficier d'activités pédagogiques dans le cadre d'un accueil au collège de 8 h à 18 h. **Les activités proposées visent à favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement**, à élargir leurs centres d'intérêt via des ateliers d'accompagnement scolaire, éducatifs, culturels, artistiques et sportifs avant ou après la classe. Une approche globale est privilégiée, qui tient compte des ressources locales afin de proposer une offre éducative variée et de qualité dans un cadre sécurisé : le collège.

RENFORCER L'ENGAGEMENT ET L'AMBITION DES ÈLÈVES

NOUVEAU

Un enseignement moral et civique renforcé

De la 6^e à la 3^e, les heures d'enseignement moral et civique sont désormais clairement identifiées avec **30 minutes hebdomadaires pour chaque niveau**, assurées par les professeurs d'histoire-géographie.

À la rentrée, les élèves de 5^e, et progressivement l'ensemble des élèves de 4^e en 2025, puis de 3^e en 2026, participeront à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable. Ces projets pourront donner lieu à des heures d'enseignement dédiées dans la limite de 18 heures annuelles.

Découverte des métiers en 5^e, 4^e et 3^e

Connaître la diversité des métiers, des formations qui y mènent et le fonctionnement du monde du travail sont **des enjeux fondamentaux pour élargir l'ambition des élèves**. C'est pourquoi, depuis la rentrée 2023, les élèves de 5^e, 4^e et 3^e bénéficient d'activités de découverte des métiers, grâce à un horaire dédié et identifié dans leur emploi du temps.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Des forums des métiers sont organisés au sein des établissements scolaires, des visites d'entreprises, des échanges avec des professionnels en établissement ou des services en ligne sont proposés pour permettre d'apporter des informations aux élèves sur leur orientation. Des comités locaux écoles-entreprises ont été déployés dans tous les territoires pour appuyer la démarche.

Une charte des métiers signée par le rectorat de la région académique Grand Est, la Région Grand Est et de nombreux partenaires majeurs représentant du monde professionnel sera signée le 2 septembre 2024 dans cette perspective.

Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité

QUOI ?

Des évaluations nationales en français et en mathématiques

POURQUOI ?

Pour permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves

QUI ?

Tous les élèves, du CP à la 2^{de} ou à la 1^{re} année de CAP, soit 9 millions d'élèves

COMMENT ?

Sur un cahier d'exercices dans le 1^{er} degré et sur support numérique dans le 2^d degré

NOUVEAU

Des évaluations nationales pour les élèves de CE2 et CM2, ainsi qu'en 5^e et 3^e dans les collèges volontaires

RÉSULTATS

Un bilan individuel est partagé avec le professeur, l'élève et sa famille.

NOUVEAU

Envoi individuel à tous les professeurs, dès novembre, des résultats de leurs élèves, mais aussi de leur école, établissement, circonscription, département et académie

ACCOMPAGNEMENT

Les professeurs adaptent leur enseignement aux besoins des élèves.

DANS LE 1^{er} DEGRÉ

- Travail en petit groupe ou aide individualisée
- Pendant la classe ou en dehors (avec l'accord des parents)
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

AU COLLÈGE

- **Devoirs faits**, obligatoire en 6^e et pour les élèves volontaires de la 5^e à la 3^e
- **Accompagnement personnalisé** dans la classe en 4^e et en 3^e
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

NOUVEAU

- Enseignements de français et de mathématiques en groupes de besoins en 6^e et en 5^e
- **Heures de soutien** pour les collégiens les plus en difficulté (dans la limite de 2 heures hebdomadaires supplémentaires)



3 Consolider la continuité du parcours des lycéens vers le supérieur

L'ESSENTIEL

- **Fin des correctifs académiques au diplôme national du brevet (DNB)** depuis la session 2024.
- **Mise en place des premières classes préparatoires à la 2^{de} générale, technologique et professionnelle** à la rentrée 2024.
- **Projet d'évaluation au lycée**, gage de transparence des notes de contrôle continu du cycle terminal.
- **Accompagnement des lycéens dans leurs démarches sur Parcoursup.**

NOUVEAU

LA CLASSE PRÉPARATOIRE À LA CLASSE DE 2^{DE}

À la rentrée 2024, une classe préparatoire à la classe de 2^{de} est mise en place dans au moins un lycée par département. Il peut s'agir, selon la stratégie académique, de lycées généraux et technologiques, professionnels ou polyvalents.

La prépa-2^{de} a vocation à accueillir des élèves admis en 2^{de} générale et technologique ou professionnelle n'ayant pas obtenu le DNB et ayant fait part de leur intérêt pour ce nouveau dispositif.

Elle a pour objectif d'aider les élèves, pendant une année scolaire non renouvelable, à **consolider leurs acquis du cycle des approfondissements** (cycle 4), visant en particulier les attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle permet également de **confirmer l'orientation des élèves et de les préparer à la poursuite dans une classe de 2^{de} sous statut scolaire**, en prenant appui sur les contenus de formation délivrés en 2^{de} générale et technologique ou professionnelle. Afin de favoriser la confiance des élèves dans leur réussite au lycée et au baccalauréat, la prépa-2^{de} offre une occasion de **mettre en place des projets innovants** visant à les remobiliser, laissant une réelle liberté d'organisation aux équipes.

L'orientation en classe de 2^{de} générale et technologique ou professionnelle, qui avait été notifiée à l'élève lorsqu'il était en 3^e, lui est garantie. Ainsi, à l'issue de la prépa-2^{de} suivie en 2024-2025, l'élève retrouvera cette orientation à la rentrée scolaire 2025, sauf s'il souhaite modifier son choix d'origine.

LA TRANSPARENCE DES NOTES DE CONTRÔLE CONTINU

Les moyennes périodiques et annuelles des lycéens occupent une place centrale dans la scolarité en cycle terminal, puisqu'elles concourent à hauteur de **40 % de la certification au baccalauréat de la voie générale et technologique.**

Avec la tenue des épreuves terminales de spécialité en juin, leur place au cœur de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur s'est trouvée renforcée. **L'enjeu d'un contrôle continu de qualité au cycle terminal est donc double : il porte à la fois sur le baccalauréat et sur l'examen des dossiers Parcoursup par les formations de l'enseignement supérieur.**

Pour répondre à ce double enjeu, **chaque lycée dispose d'un projet d'évaluation.** Construit par l'ensemble des enseignants de l'établissement, il rassemble les attendus en termes d'évaluation et définit les modalités d'élaboration des moyennes propres à assurer la qualité et la fiabilité du contrôle continu. Il précise les principes attachés à l'évaluation : forme de l'évaluation (écrite ou orale, à la

maison ou sur table), fréquence des notes, calendrier des évaluations, compétences, appréciations, place respective des bulletins scolaires et du livret scolaire. Les règles appliquées en cas d'absence ou de prise en compte des élèves à besoins particuliers sont également évoquées.

Par sa transmission aux familles, le projet d'évaluation est un gage de transparence et d'équité. Il permet à chaque élève de s'approprier pleinement sa démarche d'apprentissage et de donner du sens aux évaluations organisées par ses professeurs.

LA PLATEFORME PARCOURSUP

Cette année encore, le nombre de lycéens inscrits sur Parcoursup, le nombre de lycéens ayant confirmé un vœu, ainsi que le nombre de formations proposées par la plateforme ont tous trois augmenté. Les bacheliers de la session 2024 qui avaient accepté définitivement une proposition d'un établissement du supérieur ont pu entamer leurs démarches d'inscription dès la publication des résultats en juillet. Les candidats au baccalauréat qui passent des épreuves à la session de remplacement en septembre 2024 et qui ont accepté une proposition d'admission conservent leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats.

Depuis le 12 juillet, la phase principale de Parcoursup est close. **La phase complémentaire est ouverte jusqu'au 12 septembre et permet aux candidats sans solution de formuler jusqu'à dix nouveaux vœux** dans les nombreuses formations qui disposent encore de places disponibles.

Les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont eu des réponses défavorables sur l'ensemble de leurs vœux ont pu bénéficier dès le mois de juin d'un accompagnement dans les lycées, les centres d'information et d'orientation et les universités.

Depuis le mois de juillet, **les commissions d'accès à l'enseignement supérieur** travaillent avec les candidats en attente sur tous leurs vœux ou demeurés sans proposition d'admission en phase complémentaire, pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études.

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2024. Il permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une aide de 500 €, versée directement à la rentrée universitaire.

FOCUS

La fin des correctifs académiques au DNB

Ces correctifs étaient mis en œuvre exclusivement sur le DNB jusqu'à la session 2023. Leur suppression a permis de **redonner au diplôme sa valeur, et aux professeurs leur pleine capacité d'évaluation du niveau atteint.**

Ainsi, seuls les corrigés et barèmes nationaux sont appliqués pour tous les candidats, sans aucune dérogation académique. Ces règles permettent d'assurer aux candidats un traitement équitable sur tout le territoire et une évaluation conforme au niveau de leur prestation.

Le cadre du processus de correction et d'évaluation des épreuves terminales de tous les examens scolaires prévoit **une réunion d'entente préalable à la correction des copies des candidats par les correcteurs, professeurs des différentes disciplines concernées.**

Cette entente permet de transmettre les éléments de correction définis au niveau national par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. **Une commission d'harmonisation** se réunit ensuite à l'issue de la correction des copies. Elle vise à identifier et corriger, le cas échéant, les différences substantielles de modalités de correction liées à un correcteur ou un lot de copies. Aucune modification massive des notes n'est possible.



4 Développer la mixité sociale pour garantir l'égalité des chances

L'ESSENTIEL

- **Depuis 2021, une politique volontariste** est menée pour renforcer la mixité sociale au collège et au lycée :
 - une mesure à portée générale réaffirme la priorité des élèves boursiers dans les dérogations à la sectorisation ;
 - des mesures ciblées contribuent à renforcer l'attractivité des établissements les moins favorisés et à améliorer l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.
- **Trois axes prioritaires** sont développés :
 - Garantir l'égalité des chances en développant la mixité sociale et scolaire
 - Agir sur l'affectation des élèves en collège et lycée
 - Enrichir l'offre de formation des établissements les moins favorisés

DIVERSIFIER LA COMPOSITION SOCIALE DES COLLÈGES ET LYCÉES

La mixité sociale entre les établissements et en leur sein garantit la cohésion territoriale et le sentiment d'appartenance à une même société. Dans le cadre d'un **objectif national visant à augmenter de 20 % la mixité sociale dans les établissements scolaires d'ici 2027**, les académies sont appelées à construire un plan d'action.

L'atteinte de cet objectif au sein des collèges et des lycées publics relève de la responsabilité partagée des régions et des départements, compétents en matière de sectorisation, et de l'autorité académique.

En modifiant les secteurs de recrutement

La délimitation équilibrée des secteurs de recrutement des élèves permet d'augmenter la mixité sociale entre les établissements. Les travaux relatifs à la sectorisation exigent de conduire des analyses fines des flux de recrutement des élèves. Une coopération étroite entre l'État et les collectivités est nécessaire dans la détermination des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre (enrichissement de l'offre pédagogique, mesures incitatives, prise en charge du transport scolaire, soutien aux élèves, dialogue avec les familles, etc.).

FOCUS

La sectorisation multi-collèges et multi-lycées

Les sectorisations multi-collèges et multi-lycées mises en œuvre dans 25 académies seront développées partout, en concertation avec les collectivités, dès lors qu'elles paraissent pertinentes et adaptées. En complément, l'identification de collèges proches géographiquement mais éloignés socialement doit permettre d'objectiver les écarts de composition sociale, qui peuvent être réduits en agissant de manière concertée et en accord avec tous les acteurs sur l'affectation des élèves.

En mobilisant les établissements d'enseignement privé sous contrat

Dans le respect du libre choix des familles, l'enseignement privé sous contrat doit être pleinement associé à l'objectif de réduction des écarts de mixité sociale et scolaire. C'est donc l'ensemble des réseaux et établissements qui contribue à la démarche conduite au plus près des besoins. Les recteurs initient un dialogue spécifique avec eux et les associent à l'ensemble des travaux menés pour parvenir à la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements.

GARANTIR UNE OFFRE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE DANS TOUS LES TERRITOIRES

En articulant mieux entre eux les dispositifs d'égalité des chances

Les académies poursuivront l'accueil et l'accompagnement des élèves boursiers dans tous les collèges et lycées favorisés en renforçant les dispositifs existants tels que les Cordées de la réussite, l'École ouverte, la mobilisation des fonds sociaux, le soutien scolaire, l'aide à l'orientation, le tutorat et le mentorat, etc. En outre, une communication est mise en place à destination des familles pour les inciter à demander une dérogation quand leur enfant est boursier.

NOUVEAU

Dès cette rentrée, **les bourses scolaires sont versées automatiquement aux familles**, sans aucune démarche à réaliser, selon les revenus déclarés à l'administration fiscale.

En renforçant l'attractivité des établissements les moins favorisés

Renforcer l'attractivité des établissements défavorisés en développant l'offre de formation constitue un levier puissant en faveur de la mixité sociale. Des déploiements ont été menés en ce sens et ont déjà permis de réduire les inégalités.

NOUVEAU

Cette démarche se poursuit avec **l'ouverture de sections sportives scolaires** dans les collèges et les lycées (3 713 sections qui accueillent plus de 100 000 élèves) **et de sections internationales**, dont 78 qui sont implantées dans les écoles et les établissements de l'éducation prioritaire.





ASSURER UN PILOTAGE VOLONTAIRE ET PARTAGÉ

En optimisant la procédure d'affectation

Les procédures d'affectation dans les formations contingentées seront harmonisées dans les régions académiques (classes à horaires aménagés, sections internationales, sections sportives scolaires, etc.). Pour ces formations qui ne relèvent pas des règles communes, il est demandé d'inclure impérativement le critère relatif à la valorisation de la mixité sociale dans la procédure de recrutement.

En créant des instances académiques

Pour réunir les conditions concrètes de ce nouvel élan en permettant l'information, la mobilisation et l'implication de tous les acteurs, des instances académiques de dialogue, de concertation et de pilotage de la mixité sociale, présidées par les recteurs, ont été créées. Elles se réunissent au moins deux fois par an et permettent de :

- partager des constats objectivés sur l'état de mixité sociale et scolaire dans les différents territoires ;
- préparer le déploiement d'actions nouvelles ou ayant déjà fait preuve de leur pertinence ;
- évaluer les effets des différentes actions.

Une feuille de route académique doit être élaborée à cet effet.

FOCUS

Les cordées de la réussite

Soutenues par la Préfecture de région et la Région académique, les cordées connaissent une croissance notable dans la région Grand Est, passant de 36 en 2020-2021 à 68 en 2023-2024, et de 6 000 élèves en 2020 à près de **21 000 en 2023**. Ces élèves, provenant à la fois des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales, bénéficient d'un soutien accru.

Dotées de 1,9 million d'euros de crédits, les cordées se sont diversifiées, englobant désormais des grandes écoles, universités, écoles d'art et de commerce, lycées avec BTS et CPGE, écoles de la fonction publique, ainsi que des instituts de formation tels que les INSPE et les IFSI.

La formation des référents des cordées, ainsi que celle des tuteurs accompagnant les élèves, a également été renforcée, garantissant un encadrement de qualité et un soutien adapté à chaque élève.



5 Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir

L'ESSENTIEL

- La réforme des lycées professionnels poursuit son déploiement à la rentrée scolaire 2024, avec notamment une **nouvelle organisation du cycle de formation au baccalauréat professionnel**.
- Elle confirme la place importante du lycée professionnel, voie d'avenir et d'excellence pour les jeunes, en visant les objectifs suivants : **attractivité, parcours choisis, lutte contre le décrochage scolaire, réussite dans la poursuite d'études et l'insertion professionnelle**.

BAC PROFESSIONNEL : UN CURSUS A LA CARTE POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE CHACUN

NOUVEAU

Une année de terminale différenciée

En classe de terminale Bac Professionnel, chaque élève aura le choix entre une insertion directe sur le marché du travail ou une poursuite de leurs études. Dans le premier cas, il bénéficiera d'une période de stage renforcée de 6 semaines entre les mois de mai et juillet. Pour celles et ceux qui souhaiteront poursuivre au-delà du baccalauréat, notamment en section de technicien supérieur, un renforcement disciplinaire et méthodologique sera mis en place durant 6 semaines en fin de cursus.

Des moyens pour consolider les acquis et favoriser la réussite des lycéens

L'enseignement de français et de mathématique pourra être dispensé en groupes à effectif réduit en prenant appui sur les résultats individuels aux tests de positionnement en français et en mathématiques. Cette organisation permet d'aborder les notions inscrites au programme de façon différente, notamment par la mise en activité de l'élève et l'usage d'outils numériques, plus difficiles à mettre en œuvre en classe entière.

Des activités optionnelles pour enrichir le parcours des lycéens

Les élèves volontaires peuvent choisir de suivre une à deux activités optionnelles au maximum, dont l'horaire vient s'ajouter à leur

emploi du temps, et qui ne sont pas évaluées à l'examen. Ces activités choisies par l'élève, qui permettent d'associer la formation et le plaisir d'apprendre, sont favorables à l'acquisition des fondamentaux et au développement des compétences psychosociales.

Cette offre d'activité optionnelle est construite en fonction des projets de l'établissement, de ses ressources internes et des partenariats qu'il a noués. Elle peut s'organiser sous la forme d'initiation à l'entrepreneuriat, de codage, etc.

UN SOUTIEN RENFORCÉ TOUT AU LONG DU PARCOURS

NOUVEAU

Accompagner l'élève dans son parcours avec le mentorat

À la rentrée 2024, un plan « mentorat en lycée professionnel » permettra aux lycéens professionnels engagés dans des filières de formation clés pour l'économie, de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor, notamment dans le cadre de l'opération 1jeune1mentor.

4 000 lycéens sont concernés sur la région académique Grand Est. L'objectif sera d'apporter à chaque bénéficiaire l'appui et les conseils nécessaires en vue de l'aider dans ses choix de formation, dans les lieux de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) à privilégier au regard de son projet ou encore dans les attendus du marché du travail. Des partenaires appuient ce projet : association C'Possible, Elles bougent, Entreprendre pour Apprendre, ...



Prévenir le décrochage scolaire avec Tous Droits Ouverts

Face aux élèves en risque de décrochage, le dispositif Tous Droits Ouverts propose une palette élargie de solutions de remobilisation disponibles dans l'établissement ou auprès de partenaires extérieurs.

Un protocole régional inédit regroupant des partenaires tels que l'école de la deuxième chance, l'AFPA, les CFA ou encore les EPIDE permettra à chaque groupe de prévention du décrochage scolaire, au sein de chaque lycée, de proposer à l'élève la réponse la plus adaptée, qu'elle soit disponible dans l'établissement ou offerte par un partenaire extérieur.

Préparer au marché du travail avec Avenir Pro

Initiée par Sciences-Po Paris et France Travail, le dispositif Avenir Pro a accompagné, en 2023-2024, des élèves de 94 lycées professionnels du Grand Est dans leurs projets d'insertion professionnelle. Ils ont pu bénéficier d'un accompagnement spécifique sous forme d'ateliers conduits par des conseillers France Travail et Mission Locale. L'objectif : mieux connaître le marché du travail, maîtriser les techniques de recherche d'emplois ou encore préparer son entretien de recrutement. Ces interventions viennent enrichir et compléter le module de préparation à l'insertion professionnelle mis en œuvre dans le cadre des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation.

Assurer la transition après le diplôme grâce au parcours Ambition Emploi

Mise en place à la rentrée 2023, le parcours Ambition Emploi s'adresse à des élèves diplômés sans solution d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études. Tout en restant inscrit dans son établissement d'origine, chacun bénéficie désormais d'un

accompagnement par un conseiller de mission locale en vue de trouver une solution.

Afin de renforcer la dynamique d'accompagnement par les missions locales, une circulaire de région académique permettra un passage de relais plus fluide au bénéfice du jeune diplômé.

FOCUS

Une offre de formation professionnelle au plus proche des besoins de la nation

En collaboration très étroite avec le conseil régional Grand Est, les services des préfectures et les milieux professionnels, notre ambition est de transformer l'offre de formation pour garantir une meilleure insertion professionnelle des élèves.

Durant l'année 2023-2024, des consultations territoriales et sectorielles ont permis d'établir un état des lieux et des préconisations en termes d'évolution de la carte des formations afin qu'elle soit plus encore en adéquation avec les besoins en emplois des années à venir.

Une feuille de route stratégique portant sur les rentrées 2025, 2026, 2027 sera établie à l'automne 2024 afin d'atteindre un objectif annuel de 6% de places transformées.

Pour la rentrée 2024, le taux de transformation s'établit à 5,80 % avec plus de 60 mesures sur la région Grand Est. Parallèlement, les travaux sont d'ores et déjà engagés pour la rentrée 2025.

6 Assurer l'accessibilité de l'école pour tous

L'ESSENTIEL

- L'ouverture de 15 dispositifs ULIS dans le 1^{er} et 2nd degré.
- L'appui d'une équipe mobile du secteur médico-social (EMAS).
- Chaque département sera doté d'un poste de professeur ressource troubles du neuro-développement d'ici 2027.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

RENFORCER LA SCOLARITÉ DE TOUS LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les élèves en situation d'handicap

Les élèves en situation de handicap représentent 3,6% des élèves de l'académie.

L'académie de Nancy-Metz scolarise en grande majorité les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers en milieu ordinaire (84% dont 31,6% en dispositif ULIS).

- **16 596** élèves sont scolarisés en milieu ordinaire + 3200 en Unité d'enseignement des Établissements médico-sociaux
- **9 235** élèves sont notifiés pour un accompagnement humain.
- **96,3 % des élèves** notifiés pour un accompagnement humain sont accompagnés.
- **+ de 50% des élèves** en situation de handicap sont scolarisés dans le 2^d degré.
- **3 dispositifs Job Ulis** pour faciliter l'insertion professionnelles des jeunes

Dispositif en école ordinaire

- **5 240 élèves** sont scolarisés en ULIS,
- **460 dispositifs d'Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS)** de l'école élémentaire au lycée dont 15 nouvelles ouvertures pour cette rentrée (en secteur public).
- **229 Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS)** dans le 1^{er} degré
- **231 Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS)** dans le 2nd degré
- **12 Unités Enseignement Maternelle Autisme**
- **6 Unités Enseignement élémentaires Autisme**
- **215 PIAL** (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés) dont 213 inter-degrés.

L'académie de Nancy Metz compte 460 dispositifs ULIS en 2024, contre 337 en 2017.

Ouvertures à la rentrée 2024

- 15 dispositifs : 11 dispositifs ULIS supplémentaires dans le 2nd degré dont une Ulis LP renforcée à Lunéville et 4 dans le 1^{er} degré (Au total : 8 dans le 57, 4 dans le 54, 2 dans le 88, 1 dans le 55).
- 2 UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) à l'école des Hauts de Vallières à Metz et à l'école Gebhart à Nancy.
- 1 DAR, dispositif d'auto-régulation au collège J. Ferry à Epinal

Dispositifs en établissement médico-social

- 87 Unités d'enseignement 64 classes externalisées, dont 2 UUE (unité d'enseignement externalisée) pour élèves polyhandicapés. Une en Moselle, à Créhange et une dans les Vosges à Thaon les Vosges.

Équipe mobile d'appui à la scolarisation

Les 4 départements de l'académie bénéficient de l'appui d'une équipe mobile du secteur médico-social (EMAS) qui permet aux établissements scolaires et à la communauté éducative un accompagnement et une expertise pour la prise en compte de situations complexes de scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dispositifs portés conjointement avec l'ARS pour des élèves avec trouble de l'autisme

- 6 unités d'enseignement élémentaire autisme
- 12 unités d'enseignement maternelle autisme dont deux ouvertures à la rentrée 2024.
- 1 DAR, dispositif d'auto-régulation au collège Jule Ferry d'EPINAL, ouverture à la rentrée 2024.
- Plus d'un élève en situation de handicap sur 10 (14%) est reconnu au titre des troubles autistiques.

Chaque département est doté d'un poste de professeur ressource autisme.

Le rôle essentiel des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative. Ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et ont accès aux plans de formation proposés par les académies ainsi qu'aux formations nationales. Dès la rentrée ou dans les premiers jours de celle-ci, les familles doivent avoir la possibilité de rencontrer l'AESH chargé de leur enfant ainsi que l'équipe pédagogique.

Plus de 4 660 AESH sont répartis dans l'académie.

FOCUS

Les cellules d'écoute de l'École Inclusive

Afin qu'aucune famille ne soit seule face à d'éventuelles difficultés, le numéro vert unique **0 805 805 110** permet de joindre les cellules d'écoute départementales et la cellule nationale ouvertes durant tout l'été. Les familles y trouvent des informations et surtout des réponses individuelles en moins de 24 h suivant l'appel.

Renforcer les compétences pour une éducation inclusive

L'académie forme et certifie les enseignants spécialisés qui exercent autant en dispositif inclusif qu'en classe dite ordinaire. La prise en compte des besoins éducatifs particuliers est une priorité, avec l'objectif de permettre à tous les élèves de réussir, quels que soient leurs besoins. Les formations continues proposées par l'EAFC s'adressent à l'ensemble des personnels de la communauté pédagogique élargie (AESH, enseignants, AED, infirmières, psychologues, etc.), adoptant une approche collaborative centrée sur les besoins de l'élève. Ces formations croisées avec le secteur médico-social se poursuivront.

Depuis plusieurs années, l'INSPE de Lorraine et le rectorat de l'académie Nancy-Metz forment chaque année 50 et 60 enseignants du premier et du second degré au CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).

NOUVEAU

Un parcours de formation de haute qualité scientifique destiné aux inspecteurs du 1^{er} et 2nd degré

En collaboration avec l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI, ex-INSHEA) et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), l'académie de Nancy-Metz propose un **parcours de formation de haute qualité scientifique destiné aux inspecteurs du 1^{er} et 2nd degré, aux personnels de direction et aux cadres administratifs, dans le but de constituer des cadres ressources pour l'École inclusive.**

FOCUS

Le livret de parcours inclusif pour un meilleur suivi des élèves

Le livret de Parcours Inclusif (LPI) est destiné à devenir la plateforme principale pour centraliser les besoins et le suivi des dispositifs d'accompagnement de tous les élèves à besoins particuliers. Des référents LPI ont été formés au sein de l'académie de Nancy-Metz pour accompagner les équipes pédagogiques dans l'évaluation des besoins, l'identification des adaptations nécessaires et la collaboration avec les partenaires extérieurs à l'Éducation Nationale. Ce travail se poursuivra lors de l'année scolaire 2024/2025, avec pour objectif la généralisation de l'usage du LPI dans toutes les écoles et établissements scolaires. D'ici la rentrée 2025, chaque élève en situation de handicap devra avoir un LPI ouvert et un document de mise en œuvre de son projet personnalisé de scolarisation (PPS).

DES PROJETS NOTABLES AU SEIN DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

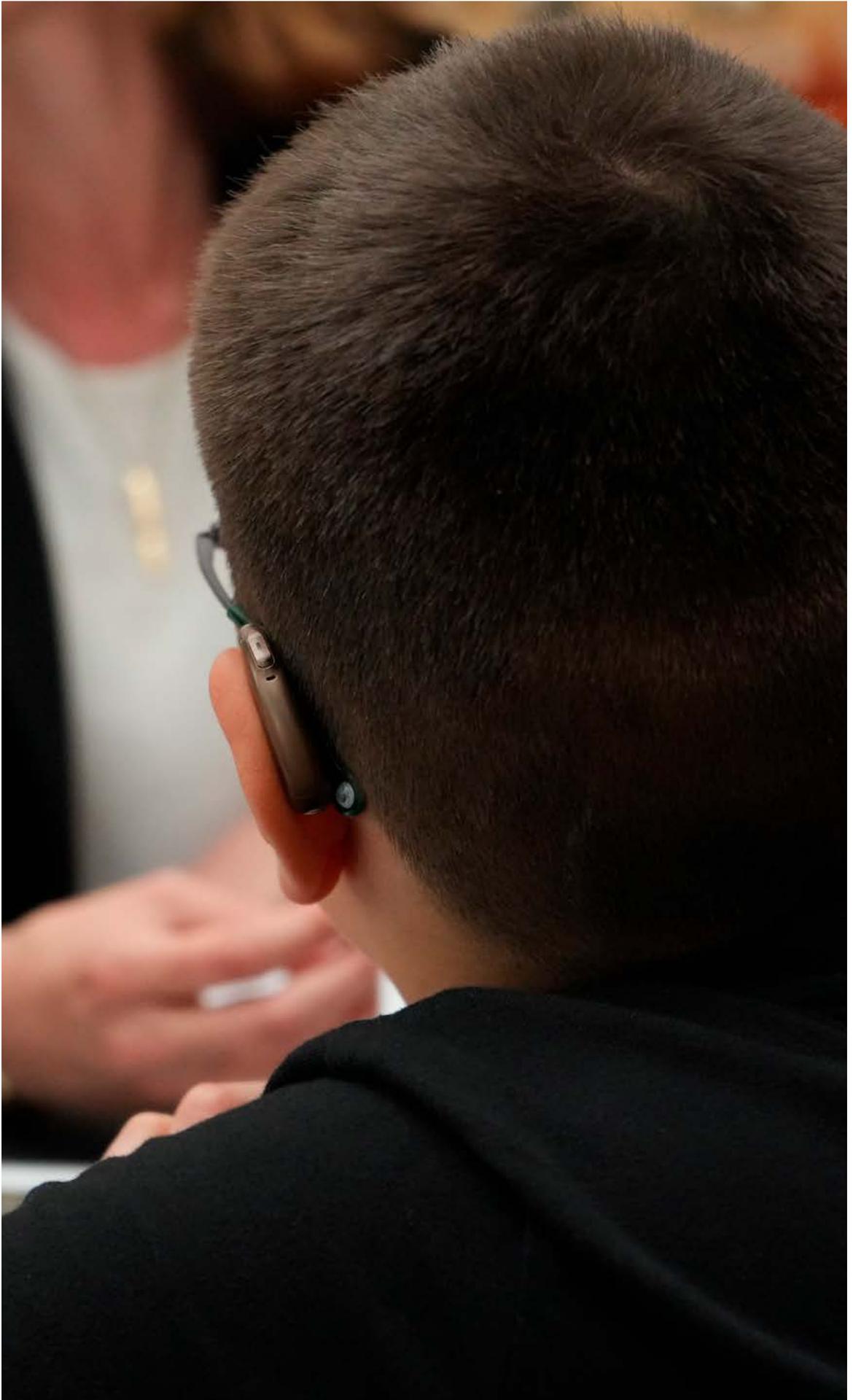
- **Nouveau dispositif ULIS renforcé en LP à Lunéville** : À la rentrée 2024, un nouveau dispositif ULIS renforcé ouvrira au lycée Lapie de Lunéville, en partenariat avec l'ARS Grand Est. Comme les précédents dispositifs à Briey, Toul et Stenay, il accueillera des élèves de collège et lycée travaillant sur des compétences fondamentales et pré-professionnelles, avec un plateau médico-social intégré.
- **Job ULIS** : Ce programme aide les jeunes sortant des ULIS LP à s'insérer professionnellement. Trois dispositifs sont en place en Moselle et Meuse. Grâce à la synergie entre enseignants et services publics de l'emploi, 98% des jeunes trouvent une solution positive (emploi ou formation qualifiante). Les formations proposées ciblent les métiers en tension.

- **DAME La Horgne** : porté par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'adolescent et de l'Adulte (CMSEA), ce dispositif accompagne les jeunes de 14 à 20 ans dans leur vie quotidienne, collaborant étroitement avec les établissements scolaires pour développer des compétences sociales et préprofessionnelles qualifiantes.
- **L'académie travaille avec le référent handicap de l'Université de Lorraine pour permettre à tous les élèves de poursuivre des études supérieures**. Des journées "Handicap et études supérieures" sont organisées annuellement, en janvier, pour informer et accompagner les futurs étudiants et leurs familles, notamment sur la plateforme Parcoursup et les adaptations possibles.
- Le **programme TED-I** (Travailler à Distance et en Interaction) utilise un système robotisé de téléprésence pour améliorer l'accompagnement pédagogique et la socialisation des élèves atteints de maladies graves et de longue durée. Il permet à ces élèves de suivre les cours en temps réel aux côtés de leurs camarades, réduisant ainsi l'impact de la séparation scolaire et facilitant leur retour en classe. Le programme TED-I a assuré une continuité pédagogique pour chacun des 41 élèves concernés.
- **Les cellules départementales « Aide handicap école »** sont opérationnelles dans l'ensemble des départements. Un numéro vert unique permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École au 0 805 805 110.

Des ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Pour accompagner les Elèves à Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP), il est nécessaire de proposer des ressources et du matériel adaptés qui répondent à leurs besoins spécifiques, de les déployer et de recueillir le bilan des expériences des enseignants.

Par une veille internationale, la DRANE a pu expérimenter des ressources innovantes et en faire bénéficier à plus de 360 élèves. Des retours d'expérimentation associant 140 professeurs formés vont permettre de répondre plus largement aux demandes des territoires.



7 Garantir l'accès aux savoirs sur tous les territoires

L'ESSENTIEL

- La création de deux nouveaux Territoires Éducatifs Ruraux à la rentrée 2024
- 5 nouveaux établissements rejoignent le réseau des internats d'excellence
- Des nouveaux laboratoires numériques en cours d'installation pour la rentrée scolaire

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES, EN DIVERSIFIANT ET EN RENFORCANT L'OFFRE PÉDAGOGIQUE DANS LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES.

Les TER, une initiative prometteuse pour l'éducation en milieu rural

Les Territoires Éducatifs Ruraux constituent une initiative prometteuse pour l'avenir de l'éducation en milieu rural. En regroupant les forces et les compétences des différents acteurs éducatifs, ils permettent de proposer aux élèves une offre éducative de qualité et de proximité, tout en favorisant leur épanouissement personnel et leur réussite scolaire.

Dans le cadre de la politique globale en faveur de la ruralité, deux nouveaux Territoires Éducatifs Ruraux (TER), en complément des 13 existants, seront mis en place à la rentrée 2024 dans l'académie de Nancy-Metz. Ces TER visent à renforcer l'offre éducative et à favoriser la réussite des élèves en milieu rural.

Les deux nouveaux TER :

1. TER du Pays d'Étain : À l'est du département de la Meuse. Collèges participants : Bouligny, Fresnes-en-Woevre et Étain.

Ce TER s'inspire du succès du TER du Nord de la Meuse et s'inscrit dans une logique de collaboration et de mutualisation des ressources entre les établissements.

2. TER de l'Argonne : À l'ouest du département de la Meuse et dans la zone de Sainte-Menehould (Marne). Collèges participants : Varennes-Clermont et Vaubécourt.

Ce TER est unique en ce qu'il s'étend sur deux académies (Reims et Nancy-Metz), deux départements (Marne et Meuse) et trois circonscriptions du premier degré (Chalons Est, Stenay et Verdun).

Les TER, renforce l'accompagnement pédagogique des élèves, développe des projets éducatifs innovants et adaptés aux besoins des élèves, favorise l'ouverture culturelle et la mixité sociale et lutte contre le décrochage scolaire.

NOUVEAU

5 établissements obtiennent le label « internat d'excellence »

Pas moins de 5 nouveaux établissements ont obtenu le prestigieux label "internat d'excellence" en juin dernier, pour une durée de cinq ans. Dès la rentrée prochaine, ils mettront en œuvre leur projet ambitieux, offrant aux élèves un cadre propice à la réussite et à l'épanouissement.

Les nouveaux venus :

- LP entre Meurthe-et-Saône, Dombasle-sur-Meurthe (54)
- Cité scolaire Alfred Kastler, Stenay (55)
- LPO Charles Hermite, Dieuze (57)
- LP Mendès-France, Contrexéville (88)
- LP Viviani, Epinal (88)

Avec ces nouveaux arrivants, le réseau des internats d'excellence de l'académie s'agrandit et compte désormais 15 établissements.

Une offre riche et diversifiée qui permet de répondre aux besoins et aux aspirations de tous les élèves.

- Les internats d'excellence offrent aux élèves un accompagnement pédagogique individualisé, un environnement propice au travail et à la vie en collectivité, et un large éventail d'activités extrascolaires. Des atouts précieux qui favorisent la réussite scolaire et l'épanouissement personnel des élèves.

Les nuits des internats, une immersion unique pour découvrir les internats d'excellence

Pour la troisième année consécutive, les Nuits des internats ont illuminé l'avenir des élèves de l'académie de Nancy-Metz. Des centaines de familles ont franchi les portes des internats d'excellence pour découvrir un univers où réussite et épanouissement vont de pair.

- Au programme de ces soirées exceptionnelles : des animations captivantes et des rencontres inspirantes. Les élèves ont pu tester leur ingéniosité dans des ateliers scientifiques de pointe, s'émerveiller devant des démonstrations artistiques et sportives, et échanger avec des anciens élèves.

Loin des clichés, l'internat offre un cadre de vie propice à la réussite individuelle. Encadrement pédagogique de qualité, soutien individualisé, vie collective enrichissante : **tout est réuni pour permettre aux élèves de s'épanouir et de développer leur plein potentiel.**

TÉMOIGNAGE

L'internat m'a permis de prendre confiance en moi et de me dépasser", confie Marie, ancienne élève interne et aujourd'hui médecin.

Des témoignages comme celui de Marie sont nombreux à illustrer les bienfaits de ce mode de scolarité unique.

Les chiffres confirment ce succès : **95% des élèves internes obtiennent le baccalauréat, dont 70% avec mention.** Des résultats exceptionnels qui s'expliquent par un environnement propice à l'excellence et à l'émulation.



TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Durant l'année scolaire 2023-2024, le projet Territoire Numérique Éducatif (TNE) dans les Vosges a poursuivi son développement.

Près de 700 personnels éducatifs ont été formés grâce à divers dispositifs, incluant des laboratoires numériques, des événements et des ateliers. 96 établissements ont bénéficié de ressources numériques pour enrichir leurs pratiques pédagogiques.

À la rentrée prochaine, un Environnement Numérique de Travail (ENT) unique sera déployé pour le premier degré, facilitant ainsi l'intégration des technologies dans les écoles primaires.

En octobre, un colloque sur les savoirs fondamentaux a permis aux 550 cadres du premier degré de **découvrir les potentialités des ressources numériques et l'apport de l'intelligence artificielle**. En avril, le séminaire des cadres sur l'innovation pédagogique a rassemblé 180 élèves et 500 personnels d'encadrement et professeurs autour de thèmes tels que la blockchain, l'IA et le métavers, avec des élèves, ambassadeurs numériques, co-animant des ateliers innovants. Des diplômes d'ambassadeurs numériques ont été remis aux élèves pour leur engagement.

FOCUS

Les chiffres clefs :

- 16 laboratoires numériques ;
- 10 tiers-lieux assurant des formations ;
- 41 formations accueillies dans les labs ;
- 133 personnes formées ;
- 35 367 élèves, enseignants, parents concernés ;
- 363 classes concernées.

TIERS LIEUX ÉDUCATIFS : LES LABORATOIRES NUMÉRIQUES

Dans une volonté d'accompagner au plus près des territoires les professeurs et les élèves, depuis octobre 2020, **l'académie de Nancy-Metz dispose de 16 laboratoires numériques et d'autres sont en cours d'installation pour la rentrée scolaire 2024.**

Compte tenu de la configuration géographique de l'académie, **les territoires les plus éloignés sont privilégiés** : quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et territoires éducatifs ruraux (TER).

Leurs thématiques répondent aux enjeux éducatifs de demain et aux priorités du ministère de l'Éducation nationale : savoirs fondamentaux, orientation et transformation des métiers, école inclusive, lien entre école et familles, bien-être scolaire, programmation et intelligence artificielle, coopérations transfrontalières et plurilinguisme, arts, patrimoine et culture, etc.

Le déploiement des laboratoires numériques a inclus des expérimentations dans des domaines variés comme la réalité virtuelle et l'éducation au développement durable. **Plus 3 500 élèves bénéficient de projets pédagogiques au sein de ces tiers-lieux.**

Développer un réseau innovant et engagé, autour des alliances éducatives territoriales

Cette mobilisation doit pleinement contribuer au parcours des élèves. Au-delà de actions de sensibilisation, il est nécessaire de soutenir les projets ancrés sur les trois piliers (pratique, rencontre, connaissance). Ils développent l'oral, la coopération, le regard critique et la créativité et contribuent à l'engagement du jeune dans l'école et hors l'école.

Pour favoriser les coopérations entre enseignants, acteurs éducatifs et culturels, et construire un parcours d'éducation artistique et culturelle inscrit dans la durée, l'académie expérimente : **plus de 50 établissements « Lieux d'Art et de Culture » soutenus par la recherche. Un réseau de Jeunes Passeurs de Culture et 23 Contrats Territoriaux EAC à l'échelle des intercommunalités.**

Cette démarche est mise en réseau avec les Tiers Lieux Educatifs, pour associer pleinement les enseignants 1^{er} et 2nd degrés, et les acteurs de la sphère éducative et lever ensemble les barrières des préjugés ou déterminismes sociétaux.



8 Soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé

L'ESSENTIEL

- La poursuite de l'engagement dans le programme pHARe : adhésion et labellisation de 100% établissements publics (écoles élémentaires, collèges et lycées).
- La prise en charge des signalements de harcèlement sous 48h (contact établissements et famille) et le traitement positif et décisif dans le mois suivant leur déclaration.
- La mise en place d'une formation « Bon usage du numérique »
- La formation spécifique des AED au principe de laïcité, au plus près du terrain d'exercice, en prolongement du Plan laïcité du 9 novembre 2022

COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE SOUS TOUTES SES FORMES

Conformément à la circulaire ministérielle, à la rentrée 2024, **la lutte contre toutes les formes de violences, qui se nourrissent de l'irrespect et du dénigrement de l'autre, constitue une priorité absolue.**

Dans cette perspective, **les cours d'empathie, expérimentés dans 1 200 écoles cette année, ont vocation à être généralisés à compter de la rentrée 2024 à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires.** En parallèle, la lutte contre le harcèlement se poursuivra, avec le renforcement du dispositif pHARE, l'ouverture d'une plateforme à destination des parents, notamment les parents élus, et la pérennisation du questionnaire effectué en novembre dernier par tous les élèves du CE2 à la terminale. **La mobilisation de l'ensemble des personnels éducatifs, en lien avec l'engagement essentiel des infirmiers scolaires et assistants sociaux, est au cœur de notre réponse commune face à ce fléau.**

150 emplois dédiés à 100% à la politique de prévention et de lutte contre le harcèlement ont été créés sur l'ensemble du territoire.

PROGRAMME PHARE ET AMBASSADEURS « NON AU HARCÈLEMENT »

Le programme pHARE est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées, fondé autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire.
- Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (Conseil de la Vie Collégienne, Conseil de la Vie Lycéenne) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Suivre l'impact de ces actions.
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Un plan de formation et d'accompagnement est proposé dans toutes les académies à destination des personnels ressources (5 par collège, 5 par circonscription du premier degré).

Dans l'académie de Nancy-Metz, 92,15 % des établissements sont labellisés.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Dans ce cadre, l'académie de Nancy-Metz a pu recruter 5 personnels à temps plein, 4 responsables départementaux et 1 responsable académique pour :

- Permettre une prise en charge des signalements sous 48h
- Mieux structurer l'action au niveau départemental et sa coordination et son pilotage au niveau académique.

PRIX NON AU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

L'engagement des élèves de l'académie de Nancy-Metz dans la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire se poursuit avec une nette hausse de la participation au concours Non au harcèlement (NAH) : pour cette 11e édition : **198 participations ont été enregistrées pour 2024, soit une augmentation de 40% par rapport à l'année précédente.**

- Ce concours est un des axes stratégiques de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'École, lancée par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse à la suite des Assises nationales contre le harcèlement scolaire qui se sont tenues en 2011.

Il a pour but de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo ; celle-ci pouvant ensuite servir de support de prévention pérenne dans leur établissement et s'inscrire dans une démarche plus globale d'amélioration du climat scolaire.

Les objectifs :

- Offrir l'occasion d'un temps de réflexion, d'analyse et de travail pour débattre en classe de la problématique du harcèlement en milieu scolaire (connaissance du phénomène, ses mécanismes, ses conséquences, rôle de tous et de chacun),
- Permettre la sensibilisation de la communauté éducative à l'échelle d'un établissement,
- Amener une implication des témoins et une responsabilisation des auteurs.
- Le jury académique s'est tenu le 22 février 2024 et une cérémonie de remise des prix a eu lieu au rectorat le 24 mai 2024.

FOCUS

L'académie de Nancy-Metz met en place depuis plusieurs années le dispositif « lycéens ambassadeurs contre le harcèlement ».

Sur l'année scolaire 2023/2024, ce sont 330 ambassadeurs lycéens qui ont été formés à l'échelon académique (contre une centaine en 2022/2023).

Les lauréats 2024 par catégorie

CATÉGORIE - École élémentaire : affiche lutte contre le harcèlement

- École publique Lacroix sur Meuse (55)

CATÉGORIE - Ecole élémentaire : vidéo lutte contre le harcèlement

- École du Creutzberg – Forbach (57)

CATÉGORIE - Collège : affiche lutte contre le harcèlement

- Collège Jacques Gruber – Colombey-les-Belles (54)

CATÉGORIE - Collège : vidéo lutte contre le harcèlement

- Collège Paul Langevin - Hagondange (57)

CATÉGORIE - Lycée : affiche lutte contre le harcèlement

- Lycée Professionnel Marie Marvingt – Tomblaine (54)

CATÉGORIE - Lycée : vidéo lutte contre le harcèlement

- Lycée professionnel Alain Fournier - Verdun (55)

CATÉGORIE - Niveaux inter-degré : vidéo lutte contre le harcèlement

- École Louis Pasteur - Behren Les Forbach (57)
- École Hector Berlioz - Behren Les Forbach (57)
- École Erckmann Chatrian - Behren Les Forbach (57)
- École de Bousbach - Behren Les Forbach (57)
- Collège Robert Schuman - Behren Les Forbach (57)

CATÉGORIE - Prix spécial « prévention du cyber harcèlement », toutes classes confondues, vidéo

- Collège Georges Chepfer - Villers-les-Nancy (54)

CATÉGORIE - Prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel », toutes classes confondues, vidéo

- Lycée Louis Majorelle - Toul (54)

MENTION "valeurs du sport", toutes classes confondues, vidéo

- Collège Jean Moulin - Tomblaine (54)

CATÉGORIE - Prix spécial « inclusion », toutes classes confondues, vidéo

- École Albert Lehlen - Mont-Saint-Martin (54)

COUP DE CŒUR ACADÉMIQUE

- Collège Jacques Gruber – Colombey-les-Belles (54)

NOUVEAU

Utiliser internet de façon responsable et sans danger

Le Bon Usage du Numérique est un dispositif d'accompagnement des enseignants, des formateurs, des équipes de direction et de circonscription dans les usages raisonnés et raisonnables du numérique en partenariat avec l'équipe mobile de sécurité.

Ce projet a pour ambition de former les élèves capables d'utiliser internet en toute sécurité et de prévenir les situations de cyberharcèlement sur les réseaux sociaux.

Le groupe de travail intervient dans le cadre du programme pHARe et propose des ressources et une veille numérique à destination des parents.

FOCUS

Le dispositif Molo-Molo sur le WEB

Déployé dans l'ensemble de l'académie, le Molo Tour offre aux élèves vosgiens de 6^e des ateliers-débats sur le bon usage du numérique. À l'issue du spectacle « Alice au pays des Vermeils » qui aborde de manière métaphorique les difficultés et les dangers liés à l'usage des réseaux sociaux, les ateliers-débats sont menés à l'aide du kit pédagogique Molo-Molo sur le web conçu par la DRANE et la troupe des Paraboleurs.

FOCUS

L'expérimentation de la pause numérique

La pause numérique consiste en une mise à l'écart du téléphone portable des élèves au collège. Elle vise à prévenir les violences en ligne, à limiter l'exposition aux écrans et à faire respecter les règles encadrant l'usage des outils numériques.

Cette expérimentation poursuit deux objectifs :

- l'amélioration du climat scolaire, auquel l'usage des téléphones portables peut nuire en rendant possible le développement de violences (harcèlement en ligne, diffusion d'images violentes) ;
- l'amélioration des résultats des élèves, l'utilisation du téléphone ayant un effet déterminant sur la capacité de concentration en classe et l'acquisition des connaissances.

À ce jour, 199 collèges se sont portés volontaires pour la mettre en place au cours de cette année scolaire, soit plus de 50 000 élèves concernés.

La généralisation devrait intervenir au 1er janvier 2025





La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école

UN PLAN D'ACTION RENFORCÉ

150

emplois à temps plein,
avec au moins un
responsable par académie
et par département

97 %

des écoles, collèges
et lycées publics
dotés d'une équipe
ressource Phare d'au moins
5 personnels formés

67 000

collégiens
et lycéens
ambassadeurs

157 000

élèves
participants au prix
Non au harcèlement

200

lauréats nationaux
du prix
Non au harcèlement

5 millions

d'élèves
participants à la
journée nationale
Non au harcèlement

5,1 %

des élèves touchés
par le harcèlement
selon le questionnaire
d'auto-évaluation renseigné
par tous les élèves du CE2
à la terminale

35 000

personnels
inscrits au parcours
d'autoformation
« Prévenir et lutter
contre le harcèlement »
sur M@gistère

1 200

écoles
expérimentatrices
des cours
d'empathie

→ **UN PROTOCOLE NATIONAL** de prise en charge des situations de harcèlement

→ **DES SANCTIONS SYSTÉMATIQUES POUR LES SITUATIONS LES PLUS GRAVES**

- Possibilité de changement d'école d'un enfant lorsque son comportement intentionnel et répété fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école
- Dans le 2^d degré, extension de la procédure disciplinaire aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement

→ **L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE SUIVI ET DE TRAITEMENT**

des équipes nationales, académiques et départementales

→ **UN PLAN INÉDIT DE FORMATION** avec pour objectif 100 % des personnels formés d'ici 2027

→ **UN NUMÉRO UNIQUE** pour signaler les situations de harcèlement et de cyberharcèlement :

**Plateforme nationale pour
les victimes de harcèlement :**

Service et appel gratuits



2024-2025 : LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME PHARE



LES NOUVEAUTÉS 2024

POUR LES FAMILLES

- **Plateforme de sensibilisation**
« Non au harcèlement – des clés pour les familles »
- **Information annuelle dispensée aux parents d'élèves** concernant l'apprentissage de la citoyenneté numérique, notamment l'interdiction du harcèlement dans l'espace numérique, en lien avec PIX

POUR LES ÉLÈVES

- **Pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation** rempli par tous les élèves du CE2 à la terminale lors de la journée nationale Non au harcèlement pour diagnostiquer les situations de harcèlement
- **Généralisation des cours d'empathie** dans les écoles
- **Attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux**, ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils **obligatoire pour tous les élèves de 6^e**

POUR LES PERSONNELS

- **Formations en présentiel** organisées par les académies pour l'ensemble des personnels en complément du parcours d'autoformation
- **Parcours d'autoformation spécifique** pour les chefs d'établissement
- **Parcours e-Inspé** à l'attention des professeurs stagiaires et néo-titulaires

9 Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève

L'ESSENTIEL

- Trois mesures pour agir en faveur de la santé mentale : mise en place d'un protocole, formation au secourisme en santé mentale, promotion du 31 14.
- La démarche École promotrice de santé pour développer un environnement protecteur et des habitudes favorables à la santé.
- La mise en œuvre effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle
- Le développement des compétences psychosociales : améliorer les relations à soi et aux autres.

CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT PROTECTEUR

La démarche École promotrice de santé (EPSa)

Destinée à mettre la question du bien-être au cœur du pilotage éducatif, l'EPSa mobilise l'ensemble de la communauté éducative et prend appui sur la **corrélation entre bonne santé, bien-être et réussite scolaire**. Elle vise à renforcer la coordination de l'ensemble des actions de promotion de la santé, à améliorer les conditions environnementales de la scolarité et à permettre aux élèves d'agir favorablement sur leur santé. Le label Édusanté permet de valoriser et de structurer l'engagement dans la démarche des établissements.

En prolongement de l'action des équipes de pilotage de l'EPSa dans toutes les académies, le ministère vise désormais l'engagement des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Une mobilisation en faveur de la santé mentale des élèves

Entre la fin de l'année scolaire 2023-24 et le 1er trimestre de 2024-25, **deux adultes par établissement seront formés au secourisme en santé mentale** (premiers secours en santé mentale), dont prioritairement un conseiller principal d'éducation. Cette formation permettra de mieux repérer les élèves en situation de mal-être, d'engager une

évaluation par les personnels ressources de l'éducation nationale (médecins, infirmiers, psychologues, assistants de service social) et de les orienter ensuite si nécessaire vers une prise en charge adaptée.

À l'échelle académique l'équipe de pilotage multi catégorielle est constituée des pilotes du groupe École Promotrice de Santé et des Conseillers Technique Santé et Sociaux auprès du Recteur. Les référents harcèlement prendront systématiquement l'attache des professionnels formés au secourisme en santé mentale lorsqu'ils auront connaissance d'une situation de harcèlement.

Rédiger un protocole santé mentale dans les établissements scolaires

Chaque établissement scolaire devra se doter d'un protocole de santé mentale afin de formaliser le parcours de l'élève, du repérage à la prise en charge, et d'identifier clairement le rôle de chaque acteur (repérage des élèves en souffrance, alerte et orientation vers le soin quand cela est nécessaire), le circuit de communication envers les élèves, les familles, les personnels et les partenaires, et les règles de confidentialité.

Inscrire le numéro vert prévention du suicide dans les carnets de correspondance

Le numéro 31 14, dédié à la prévention du suicide, sera désormais affiché dans les établissements scolaires et les carnets de correspondance des élèves, aux côtés des

numéros 119 (enfance maltraitée) et 30 18 (harcèlement). Ce numéro offre une écoute et une orientation vers les soins pour les jeunes et leurs familles et sert d'outil d'aide à la décision pour les professionnels de l'Éducation nationale.

NOUVEAU

Un programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (1^{er} degré), et à la vie affective, relationnelle et sexuelle (2nd degré)

Véritable éducation aux relations, conçue de manière adaptée à l'âge des élèves, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle a pour objectif d'améliorer les relations à soi et aux autres et prend appui sur le développement des compétences psychosociales.

Dans le 2nd degré, la mise en œuvre de ce programme se fera en interdisciplinarité, en favorisant la co-animation des séances par l'ensemble des pôles impliqués (professeurs, pôle santé social, vie scolaire). Elle prendra également appui sur les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). Ce programme contribuera à développer une culture de l'égalité et du respect mutuel, en particulier entre les femmes et les hommes, à lutter contre les violences sexistes et sexuelles en insistant notamment sur la question de consentement et des LGBTphobies et à sensibiliser les élèves à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et aux facteurs de risques de grossesses non désirées.

Les délégations académiques et les comités territoriaux (Coter)

La diffusion d'une feuille de route de l'Éducation nationale permettra de tracer les grandes orientations stratégiques du développement des CPS chez les élèves. Le pilotage sera assuré par les délégations académiques CPS créées et par les comités territoriaux à l'échelle des départements qui vont progressivement se mettre en place.

Ces Coter sont pilotés par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen), un représentant du conseil départemental et un représentant de l'Agence Régionale de Santé. L'objectif est d'assurer, sur le développement des CPS, une cohérence entre tous les acteurs qui contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes sur les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et dans les familles.

FOCUS

La formation des professionnels

Un groupe de travail réunissant les professionnels de tous les secteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes et piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) a produit un document cadre posant les principes d'une formation CPS de qualité ainsi qu'une charte de formateurs. De plus, un plan national de formation accompagnera les délégations académiques dans la déclinaison opérationnelle de la feuille de route dans les territoires et en particulier dans la formation des équipes des écoles, collèges et lycées à ces nouveaux gestes professionnels. Ainsi, l'estime de soi, la gestion du stress et des émotions, la capacité à résoudre un problème ou à communiquer de manière efficace seront désormais des compétences travaillées de manière consciente et explicite afin d'être mobilisées au service du bien-être et de la réussite scolaire.



PROMOUVOIR DES HABITUDES DE VIE SAINES

L'éducation à l'alimentation et au goût est l'une des plus investies par l'École dans le champ de la promotion de la santé. Elle aborde le fait alimentaire dans toutes ses dimensions – nutritionnelle, sensorielle, environnementale et culturelle. En favorisant l'acquisition d'habitudes de vie et de pratiques de consommation alimentaire saines, elle contribue à la lutte contre le surpoids et l'obésité, deux des principales causes d'apparition de maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.).

Les élèves qui en ont besoin peuvent bénéficier de la prise en charge des soins appropriés prescrits par les médecins de l'Éducation nationale, en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie.

Par ailleurs, l'École poursuit la dynamique lancée pour les Jeux olympiques et paralympiques et à travers les mesures en faveur d'une activité physique régulière, principalement les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école et les deux heures de sport en plus au collège.

VACCINATION CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV)

La campagne de vaccination contre les HPV pour les élèves de 5e se poursuit en partenariat avec l'ARS. Cette vaccination, gratuite et avec l'autorisation préalable des parents, vise à prévenir les cancers liés aux papillomavirus humains. Cette vaccination n'est pas obligatoire.

FOCUS

Le projet Ambition 21

Ambition 21 utilise le numérique pour améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire en portant une attention particulière aux vulnérabilités des élèves et en favorisant leur autonomie et leur réalisation personnelle à travers la communication, la collaboration, l'esprit critique et la créativité.

Le projet s'articule autour de trois thématiques. Il s'agit de mobiliser l'intelligence collective afin de repenser les espaces, les enseignements et ainsi renforcer l'engagement et le bien-être de tous.

Le projet vise aussi à accompagner les élèves vers la transformation des métiers, notamment dans le contexte d'évolution de la voie professionnelle, par la personnalisation des apprentissages, les environnements immersifs et en améliorant les dispositifs d'évaluation. Enfin, l'ouverture internationale permet aux élèves de porter un regard ouvert sur leur formation, leur projet professionnel et de lever les freins liés à la mobilité et à la découverte de l'autre.

Le projet comporte deux volets :

1. un sur le premier degré et les collèges, qui se termine au 31 août prochain ;
2. l'autre sur les lycées se poursuit jusqu'au 31 décembre 2026.

Ambition 21 a été conçu pour être au service d'objectifs à tous les échelons du territoire de Nancy-Metz, de l'académie à la classe individuelle, sans oublier départements, établissements et écoles. Afin d'être au plus proche des besoins des élèves et des professeurs, ces derniers qui ont pu formuler directement leurs projets auprès de l'équipe concernée.

C'est grâce à cette simplicité de remontée des demandes que plus de **150 d'entre elles ont pu être traitées au cours de cette année : 95 projets pédagogiques ont été subventionnés et accompagnés dans l'ensemble de l'académie.**

Développer les compétences psychosociales à l'école

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

C'EST QUOI ?

- Estime de soi
- Gestion des émotions
- Communication efficace permettant de résoudre les défis de la vie quotidienne

POUR QUOI ?

- Favoriser la confiance en soi et la **réussite de tous les élèves**
- **Promouvoir une bonne santé mentale** chez les enfants et les adolescents
- Améliorer le **climat scolaire** en développant les comportements altruistes et prosociaux

COMMENT ?

- Des **séances dédiées** en lien avec les disciplines
- L'expérimentation des **séances d'empathie** à l'école
- Une « **trousse des compétences psychosociales** » en lycée professionnel, facteurs d'une meilleure insertion professionnelle
- La **formation des enseignants**

DES SÉANCES D'EMPATHIE POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Entre janvier et juin 2024, des séances d'empathie ont été expérimentées dans 1 000 écoles avec pour premiers résultats :

- **L'évolution favorable des indicateurs de climat scolaire** dans 50 % des écoles
- **les ressentis positifs** sur les conditions d'apprentissage, le climat de classe, la qualité de la relation et le bien-être, pour les élèves comme pour les équipes éducatives
- **L'utilisation du « kit empathie »** ministériel par 55 % des écoles

GÉNÉRALISATION DES SÉANCES D'EMPATHIE À LA RENTRÉE 2024

- **Formation** des enseignants pour la création d'une culture commune des CPS
- **Nouvelles ressources pour les 1^{er} et 2^d degrés** en plus du « kit empathie »
- Podcast *Perspectives sur l'expérimentation des séances d'empathie à l'école* sur Éduscol

10 Encourager l'activité physique et sportive à l'école

L'ESSENTIEL

Après une année 2023-2024 fortement colorée par la préparation et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, l'École doit désormais faire vivre l'héritage de ces Jeux et en profiter pour :

- réaffirmer la place de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) au sein du parcours de l'élève ;
- pérenniser les dispositifs de renforcement de la pratique physique et sportive ;
- installer le nouveau dispositif sport-études.

Dans le domaine du sport et dans le prolongement des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'objectif est de conserver un héritage utile au service des élèves et de leur bien-être

RÉAFFIRMER LA PLACE DE L'EPS

En rendant l'EPS obligatoire et donc accessible à tous les enfants scolarisés de la maternelle à la terminale, la France est le premier pays européen à garantir à ses élèves un volume horaire aussi important d'activité physique et sportive :

- à l'école élémentaire, l'EPS est la troisième discipline enseignée en volume hebdomadaire ;
- au collège, avec 4 heures chaque semaine en 6e et 3 heures en 5e, 4e et 3e, l'EPS participe à l'épanouissement des élèves, à la lutte contre la sédentarité et au goût de l'effort ;
- au lycée, avec 2 heures hebdomadaires, l'EPS permet aux élèves de persévérer dans des activités physiques et sportives.

Au-delà du développement de compétences motrices puis proprement physiques et sportives, l'EPS est porteuse de valeurs comme le respect d'autrui et des règles, l'égalité filles-garçons, la maîtrise de soi et la persévérance. Elle contribue aussi au bien-être des élèves et à leur santé, favorisant la concentration.

NOUVEAU

Des tests physiques vont être expérimentés dans 158 collèges pour les élèves de 6e. Ces tests, développés par la Depp, ont vocation à être généralisés en 2025. Ils permettront de mesurer l'impact des efforts réalisés dans le 1er degré pour valoriser la place de l'EPS.

PÉRENNISER LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE L'EPS

30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)

Généralisées pour la deuxième année, les 30 minutes d'APQ bénéficient à tous les élèves des écoles élémentaires. En complément de l'EPS, elles visent à lutter contre l'inactivité croissante des enfants et à rendre les élèves plus concentrés en classe.

Un kit de matériel pédagogique envoyé dans chaque école élémentaire, de nombreuses ressources téléchargeables sur Éduscol et des journées de formation académique viennent renforcer l'accompagnement de la mesure et faciliter sa mise en œuvre.

Deux heures de sport en plus au collège en éducation prioritaire

Expérimentées dans 700 collèges en 2023-2024, les 2 heures supplémentaires de sport par semaine proposées aux collégiens les plus éloignés de toute pratique sportive pourront se déployer dans les collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée 2024. En dehors de l'EPS, ce dispositif s'appuie sur des partenaires

sportifs pour proposer une offre différente et ludique dans le cadre de l'accueil élargi de 8 h à 18 h dans les collèges de l'éducation prioritaire.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Pour l'année 2023/2024, **24 collèges et 41 associations** ont été concernés par l'extension du dispositif **2 heures de plus au collège pour un total de 726 élèves.**



FOCUS

Dispositif Pass'Sport

La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) coordonne le déploiement du dispositif **Pass'Sport** qui offre une aide de 50€ par enfant dont les parents bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ou d'éducation d'enfant handicapé pour la prise de licence dans une association sportive. Le Pass'Sport est aussi ouvert aux étudiants boursiers. A l'issue de la campagne 2023, **98 000 jeunes (+12 000 par rapport à 2022)** et **5 431 clubs** en ont bénéficié en région Grand Est.

PROJETS SOUTENUS PAR L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

En cette année olympique, la DRAJES a subventionné **59 projets** portés par les collectivités, les établissements publics et les associations, l'objectif étant de soutenir la dimension populaire et festive des **Jeux olympiques et paralympiques** sur les territoires pour un montant total de **256 314 €**.

Parallèlement, **53 projets relatifs à la Grande cause nationale** visant à promouvoir « 30 minutes d'activité physique et sportive quotidiennes » ont été soutenus pour un montant total de **199 390 €**.

Enfin, le plan **5 000 terrains de proximité**, porté par l'agence nationale du sport, a permis de subventionner **226 équipements** sportifs (pump tracks, city-stade, paddle...) en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), zones de revitalisation rurale (ZRR) ou Contrats de Relance et de Transition écologique (CRTE) pour une **enveloppe de 6 571 779 €**.

11

Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle

L'ESSENTIEL

- **Les domaines de l'éducation artistique et culturelle (EAC) sont nombreux et variés**, allant des arts visuels et vivants à l'éducation aux médias, en passant par la culture scientifique ou la mémoire.
- **Ils participent directement aux apprentissages des élèves comme à leur épanouissement.**
- De nombreux partenaires travaillent avec l'Éducation nationale pour favoriser l'EAC, **politique prioritaire qui va se renforcer à l'école primaire pour cette année scolaire.**

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Ne laisser aucun élève au bord du chemin.

La circulaire de rentrée souligne la mission de notre institution de s'élever contre toutes les barrières sociales, géographiques ou culturelles qui freinent la réussite et l'ambition de nos élèves. **La culture y est pleinement intégrée, condition d'une part de la réussite des élèves, et d'autre part de la conscience de leur destinée partagée.** C'est un puissant vecteur de cohésion sociale qui doit être au cœur de notre ambition pour les élèves.

L'EAC fait l'objet de deux politiques prioritaires du gouvernement : « Offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle » et « Pass Culture » qui y contribue.

Sur un territoire aux forts contrastes démographiques et socio-économiques, notre académie bénéficie d'une mobilisation des enseignants, des partenaires et d'un engagement croissant des collectivités territoriales. En juin 2024, 69% des élèves de l'académie ont bénéficié d'au moins une action EAC ancrée sur les enseignements (20 points de plus qu'en juin 2023). En Territoires Éducatifs Ruraux, le parcours EAC est installé dès l'école primaire (23 points au-dessus de la moyenne académique). **La feuille de route 24-25 vise à lever les inégalités qui subsistent encore pour viser le 100% EAC.**

UN ENRICHISSEMENT DES APPRENTISSAGES

L'éducation artistique et culturelle (EAC) favorise l'épanouissement individuel et collectif de tous les élèves, en les rendant sensibles à leur environnement, aux autres et à l'esthétique du monde qui les entoure. Les élèves apprennent ainsi à développer leur créativité et à partager une culture commune.

Au cœur des apprentissages, l'EAC permet d'apprendre autrement, d'abord à travers la pratique, qu'elle soit artistique, culturelle ou scientifique, mais aussi à travers la rencontre avec des artistes, des témoins, des œuvres ou des lieux.

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE

Offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle de qualité constitue une politique prioritaire du Gouvernement, pour garantir l'égalité des chances et favoriser l'excellence.

L'objectif est de décliner un parcours cohérent et fertile sur l'ensemble de la scolarité de chaque élève, en accompagnement des autres enseignements. **L'ensemble des acteurs culturels et des collectivités territoriales sont mobilisés autour de cette ambition commune du « 100 % EAC ».**

LES OUTILS AU SERVICE DE L'EAC

La part collective du pass Culture

Fruit d'un partenariat de premier plan entre les services de l'État, les partenaires culturels et les collectivités territoriales, le **pass Culture contribue à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC)**. Deux déclinaisons complémentaires favorisent une sensibilisation progressive et accompagnée de l'élève : une part collective contribuant aux projets au sein des établissements scolaires à partir de la 6^e, et une part individuelle à la disposition des jeunes de 15 à 18 ans.

La **part collective** vise à garantir l'égal accès de tous les élèves à l'EAC. Dans l'académie de Nancy-Metz, en juin 2024, 76% des élèves, soit 13 points de plus qu'en juin 2023, ont bénéficié de la part collective, à travers plus de 7000 offres culturelles construites avec les partenaires culturels de la région. Les dotations sont attribuées annuellement, pour chaque établissement, au prorata du nombre d'élèves scolarisés. Chaque professeur peut déposer un projet via l'application ADAGE sous le profil « rédacteur de projet ». Le chef ou directeur d'établissement, conseillé par le référent culture, est responsable de la répartition de l'enveloppe allouée.

Prolongation de cet engagement, la **part individuelle** facilite l'accès à la culture de proximité en autonomie. En 2024, 65% des jeunes du Grand Est ont activé leur compte individuel via l'application dédiée ou un ordinateur, avec les identifiants Educonnect ou un document d'identité. Dans l'académie de Nancy-Metz, les jeunes Passeurs de Culture accompagnent leurs pairs et contribuent à la diffusion d'offres ciblées. L'accompagnement dans cette démarche est essentiel dans une visée d'égalité des chances.

L'APPLICATION ADAGE

Adage est la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'EAC pour les 1^{er} et 2nd degrés. C'est un outil commun à tous les personnels. Déjà utilisée par plus de 25 000 écoles et par la quasi-totalité des collèges et lycées, l'application Adage permet :

- le suivi du parcours EAC de chaque élève, de la maternelle à la terminale ;
- l'inscription des classes et des élèves aux actions et projets EAC via une seule saisie par les professeurs ;

- la consultation des offres collectives du pass Culture, dont Adage constitue l'unique voie d'accès ;
- la construction des projets EAC et la recherche de partenaires ;
- l'obtention des financements ;
- la consultation et la réponse aux appels à projets académiques ;
- la consultation des ressources.

FOCUS

Communiquer, accompagner, former l'ensemble des acteurs

Chaque professeur doit être sensibilisé aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle. En 23-24 dans l'académie, plus de 1200 enseignants ont bénéficié d'une formation EAC. En 24-25, les formations associent pleinement les professeurs du 1^{er} degré et favorisent le croisement des expertises.

La journée des acteurs de l'EAC organisée le 29 août 2024 vise le partage et l'appropriation de la feuille de route par les référents académiques et départementaux. Chaque référent culture doit bénéficier d'une lettre de mission adossée à la feuille de route, et adaptée à l'établissement. Un séminaire académique « Éducation artistique et culturelle & innovation », renforcé par des accompagnements à l'échelle départementale et en conseil d'IEN, est dédié aux cadres le vendredi 13 décembre 2024.

Partie 2

Des femmes et des hommes qui changent la vie





12 Mieux reconnaître tous les métiers

L'ESSENTIEL

Pour mieux reconnaître tous les métiers de l'éducation nationale, mais aussi pour renforcer leur attractivité, des efforts importants se poursuivent en 2024-2025. Ils concernent aussi bien des réformes statutaires que de nouvelles revalorisations et touchent :

- les enseignants et personnels d'éducation ;
- les personnels administratifs et techniques, sociaux et de santé ;
- les agents nouvellement nommés.

LES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION

À la rentrée 2023, les enseignants exerçant dans les 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'éducation et d'orientation ont bénéficié de revalorisations salariales sans condition d'au moins 125 € net par mois (158 € en moyenne) et de l'amélioration de leurs perspectives de carrière. Également depuis 2023, dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires rémunérées 1 250 € brut par an et par mission (1 131 € net) sont proposées aux enseignants volontaires.

NOUVEAU

Un passage facilité et accéléré aux grades supérieurs

L'accès à la hors-classe dans les corps enseignants est amélioré par un relèvement progressif du taux de promotion, qui est fixé, au 1^{er} septembre 2024, à 22 % des enseignants promouvables.

S'agissant de l'accès à la classe exceptionnelle, un taux de promotion remplace dès le 1^{er} septembre 2024 la règle du contingentement. Des taux différenciés sont prévus selon les corps compte tenu de leur démographie spécifique (de 7,5 à 29 %).

Ce passage facilité et accéléré aux grades supérieurs permet notamment à davantage de professeurs de terminer leur carrière à des indices plus élevés qu'auparavant, ce qui constitue un avantage pour la liquidation de leur retraite.

NOUVEAU

Les actes de gestion relatifs aux professeurs agrégés

À compter du 1^{er} septembre 2024, certains actes de gestion relatifs aux professeurs agrégés (évaluation, classement à l'entrée dans le corps et après promotion de grade, avancement d'échelon et promotions de grade) seront confiés aux recteurs d'académie pour une meilleure individualisation des carrières et une gestion de proximité aux délais raccourcis.

NOUVEAU

La nouvelle rémunération des personnels de direction

- Dès le 1^{er} septembre 2024, les personnels de direction **adhèrent au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** (Rifseep) :
 - un régime plus transversal et partagé dans la fonction publique ;
 - un outil indemnitaire plus lisible, simple et rationnel ;
 - qui permet la valorisation des acquis de l'expérience et de la mobilité.
- Au 1^{er} janvier 2025, leur grille **indiciaire est revalorisée**, pour un gain de fin de carrière s'élevant à 3 367 € brut par an.

LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Dans le cadre de son agenda social, le ministère œuvre également de manière continue pour améliorer les conditions de recrutement et d'emploi des AESH. L'objectif est de valoriser leurs fonctions et leurs perspectives professionnelles. **Aujourd'hui, 63 % des AESH sont en CDI et tous bénéficient d'une grille de rémunération.**

NOUVEAU

La loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 prévoit que **l'État assure la prise en charge financière de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne.** À la rentrée scolaire 2024, il reviendra donc au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lieu et place des collectivités territoriales, de rémunérer les AESH qui interviennent auprès de ces enfants, ceci pouvant améliorer leur rémunération avec l'accroissement de leur temps de travail.

Enfin, dans le cadre du comité interministériel du handicap du printemps dernier, la mise en œuvre d'un **plan d'action métier sur les parcours professionnels des AESH** a été annoncée et devrait aboutir au cours de l'année scolaire 2024-2025.

LES PERSONNELS INGÉNIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, PÉDAGOGIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ (IATPSS)

En 2024, de nouvelles réformes statutaires et des revalorisations indemnitaires significatives sont mises en œuvre en faveur des personnels des filières administratives, de santé, sociale, ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation (ITRF) et pédagogique afin de reconnaître leurs compétences et leur investissement pour le bon fonctionnement du système éducatif et de renforcer l'attractivité de leurs métiers.

NOUVEAU

L'effort conséquent de revalorisation indemnitaire des **personnels administratifs** engagé depuis 2021 (4 450 € brut pour les attachés d'administration, 2 480 € brut pour les secrétaires administratifs et 1 875 € brut pour les adjoints administratifs) se poursuit en 2024 avec un nouveau gain annuel de près de 960 € brut pour les attachés et 450 € brut

pour les secrétaires administratifs. En outre, le plan pluriannuel de requalification de la filière permet chaque année la requalification de 260 emplois en catégorie B et 490 emplois en catégorie A.

Après avoir vu leur structure de carrière harmonisée avec celle des infirmiers de la fonction publique hospitalière (FPH), les **infirmiers de l'éducation nationale** bénéficient en 2024 d'une revalorisation indiciaire de 49 points d'indice majoré par échelon, soit 191 € net par mois. Les médecins de l'éducation nationale ont quant à eux bénéficié d'une revalorisation indemnitaire de 7 700 € net par an de 2021 à 2023.

Dans la continuité des mesures indemnitaires très significatives initiées en 2020, une revalorisation indemnitaire moyenne annuelle de 3 300 € et 2 600 € net est respectivement allouée aux **conseillers techniques de service social et assistants de service social.**

Dans la filière « systèmes d'information », les **personnels ITRF informaticiens** sont revalorisés d'un montant compris entre 600 € brut pour les adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF) et 1 000 € brut pour les ingénieurs de recherche.

Dans le cadre de leur adhésion au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep), les **personnels techniques et pédagogiques** bénéficient en 2024 d'un nouveau gain moyen annuel de 2 000 € brut, identique à celui de 2023.

FOCUS

L'installation des agents nouvellement nommés

Afin de faciliter l'installation des agents nouvellement recrutés, **la politique ministérielle du logement est renforcée.** Grâce à de nouveaux partenariats passés avec des bailleurs présents sur l'ensemble du territoire, métropolitain et ultra-marin, et des conventions académiques de réservations de logements, notamment en Île-de-France, le volume de logements sociaux et intermédiaires proposés va augmenter en 2024.

DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES SIMPLIFIÉES, UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE DES DOSSIERS.

Colibris

Colibris est une interface permettant d'effectuer des démarches RH de manière dématérialisée (demandes de cumul d'activités, télétravail, temps partiel, d'aides sociales, changement de coordonnées etc).

- e-colibris est sa déclinaison en application mobile. Ces deux applications permettent de faciliter les démarches des personnels tout en privilégiant le lien entre l'agent et son gestionnaire RH/payé académique.
- L'application e-Colibris est téléchargeable sur Apple store et plateforme android.

Préau, des prestations à tarifs préférentiels

Préau est une association nationale qui propose à tous les personnels du ministère, actifs et retraités, des offres à tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques ainsi que des avantages commerciaux. Depuis juillet 2022, l'adhésion à Préau est devenue gratuite pour tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Services Publics + 9 engagements pour un service public + proche, + efficace et + simple

Depuis plusieurs années, les services de l'État travaillent à améliorer l'accueil de leurs usagers, qu'il s'agisse d'un accueil physique ou en ligne, par téléphone ou par courrier, grâce aux engagements Marianne. Le Gouvernement a décidé de généraliser ces engagements à l'ensemble des services publics en relation avec les usagers, dans le cadre d'un programme intégré appelé Services Public +.

Dans le prolongement du projet académique 2021-2025, « l'école sur tous les territoires » suppose de proposer des formations les plus adaptées possibles aux réalités de chaque établissement scolaire. En effet, l'exercice de métiers de plus en plus complexes nécessite de faciliter pour chacun l'acquisition et le développement de compétences professionnelles au plus près des besoins.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

L'action sociale est un des leviers essentiels du soutien à l'ensemble des personnels (actifs et retraités) dans l'académie de Nancy-Metz. Elle contribue à leur bien-être personnel et permet d'améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de la famille, de l'enfance et des loisirs. L'action sociale intervient également pour les aider à faire face à des situations difficiles : accompagnement par des assistantes sociales ou par des conseillers en économie sociale et familiale. Secours financiers ou prêts à taux 0, conseils juridiques auprès d'avocats, aide financière pour le retour à domicile après une hospitalisation.

Avec un budget académique de près d'1,6 million d'euros, l'académie de Nancy-Metz propose aux agents des prestations locales variées : aides aux familles (frais de garde périscolaire, aides aux activités sportives et culturelles), aides aux études (participation aux frais d'inscription et d'hébergement pour suivre des études supérieures), aides aux vacances et aux séjours des enfants (en camping, location, maisons familiales et gîtes, centres aérés, colonies, séjours éducatifs et linguistiques), aides aux enfants et adultes en situation de handicap, aide au logement.

Grâce à des partenariats nationaux et locaux, les enseignants stagiaires et contractuels, primo-arrivants dans l'académie, bénéficient d'un service d'accompagnement à l'installation : recherche d'un logement temporaire ou pérenne et aide financière.

Dans l'académie de Nancy-Metz des missions complémentaires et enrichissantes pour les volontaires engagés.

Dans le cadre du Pacte, des missions complémentaires et attractives sont proposées, à compter de la rentrée, aux professeurs volontaires. Ces missions ont pour but d'améliorer le service public de l'éducation pour la réussite des élèves, en répondant toujours mieux à leurs besoins et aux nécessités de fonctionnement des écoles et des établissements

Deux axes principaux se dessinent :

- **Un renforcement de l'accompagnement personnalisé** : Face à la diversité des parcours et des besoins des élèves, les enseignants seront appelés à jouer un rôle de plus en plus central dans le soutien scolaire. Les remplacements de courte durée, particulièrement en collège et lycée, permettront d'assurer une continuité pédagogique et de limiter la perte de connaissances. De plus, les interventions en soutien scolaire, notamment en français et en mathématiques, visent à consolider les acquis fondamentaux et à prévenir les difficultés d'apprentissage.
- **Une ouverture vers de nouvelles pratiques pédagogiques** : Les enseignants auront également la possibilité de s'investir dans des projets innovants, tels que la pédagogie par projets, l'utilisation des nouvelles technologies ou encore l'ouverture de l'école sur l'environnement. Ces missions permettront de stimuler la créativité des enseignants et de favoriser l'épanouissement des élèves.

BILAN PACTE : DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

L'académie de Nancy-Metz est la seconde académie qui obtient le taux d'adhésion au pacte le plus élevé parmi les enseignants du secondaire :

- 36,9% des enseignants du public et du privé sont engagés dans le pacte
- 24,6% part des enseignants du public engagés dans le pacte
- 50% des enseignants du privé sous contrat engagés dans le pacte

Grâce à l'engagement de nos personnels, l'académie se distingue par les meilleurs taux d'efficacité de remplacement de courte durée : les taux ont été multipliés par deux entre 2022 et 2023.



Le Pacte au service de la réussite des élèves

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ATTRACTIVES ET MIEUX RÉMUNÉRÉES

- Des missions complémentaires proposées aux enseignants volontaires

- Des missions spécifiques :
 - au 1^{er} degré
 - au collège
 - au lycée général et technologique
 - au lycée professionnel

Priorité donnée au remplacement de courte durée dans le 2^d degré

- Des missions quantifiées en heures ou forfaitaires

- Une rémunération forfaitaire de 1 250 € brut annuels par mission

LES CHIFFRES 2023-2024

3 enseignants sur 10

engagés dans le Pacte

2 408 € annuels brut

de gain moyen par enseignant

55 %

des parts de Pacte mobilisées sur :

- le remplacement de courte durée
- des projets pédagogiques innovants
- le dispositif Devoirs faits

7,6 millions d'heures au bénéfice du système éducatif dont :

- un potentiel de 2 millions pour le remplacement de courte durée
 - 1,8 million pour Devoirs faits
 - 1,2 million pour les Stages de réussite et l'École ouverte
 - 900 000 pour le soutien dans les savoirs fondamentaux

LES OBJECTIFS 2024-2025

- Amplifier la dynamique d'amélioration du remplacement des enseignants dans le 2^d degré en doublant les parts de Pacte qui y sont consacrées.
- Favoriser l'apprentissage des savoirs fondamentaux pour tous les élèves en renforçant les moyens consacrés aux dispositifs de soutien et aux Stages de réussite dans le 1^{er} degré et en maintenant ceux consacrés aux Devoirs faits et à l'École ouverte dans le 2^d degré.
- Recentrer les missions de coordination sur les projets d'innovation pédagogique prioritaires.



13 Renforcer la politique des ressources humaines

L'ESSENTIEL

- Le ministère se dote d'une **stratégie RH pluriannuelle** pour une gestion des ressources humaines plus individualisée et qualitative pour ses usagers comme pour ses agents.
- L'objectif est de **mieux recruter les agents et de mieux les accompagner**, individuellement et tout au long de leur carrière.
- **Chaque académie se dotera d'une nouvelle feuille de route RH**, avec l'objectif d'agir plus en proximité des collectifs de travail et de favoriser la qualité de vie au travail.

LES ENJEUX D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE RH

La mission de service public d'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à destination de 12 millions d'élèves et de jeunes est rendue possible grâce à l'engagement quotidien de 1,2 million de femmes et d'hommes.

La politique de ressources humaines du ministère s'incarne dans la gestion d'un nombre d'agents sans commune mesure avec les autres services publics de la Nation. Elle est aujourd'hui confrontée à **des défis inédits en matière d'attractivité, mais aussi de fidélisation de ses agents**.

Dans un contexte de marché du travail marqué par une concurrence forte entre employeurs, y compris publics, il s'agit pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de répondre davantage aux aspirations des jeunes générations à des parcours professionnels plus diversifiés.

La direction générale des ressources humaines (DGRH), en lien avec la direction de l'encadrement et les académies, a donc engagé en septembre 2023 un travail d'élaboration d'une **stratégie ministérielle pluriannuelle des ressources humaines** appelée « **stratégie RH26** ».

Cette stratégie s'incarnera à travers des lignes directrices de gestion établies au niveau national et déclinées à l'échelle de chaque académie dans leur nouvelle feuille de route RH à l'automne 2024.

LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE RH26

Au-delà de la sécurisation des fonctions RH essentielles, la volonté est de promouvoir une gestion des ressources humaines davantage orientée vers les individus.

La stratégie RH26 illustre l'attention portée par le ministère à **une gestion des ressources humaines qualitative et individualisée** pour offrir aux agents un service plus efficace, capable d'agir en proximité et d'accompagner leurs parcours.

Ses lignes directrices de gestion s'articulent autour de **trois grands axes pour un pilotage pluriannuel** de la gestion des ressources humaines :

- consolider une fonction « ressources humaines » solide et adaptable, à même d'incarner pleinement son rôle d'employeur de 1,2 million d'agents ;
- recruter mieux pour attirer des compétences à la mesure de tous les besoins ;
- accompagner et diversifier les parcours pour fidéliser chaque agent.

Elles incarnent les engagements RH ministériels en direction de tous les agents et doivent également **mobiliser l'ensemble des encadrants** pour répondre aux enjeux d'attractivité et de fidélisation des personnels.

L'IH2EF, par son programme de formation, contribue à la professionnalisation des cadres et au développement de leurs compétences managériales.

Ces engagements ministériels s'inscrivent aussi dans le cadre des engagements employeur de l'État définis par le **programme interministériel Fonction Publique +**.

Pour appuyer cette démarche, le ministère va proposer un **plan de professionnalisation des agents œuvrant au sein de la filière RH** pour identifier leurs besoins de formation et d'accompagnement.

L'enjeu est également de mettre en place à moyen terme une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC).

DE NOUVELLES FEUILLES DE ROUTE RH EN ACADÉMIE

Dès le mois de novembre 2024, chaque académie va définir sa nouvelle feuille de route RH et décliner ses actions autour des objectifs suivants :

- **mieux attirer les compétences** en renforçant la visibilité des métiers, des atouts et des valeurs de l'éducation nationale ;
- **fidéliser les agents** en développant les RH de proximité et l'accompagnement personnalisé tout au long de la carrière, ainsi qu'une formation professionnelle continue, mais aussi en améliorant les conditions de travail, la protection des agents et en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **consolider la fonction RH** grâce à une professionnalisation de ses acteurs.

Cette démarche commune vise à créer et à faire vivre **une culture RH partagée** au sein du ministère. Son objectif est l'émergence d'un pilotage plus stratégique d'une gestion des ressources humaines mieux armée pour attirer et fidéliser les talents.

L'ATTENTION PORTÉE AUX MÉTIERS DE L'ENCADREMENT

Une attention soutenue est portée aux conditions d'exercice des personnels de l'encadrement. À cet égard, des **mesures concrètes et pragmatiques tendant à faciliter et alléger le travail et les conditions d'exercice** des personnels de direction et des corps territoriaux d'inspection pédagogique vont être généralisées dans l'ensemble des académies.

En outre, la **politique de reconnaissance et de développement de l'attractivité du métier de personnel de direction** trouve une traduction concrète à la rentrée scolaire avec l'adhésion des personnels de direction au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

l'engagement professionnel (Rifseep). Ce changement de régime indemnitaire sera complété, à compter de janvier 2025, par une revalorisation de la grille indiciaire du corps et l'accès linéaire aux échelons terminaux.

FOCUS

La préparation de la stratégie RH26

La préparation de la stratégie ministérielle RH26 et de son plan d'action 2024-2026 a été accompagnée dans sa phase diagnostique par une **mission de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP)** et a mobilisé de nombreux acteurs pendant l'année 2023-2024, sous la présidence du secrétaire général du ministère.

Cinq académies ont été associées à ce diagnostic en tant que partenaires de la démarche.

Le diagnostic a porté sur **les actes RH susceptibles d'améliorer l'attractivité du ministère** : la marque employeur ministérielle, le recrutement, l'accueil et l'intégration, l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'évaluation professionnelle, l'accompagnement des mobilités, l'accompagnement au départ, la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

L'objectif a été de partager des constats et des enjeux à tous les niveaux du système : avec les recteurs, les secrétaires généraux et les directeurs des ressources humaines (DRH) d'académie, mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la filière RH ministérielle, de manière à identifier le plus concrètement possible les points d'amélioration à engager.

REPLACEMENTS DE COURTE DURÉE : UNE POLITIQUE MINISTÉRIELLE STRUCTURANTE

Le remplacement des professeurs absents demeure une priorité du ministère pour assurer la continuité des enseignements pour les élèves. **Des moyens supplémentaires sont prévus pour déployer le remplacement de courte durée (inférieur à 15 jours) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, avec une rémunération incitative pour les enseignants volontaires : 1 250 € bruts pour un forfait de 18 heures, soit 69 € bruts de l'heure, et la possibilité nouvelle pour un professeur de s'engager pour un minimum de 9h.**

La programmation des remplacements sera réalisée au sein de l'établissement et pilotée aux niveaux départemental, académique et au niveau national, pour veiller à la bonne mise en œuvre des plans annuels déployés dans tous les établissements. Les chefs d'établissement bénéficieront d'un accès direct à un tableau de bord pour leur permettre de disposer d'indicateurs de suivi de cette politique prioritaire.

Des résultats encourageants

L'engagement de cette politique prioritaire depuis la rentrée 2023 a permis d'abaisser le taux d'heures non assurées à 6,34% au plan national (contre 8,27% en 2022-23). Sur notre territoire, grâce à l'engagement des professeurs et des équipes de direction des établissements, le taux d'heures non assurées en 2023-24 était encore inférieur (5,60%) et surtout, notre académie est celle qui affiche le meilleur taux de remplacement des professeurs absents.

En cette rentrée 2024 les enjeux sont de continuer à diminuer les nombres d'heures d'absence de professeurs, notamment liées à des motifs institutionnels (formation des professeurs, réunions pédagogiques, examens...) tout en améliorant le taux de remplacement grâce aux moyens supplémentaires alloués.

NOUVEAU

Des moyens budgétaires renforcés

Cette ambition prend appui sur la mise en œuvre du Pacte depuis la rentrée scolaire 2023, qui consacre des moyens budgétaires dédiés permettant aux professeurs de s'engager dans des missions complémentaires et d'assurer prioritairement des remplacements.

à la rentrée 2024, ces moyens attribués aux chefs d'établissement pour déployer le remplacement de courte durée sont en hausse de 75%.

FOCUS

Le pilotage de la politique Remplacement de Courte Durée (RCD)

Afin de répondre à l'objectif d'amélioration continue et d'accompagner au mieux les acteurs de terrain, le ministère met en place un pilotage et un suivi de la politique prioritaire RCD dans les établissements, ainsi qu'aux échelons départementaux, académiques et ministériel. Un référent académique RCD est mobilisé dans chaque académie pour :

- assurer le suivi de cette politique prioritaire ;
- conseiller et accompagner les chefs d'établissement pour l'amélioration du RCD ;
- animer le réseau d'établissements pour la diffusion de bonnes pratiques, l'implantation d'outils ; le cas échéant, rechercher des solutions de remplacement

Un plan annuel pour le remplacement de courte durée

L'objectif est de systématiser le remplacement de courte durée (RCD) dans tous les établissements. Sous la responsabilité du chef d'établissement et en concertation avec les équipes pédagogiques, un plan annuel RCD assure l'organisation nécessaire pour couvrir les absences. **Ce plan opérationnel définit des stratégies et actions concrètes, en priorisant les enseignants et, à défaut, les personnels d'éducation pour encadrer les élèves avec des outils numériques.** Présenté au conseil d'administration de l'établissement et validé par le recteur d'académie, ce plan fait l'objet d'un suivi régulier pour améliorer le dispositif de remplacement de courte durée.

Assurer la continuité pédagogique des élèves grâce aux TZR numériques

L'expérimentation des Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR) numériques, initiée à la rentrée 2022, se poursuit cette année. **Les TZR numériques, au nombre de 7, permettent d'assurer des remplacements sur des zones très éloignées.** Les enseignants interviennent à distance devant des élèves en classe, surveillés par un assistant d'éducation (AED).

Ils sont accueillis dans de bonnes conditions dans leurs établissements respectifs et bénéficient du soutien actif de leur référent

numérique disciplinaire ainsi que du référent numérique de leur établissement. Les inspecteurs disciplinaires référents les accompagnent dans leur prise de fonction et restent à l'écoute de leurs besoins tout au long de l'année.

Les cours à distance se sont déroulés sans difficulté technique. Les établissements concernés disposent d'une salle d'hybridation dédiée et les TZR numériques sont équipés d'un ordinateur portable, d'un écran supplémentaire, d'une clé 4G en cas de coupure de connexion, d'un casque et d'un micro. Une connexion de qualité et des conditions optimales de son et d'image sont assurées dans les établissements d'accueil.

Les TZR numériques peuvent avoir accès à des manuels scolaires en ligne et à des activités interactives pour leurs élèves. **Tous les acteurs du dispositif travaillent ensemble pour créer une communauté apprenante grâce à une dynamique de réseau incluant les TZR numériques, les formateurs, les référents et les inspecteurs.** L'objectif est de valoriser les réussites, de rassurer élèves, parents, chefs d'établissement et professeurs, et de créer un climat de confiance autour de ce dispositif innovant



DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

L'accompagnement des personnels constitue un des 3 axes du projet académique 2021-2025. La feuille de route « pour les ressources humaines » définit une stratégie RH qui tient compte des géométries et particularismes territoriaux. La gestion des ressources humaines de proximité se traduit dans le développement d'une véritable culture de l'accompagnement de l'ensemble des personnels au sein des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) et des services.

L'objectif identifié d'accompagner et d'orienter au mieux les personnels se traduit par la capacité à répondre rapidement, précisément et valablement à toutes questions que se pose un agent et à lui apporter les informations et conseils recherchés tout au long de sa carrière, mais aussi de fournir tous les leviers permettant de développer les compétences professionnelles et faciliter le développement personnel.

Pour atteindre cet objectif, qui constitue un véritable changement culturel, un fort accompagnement de l'encadrement et de l'ensemble des personnels est nécessaire.

Cadres des établissements, des services académiques, gestionnaires RH seront des éléments moteurs du dispositif.

- **Axe 1** - Améliorer la relation aux personnels
- **Axe 2** - Accompagner les parcours professionnels
- **Axe 3** - Piloter et professionnaliser l'accompagnement RH
- **Axe 4** - Développer les conditions d'une vie professionnelle agréable
- **Axe 5** - Prévenir, protéger et soutenir les personnels

FOCUS

Les atouts de l'académie de Nancy-Metz :

- un outil de communication de masse (PARTAGE)
- des process digitalisés (ex : compte épargne temps, congés, adresse dédiée au mouvement)
- des lettres de communication interne
- des services réactifs, capables de répondre rapidement aux questions courantes



DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ PILOTER ET PROFESSIONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT RH

La politique de gestion des ressources humaines de l'académie de Nancy-Metz se veut qualitative et en proximité. Elle s'inscrit dans le cadre d'un réseau dédié à l'accompagnement au sein de la direction des ressources humaines et en département. Les conseillers RH de proximité accompagnent les personnels sur les demandes relatives à leur évolution de carrière, à leur développement professionnel et personnel (ex : projet de mobilité, projet de formation), à l'appui managérial, etc.

Ils constituent notamment un point d'entrée vers les conseillers mobilité carrière, experts en mobilité professionnelle :

- Analyse des formations dont ont bénéficié les acteurs RH (recrutement, management, écoute active, etc.)
- Analyse des questionnaires de satisfaction des dispositifs de formation avec une procédure d'ajustement de l'offre
- Bilan des séminaires RH
- Niveau de participation des personnels aux groupes d'échange

DES CONSEILLERS RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ

L'académie de Nancy-Metz s'appuie sur 12 conseillers RH de proximité et un réseau de correspondants implantés dans les bassins d'éducation. À fréquence régulière, ces conseillers organisent des temps d'échanges en établissements.

De manière à faciliter la prise de rendez-vous et l'information aux usagers, une plateforme en ligne assure en outre la prise de rendez-vous. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une des priorités de l'académie en matière de gestion des ressources humaines. Cette thématique a fait l'objet d'un important dialogue social.

L'accompagnement des personnels dans leur parcours professionnel s'appuie sur un réseau d'acteurs variés : conseillers mobilité carrière, cellules RH (DPAE, DPE), chefs d'établissement, inspecteurs, chefs de service, cellule RPS, cellule d'appui aux cadres, service social, médecins du travail, correspondant handicap, service de sécurité santé au travail et MGEN.

Ces différents acteurs travaillent en étroite collaboration pour offrir aux personnels un soutien global et personnalisé, couvrant l'ensemble des dimensions de leur vie professionnelle.

DÉVELOPPER LES CONDITIONS D'UNE VIE PROFESSIONNELLE AGRÉABLE

Le bien-être au travail est devenu un enjeu stratégique pour les organisations modernes. Il est non seulement un moyen d'améliorer la qualité de vie des collaborateurs, mais aussi un levier pour renforcer la performance et la pérennité de l'entreprise. En investissant dans le bien-être, les organisations font le choix d'un avenir plus humain et plus durable.

Le bien-être au travail est donc un véritable cercle vertueux qui profite à tous :

aux collaborateurs, aux managers et à l'organisation dans son ensemble.

- Analyse de l'accès aux services sociaux et médicaux
- Nombre de bénéficiaires de l'action sociale
- Taux de télétravail
- Le travail en équipe en établissement ou service
- Les espaces partagés métiers (ex : infirmiers et inspecteurs)

PRÉVENIR, PROTÉGER ET SOUTENIR LES PERSONNELS

L'école, lieu d'apprentissage et de socialisation, a pour mission essentielle de transmettre les valeurs de la République. Pour remplir cette mission avec succès, il est indispensable que les personnels évoluent dans un environnement sécurisé et stimulant. Un cadre de travail propice aux échanges et à la collaboration permet de renforcer le sentiment d'appartenance à un projet collectif et de favoriser l'émergence d'une culture institutionnelle fondée sur le respect, la tolérance et la citoyenneté. Ainsi, en veillant au bien-être de ses personnels, l'école contribue à former des citoyens responsables et engagés.

- Analyse des sollicitations des équipes académiques (ex : référent laïcité, équipe mobile de sécurité (EMS), etc.)
- Analyse des demandes de protection fonctionnelle

14 Former les professeurs en continu

L'ESSENTIEL

Au-delà de l'impérative nécessité de rénover les processus de recrutement et de formation initiale des enseignants, la formation continue se caractérise par :

- **des formations plus en proximité**, qui touchent davantage de collectifs enseignants ;
- **30 écoles académiques de la formation continue (EAFC)** pour développer des modalités de formation diversifiées afin de s'adapter aux besoins ;
- **un plan national de formation ambitieux et rénové** dans ses modalités pour accompagner la politique du ministère.

FAVORISER L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Afin de favoriser la prise de fonction des nouveaux enseignants recrutés, particulièrement des professeurs contractuels, le ministère a produit des parcours de formation en ligne utilisables dès l'été 2024 pour les 1^{er} et 2^d degrés. Ils permettent aux enseignants débutants d'acquérir des connaissances et des repères concernant leurs missions, l'environnement professionnel et les acteurs de l'école ou de l'établissement, les familles et les gestes métiers essentiels. Ils sont complétés par les formations en présentiel, le tutorat, les visites et les stages proposés dans les académies.

DANS L'ACADÉMIE NANCY-METZ FORMER LES FUTURS PROFESSEURS DES ÉCOLES : LES PPPE, DES PARCOURS INNOVANTS.

L'académie de Nancy-Metz et l'Université de Lorraine s'associent pour proposer une formation post bac : le Parcours préparatoire au professorat des écoles.

Il s'agit du parcours préparatoire au professorat des écoles. Cette formation en trois ans est assurée à 50% par l'Unité de formation et de recherche mathématiques informatique et mécanique (UFR MIM) et à 50% par le lycée Robert Schuman de Metz et permet l'obtention de la licence de mathématiques.

Ce parcours vise à apporter un savoir pluridisciplinaire dans les disciplines, indispensable au métier de professeur des écoles, et à faire acquérir un socle solide de compétences et de connaissances en mathématiques. Le débouché naturel de ce parcours de licence est le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) du 1^{er} degré afin de préparer le concours de professeurs des écoles. Des réorientations sont également possibles. Une partie de la formation se déroule à l'UFR MIM à Metz et l'autre partie au lycée Robert Schuman de Metz.

Les deux sites de formation sont situés à proximité l'un de l'autre. L'hébergement est possible dans le même secteur (CROUS). Afin d'accompagner au mieux les étudiants vers la réussite :

- L'effectif est limité à un groupe d'au maximum 35 étudiants.
- L'évaluation des connaissances s'effectue par contrôle continu.
- Un enseignant référent est assigné à chaque étudiant.
- Un espace numérique de travail (ENT) est mis à disposition. Chaque étudiant a un identifiant personnel pour accéder à différents outils de travail et à des ressources numériques : cours et exercices corrigés en ligne, emplois du temps, dates d'examen, notes, espace de stockage, recherche documentaire, etc.

NOUVEAU

Des formations mêlant distanciel et temps de travail entre pairs dans les établissements permettront aux équipes éducatives de **s'approprier les nouveaux programmes scolaires**. Des formations pédagogiques aideront les équipes de français et mathématiques en collège à **concevoir des progressions adaptées aux groupes de besoins** constitués en 6^e et 5^e. L'évaluation

et la différenciation pédagogiques seront au cœur des préoccupations dans un objectif de réussite de tous les élèves. À partir de 2024, un **vaste plan de formation de tous les agents de la fonction publique à la transition écologique** est mis en place. Il permettra à tous les personnels de bénéficier, d'ici 2027, d'une formation spécifique adaptée au contexte de l'Éducation nationale.

FOCUS

Des formations renouvelées pour la voie professionnelle

Chaque professeur de lycée professionnel pourra désormais bénéficier, *a minima* tous les trois ans, d'une **formation en entreprise ou dans un Campus des métiers**.

Le dispositif ProFAN Transfert sera généralisé en 2024 et formera les professeurs au développement de nouvelles compétences.

Le programme Feebat de formation à la rénovation énergétique des bâtiments des enseignants exerçant dans les filières concernées (12 500 professeurs) montera en puissance à la rentrée 2024.

TRANSFORMER LA FORMATION CONTINUE GRÂCE AUX ÉCOLES ACADÉMIQUES DE FORMATION CONTINUE

L'émergence de **parcours de formation aux modalités hybrides et davantage modulables** (proposés sur différentes plages horaires) permet de mieux répondre aux besoins de chaque enseignant. Cette nouvelle organisation de la formation permet de mieux préserver les temps d'enseignement. Elle utilise la variété des modalités de formation et des temps disponibles, y compris pendant les vacances des classes ou sous la forme de cours du soir, pour enrichir son offre. Réseau Canopé peut,

en partenariat avec les écoles académiques de la formation continue, développer ces différents formats de formation.

L'action des écoles académiques de la formation continue est **de plus en plus visible des enseignants**, ce qui leur permet d'être davantage formés en proximité et en fonction de leurs besoins. La formation est mise **au service des projets portés par les équipes éducatives** dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) et de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble ». Elle est aussi **en lien avec l'évaluation des unités éducatives** qui aboutit à des projets de transformation nécessitant un accompagnement par la formation.

FOCUS

Une formation dont les modalités se diversifient

La formation ouverte à distance est mise en œuvre grâce à la **plateforme M@gistère**. 517 formations en libre accès sont proposées au sein du catalogue national. La mise en place à l'automne de Magistère 2 lui apportera une évolution significative.

Des web-séries nationales enrichissent la formation en ligne. La direction générale de l'enseignement scolaire produit et réalise depuis janvier 2024 une émission appelée **Perspectives sur** autour de sujets phares en lien avec les différentes politiques éducatives. L'offre s'enrichit également d'une série d'émissions appelées **Regards sur** qui s'intéresse à la présentation des nouveaux programmes à partir de questions concrètes d'enseignants.



Dans l'académie Nancy-Metz l'expérimentation du dispositif TZR numériques (professeurs titulaires sur zone de remplacement numériques) a été initié à la rentrée 2022 et est reconduit cette rentrée.

Les TZR numériques, au nombre de 5 initialement, sont au nombre de 11. Les TRZ numériques permettent d'assurer des remplacements sur des zones très éloignées. Par exemple, un des TZR numériques de mathématiques intervient au sein des collèges de Vaucouleurs (55) et de Sierck-les-Bains (57). Par ailleurs, cette expérimentation pourrait permettre de trouver des solutions pour des suppléances sur des enseignements spécifiques ou venir en appui d'autres dispositifs pour lesquels aucun TZR classique n'est trouvé.

Les TZR numériques interviennent à distance devant des élèves en classe, surveillés par un assistant d'éducation (AED). Ils sont accueillis dans de bonnes conditions dans leurs établissements respectifs et bénéficient du soutien actif de leur référent numérique disciplinaire ainsi que du référent numérique de leur établissement. Les inspecteurs disciplinaires référents les accompagnent dans leur prise de fonction et restent à l'écoute de leurs besoins tout au long de l'année.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

les cours en distanciel dans les établissements ont été réalisés jusqu'à présent sans difficulté technique.

- Les établissements concernés bénéficient d'une salle d'hybridation dédiée et les TZR numériques disposent d'un ordinateur portable, d'un écran supplémentaire, d'une clé 4G en cas de coupure de connexion, d'un casque et d'un micro.
- Leurs établissements d'accueil leur assurent une bonne connexion, une qualité de son et d'image, qui sont essentielles dans le cadre de l'enseignement à distance.
- Les TZR numériques disposent d'accès à des manuels scolaires en ligne et à des activités interactives en ligne pour leurs élèves.

L'ensemble des acteurs du dispositif de TZR numériques œuvre pour créer une communauté apprenante au moyen d'une dynamique de réseau entre les TZR numériques, les formateurs, les référents et les inspecteurs. Le but étant de valoriser les réussites auprès de la communauté éducative et de rassurer élèves, parents, chefs d'établissement et professeurs en créant un climat de confiance autour du dispositif.

SE FORMER ET SE MOBILISER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La convention reconduite en décembre 2023 avec nos partenaires Teragir et la MGEN contribue à l'accompagnement des écoles et établissements ainsi qu'à la formation des personnels.

Porté par l'E AFC, un cycle de formation est entièrement dédié à l'EDD. Il est divisé en trois parcours : être sensibilisé à l'EDD (tout public), mettre en œuvre l'EDD dans son enseignement (avec des contenus un peu plus techniques), concevoir et mettre en œuvre un projet en lien avec l'EDD (avec des contenus relatifs à la démarche de projet dans le contexte de l'EDD).



15 Faire vivre les valeurs de la République

L'ESSENTIEL

- **Former :**
 - plus de 630 000 personnels formés à la laïcité et aux valeurs de la République depuis septembre 2021 ;
 - des formations et des ressources renouvelées pour prévenir et lutter contre le racisme et l'antisémitisme.
- **Protéger :**
 - des dispositions renforcées en matière de procédures disciplinaires, de protection des personnels et d'application de la laïcité ;
 - dans chaque académie, une cellule d'appui pédagogique disponible pour les professeurs.

CONSOLIDER LE DISPOSITIF NATIONAL ET ACADÉMIQUE

Le **Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République** est garant de la doctrine en matière d'application du principe de laïcité en milieu scolaire.

Une **équipe nationale** composée des directions du ministère apporte un appui opérationnel et une réponse unifiée sur l'ensemble du territoire.

30 équipes académiques des valeurs de la République (EAVR) sont chargées de former et de soutenir au quotidien les personnels de direction et les inspecteurs de l'éducation nationale en cas d'atteinte à la laïcité et d'actes racistes ou antisémites. Au total, 600 agents, dont 300 dédiés pour l'intervention auprès des écoles et des établissements et 100 référents pour le 1^{er} degré, constituent les EAVR.

ACCOMPAGNER ET FORMER LES ENSEIGNANTS

Depuis septembre 2021, environ 1 500 formateurs contribuent à assurer la formation continue de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. À ce jour, plus de 630 000 personnels ont été formés et 200 formateurs ont reçu une formation renforcée sanctionnée par un diplôme universitaire.

Des formations spécifiques visent à **renforcer le suivi et l'accompagnement méthodologiques, juridiques et humains des personnels d'encadrement** confrontés à des situations sensibles.

À partir de 2025, l'épreuve orale du concours interne et du 3^e concours des personnels de direction sera enrichie par **l'évaluation de la capacité du candidat à incarner et garantir le respect des valeurs de la République et du principe de laïcité**.

Depuis 2024, **trois plans interministériels** (égalité femmes-hommes ; lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine ; lutte contre la haine anti-LGBT+) sont mis en œuvre pour lutter contre les représentations stéréotypées.

Le renforcement de la formation de l'ensemble des personnels sur ces questions permet de construire une culture commune et une meilleure réponse aux discriminations. Dans un contexte de recrudescence des actes à caractère raciste et antisémite, le vademécum **Agir contre le racisme et l'antisémitisme** a été mis à jour et **deux parcours de formation** déployés pour mettre en œuvre la journée de formation obligatoire, prévue par le plan national piloté par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah).

Les équipes académiques des valeurs de la République interviennent désormais également pour renforcer l'accompagnement pédagogique des professeurs. Des cellules d'appui pédagogique seront mises en place pour accompagner les professeurs qui anticipent ou rencontrent des difficultés en matière de contestation de leur enseignement.

FOCUS

Former les cadres de l'éducation nationale

Le Plan laïcité dans les écoles et les établissements du 9 novembre 2022 vise à renforcer le suivi et l'accompagnement méthodologique, juridique et humain des personnels d'encadrement confrontés à des situations sensibles.

12 000 personnels de direction et 1 200 inspecteurs du 1^{er} degré ont été formés par les équipes académiques des valeurs de la République depuis 2022 : dialogue avec les élèves et leurs parents, procédure disciplinaire, gestion de situation et actions pédagogiques.

PROTÉGER LES PERSONNELS ET RENFORCER LEUR AUTORITÉ

Le décret du 16 août 2023 donne aux directeurs et chefs d'établissement des moyens de réponse face à des atteintes graves :

- le chef d'établissement engage systématiquement une **procédure disciplinaire** « lorsque l'élève commet un acte portant une atteinte grave aux principes de la République, notamment au principe de laïcité » ;
- les personnels de direction peuvent bénéficier de l'**appui des directeurs des services départementaux de l'éducation nationale** afin de garantir la sécurité des personnels et la sérénité de la procédure disciplinaire ;

- la **protection fonctionnelle** est octroyée systématiquement aux personnels en cas d'atteinte à la laïcité mettant en cause leur sécurité.

En cas de perturbation de l'école ou de l'établissement et de besoin d'appuis, **l'équipe académique des valeurs de la République intervient** pour apporter aux équipes de direction et professeurs un soutien concret. La prise en charge de ces situations peut inclure :

- le dépôt de plainte au titre de la personne morale ;
- le signalement des faits au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale) ;
- la protection des agents (loi du 24 août 2021) ;
- le lien avec les forces de sécurité ;
- en cas d'actes racistes ou antisémites, des inspecteurs d'académie dédiés accompagnent également les écoles et établissements pour la prise en charge des victimes, élèves ou personnels.

FOCUS

Clarifier les règles d'application de la laïcité à l'école

L'instruction ministérielle du 31 août 2023 dispose que le port des abayas et des qamis, de même que le port de toutes les tenues et tous les signes qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, est interdit aux élèves de l'enseignement public.

L'École a un devoir de protection de tous les élèves, quelles que soient leurs convictions, contre toute forme de pression physique, symbolique ou psychique.

En cas d'échec de la phase de dialogue visant à faire respecter cette interdiction, le chef d'établissement doit engager une procédure disciplinaire.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

- Un parcours de formation qui favorise et qui renforce l'entrée dans le métier, pour faire vivre les valeurs de la République
- Un service Défense et Sécurité académique
- Des formations pour le bien-être, la sécurité des élèves et renforce la capacité à enseigner
- Des formations rénovées pour la voie professionnelle
- Des formations qui intègrent les enjeux des transitions écologique et numérique

Dans l'académie de Nancy-Metz afin de favoriser la prise de fonction des nouveaux enseignants recrutés, particulièrement des professeurs contractuels, les parcours de formation en ligne mis à disposition par le ministère sur la plateforme M@gistère s'enrichissent. Ces parcours pour le 1^{er} comme pour le 2nd degré permettent aux enseignants débutants d'acquérir des connaissances et des repères concernant leurs missions, l'environnement professionnel, le lien avec les acteurs de l'école, les familles et les gestes métiers essentiels. Ces modules de formation sont accessibles durant l'été et aident les enseignants à préparer leur premier temps d'accompagnement en présentiel.

FOCUS

Dans l'académie de Nancy-Metz toutes les catégories de personnels, qu'elles soient de la filière administrative, de l'encadrement, les AESH et les AED nouvellement recrutés, bénéficient très tôt dans l'année d'une formation statutaire spécifique. Elle aide à une meilleure appréhension des sujets liés à l'exercice du métier.

DES FORMATIONS POUR FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

- La formation de tous les personnels se poursuit, avec un objectif de 100% d'ici 2025.
- À ce jour, 75% des personnels ont bénéficié du parcours M@gistère et d'une journée en établissement.

- L'année scolaire 2024-2025 permettra de former les 25% restants.
- Tous les AED seront accompagnés de façon spécifique par les personnels de vie scolaire pour mieux appréhender dans leurs missions au quotidien les sujets en lien avec la laïcité.

DES FORMATIONS POUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Les enseignants sont en demande d'être mieux sensibilisés et formés aux questions éducatives touchant au bien-être et à la sécurité des élèves. Le repérage des situations à risque pour les élèves, dans le cadre de la santé mentale, en constitue un exemple. Des formations au secourisme en santé mentale ont déjà été déployées dans :

- 6 bassins d'éducation et de formation.
- 11 autres bassins bénéficieront également de sessions de deux jours à partir d'octobre.

Afin de lutter contre le harcèlement scolaire, le plan pHARe se poursuit pour permettre aux équipes de collège et de lycée de prétendre à la labellisation.

- Un vaste plan de sensibilisation des personnels est mis en œuvre à la rentrée 2024.
- Module d'autoformation sur M@gistère auquel tous les personnels ont accès.
- Précède une formation en établissement d'une durée globale de 3 heures.
- Des formations dédiées à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre les LGBTphobies.

Dans le second degré, la formation accompagne tous les professeurs de collège, notamment de français et de mathématiques, dans la mise en œuvre d'un enseignement en groupes flexibles pour les niveaux 6^e et 5^e.

- Les « lesson studies » se développent en langues vivantes. Elles permettent aux participants de bénéficier de l'appui d'un pair expert et d'analyses de pratiques à l'issue d'observations croisées dans la classe.

FOCUS

LE DISPOSITIF ProFAN TRANSFERT

Animé par un pôle d'une trentaine de formateurs en lien avec des chercheurs, se déploie à travers un vaste programme de FIL (Formations d'Initiative Locale) dédié aux lycées professionnels de l'académie. Ce dispositif vise à former les professeurs au développement par leurs élèves des compétences du XXI^e siècle. Il permet d'aborder les domaines suivants : « Pratiques coopératives », « Évaluation et contexte de réussite scolaire », « Stéréotypies », « Climat de classe », « Poursuite d'études ». Aux formations en établissement s'ajoute la possibilité de se former grâce à des dispositifs inscrits au Programme académique de formation.

FOCUS

LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME FEEBAT (FORMATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE).

Formation dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments se poursuit avec deux nouveaux champs : « Le diagnostic de la rénovation énergétique », « La conception de programmes de travaux de rénovation ». Chaque professeur du domaine professionnel peut désormais bénéficier, a minima tous les trois ans, d'une formation en entreprise ou dans un campus des métiers et des qualifications.

L'ENJEUX DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET NUMÉRIQUE

Le vaste plan de formation de tous les agents de la fonction publique à la transition écologique se poursuit. Tous les personnels doivent bénéficier d'ici 2027 d'une formation spécifique adaptée au contexte de l'Éducation nationale. Parallèlement, la place du numérique, et particulièrement de l'intelligence artificielle (IA), dans les formations disciplinaires est renforcée. Les supports de formation, les formations à l'Intelligence Artificielle ainsi que les projets et les partenariats autour de l'IA et des données sont enrichis, en intégrant l'arrivée des IA génératives.

Une formation qui se transforme grâce aux écoles académiques de la formation continue

Dans l'académie de Nancy-Metz :

- **Une formation de qualité**, qui ne se fasse pas au détriment du temps d'enseignement et qui respecte la souplesse d'organisation des professeurs, les modalités de la formation continue sont repensées. **Le développement de la formation à distance ou hybride**, la programmation de sessions pendant les vacances scolaires offrent la possibilité de se former en dehors du temps d'enseignement. Des parcours composés de modules plus courts, des organisations repensées pour faciliter le remplacement des professeurs, visent à préserver le face-à-face pédagogique.
- **Un accompagnement des dynamiques locales**, car la formation continue des personnels a gagné en lisibilité et en accessibilité avec la création des Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC). **Les personnels ont désormais accès à une offre plus proche de leur environnement de travail**, pouvant répondre de façon plus ciblée à leurs besoins et travaillant davantage sur les compétences et les gestes professionnels. **La formation en proximité gagne du terrain** avec un taux de formation d'initiative locale ou en territoire avoisinant un volume de 20 % des journées stagiaires réalisées. La formation reste le levier privilégié pour des pratiques adaptées ainsi que le développement des compétences professionnelles attendues. Elle constitue le cadre privilégié pour tout projet de développement personnel et professionnel, notamment dans le champ des certifications, D.U., préparations à des concours...

- **Une formation à distance en plein essor** avec la plateforme de formation MENTOR, une offre transversale, déclinée en collections constituées de formations mises en ligne par l'ensemble des ministères et institutions de la fonction publique. **Cette offre est accessible à tout moment pour les personnels** de la filière administrative et de l'encadrement de l'Éducation nationale et les personnels de la jeunesse et des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

Les parcours de formation M@gistere, le « Plan de rentrée » et le dispositif e-INSPE de Réseau Canopé, constituent des outils de référence, essentiels pour se former à tout moment.

Dans l'académie de Nancy-Metz les retours des personnels ayant participé aux formations proposées par l'EAFC en 2023-2024 indiquent que :

- **90%** d'entre eux pensent pouvoir réinvestir professionnellement ce qui a été appris lors de la formation
- **87%** pensent que les objectifs de la formation ont été atteints
- **91%** sont satisfaits de la qualité des ressources diffusées lors de la formation
- **92%** pensent que le formateur a su s'adapter au profil et au niveau des participants
- **88%** recommanderaient la formation suivie à leurs collègues.



NOUVEAU

Une mission égalité et lutte contre les discriminations

L'académie de Nancy-Metz s'est dotée de plusieurs dispositifs en faveur de l'égalité et contre toutes les discriminations. Ils complètent le travail mené quotidiennement dans les établissements, dans le cadre des programmes ou au sein du parcours citoyen.

La mission égalité et lutte contre les discriminations accompagne les établissements pour soutenir et renforcer les actions déployées contre les propos et actes racistes, sexistes, LGBTphobes et discriminations. Son action se concrétise grâce à :

- **Une coordonnatrice à temps plein et 20 personnes ressources** - CPE, chefs d'établissement, DDFPT, Psy-EN, professeurs - qui élaborent des actions, des outils et interviennent ponctuellement en formation et sensibilisation.
- **Un dispositif spécifique contre les LGBTphobies, le GrAL** – Groupe Académique contre les LGBTphobies – composé de personnels, d'associations, d'élèves et de parents qui croisent leurs regards et alimentent la réflexion et la conception d'actions et de ressources ;
- **Des liens étroits avec les partenaires locaux : associations, collectivités territoriales, DRDFE, Université de Lorraine, cité éducative...** Forme les personnels dans le cadre de l'EAFC (Ecole Académique de Formation Continue) : un cycle de formation est dédié à la lutte contre les discriminations de manière globale ou spécifique : agir pour l'égalité filles-garçons, contre les LGBTphobies, contre les propos et actes racistes, promouvoir la mixité sociale... ;
- **Une mise à disposition des ressources** sur le site de l'académie autour de l'égalité entre les filles et les garçons et le respect des droits des personnes lgtb+ : www.ac-nancy-metz.fr



FOCUS

Un groupe départemental 1er degré en Moselle propose un contenu adapté au public plus jeune : ressources, projets pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons à travers des actions pédagogiques. Les Egalistiques constituent un temps fort annuel pour dynamiser la réflexion.

L'ÉQUIPE MOBILE DE SÉCURITÉ

Dans l'académie de Nancy-Metz, cette année, l'EMS a participé à :

- **116 missions** de sécurisation,
- réparties sur **167 demi-journées** dans les établissements du 1^{er} et du 2nd degrés,
- dont **23 conseils de discipline**.

L'académie a été concernée par la vague des alertes à la bombe. La concentration de ces événements au printemps 2024 a engendré l'activation de la cellule de crise académique. Trois équipiers ont été mobilisés dans ce contexte.

LES EXERCICES DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ- ATTENTAT INTRUSION

Dans l'académie de Nancy-Metz, depuis cette année, la coordination entre l'EMS et les conseillers de prévention départementaux pour les 1^{er} et 2nd degrés, en charge des PPMS, est renforcée. Ainsi les conseillers pédagogiques départementaux sont eux aussi amenés à solliciter l'EMS dans le cadre de ces exercices.

L'EMS a apporté sa contribution à **15 établissements demandeurs sur le volet « attentat intrusion »**. Chaque intervention est anticipée et différenciée selon les besoins, les contextes et les demandes. En lien avec **les conseillers de prévention, les équipiers les conseillent sur la mise en œuvre et/ou le choix d'un scénario**, observent les exercices, et participent à un retour d'expérience à chaud. Les référents police ou gendarmerie de secteur sont systématiquement associés à ces actions.

LES DIAGNOSTICS DE SÉCURITÉ ÉTABLISSEMENT

Dans l'académie de Nancy-Metz, l'EMS a accompagné **54 établissements scolaires dans la réalisation de leur diagnostic de sécurité** cette année, démontrant ainsi son engagement en faveur de la sécurité des élèves et du personnel. Les visites sur site, réalisées en collaboration avec les forces de l'ordre, ont permis d'identifier les points forts et les points faibles de chaque établissement. Malheureusement, les établissements privés sous contrat ne bénéficient pas de cet accompagnement, malgré les sollicitations répétées de l'EMS.

FORMATION

L'équipe mobile de sécurité est chargée de sensibiliser les personnels de l'Éducation nationale aux règles de sécurité en vigueur dans les établissements scolaires et contribue grandement à les former à la gestion de crise. Pour ce faire, l'EMS a tissé des liens forts avec différents partenaires tels que la Gendarmerie nationale, la Police nationale ou encore l'Armée de Terre. L'EMS propose donc des formations aux personnels de l'Éducation nationale. Il s'agit principalement de: stages de formation à la prévention et à la gestion de crise (FPGC), formation des assistants de prévention et de sécurité (APS), formation Gestes et postures à destination de personnels du bassin d'éducation et de formation (BEF) Nancy dans le cadre du plan local de formation (PLF), ainsi que pour les équipes de vie scolaire et les enseignants du 1^{er} degré. Dans le but d'améliorer ses pratiques et d'offrir un service toujours plus adapté, l'EMS propose aux stagiaires des outils d'évaluation. Ces évaluations permettent d'établir chaque année un bilan qualitatif des actions menées par l'équipe.

La formation à la prévention et à la gestion de crise - FPGC

Le ministère de l'Éducation nationale a confirmé sa volonté de faire de la formation à la gestion de crise une priorité. Dans ce contexte, il est essentiel de sensibiliser le plus grand nombre de personnels dans ce domaine.

Afin de répondre à cette exigence, l'académie de Nancy-Metz décline la formation dispensée au niveau national et organise 4 sessions de trois jours avec nuitées pour l'année 2023-2024, en partenariat avec la Gendarmerie nationale et l'Armée de Terre au Centre de formation initiale des militaires (CFIM) de Dieuze en Moselle. Une réunion organisée en début d'année scolaire permet aux formateurs issus des trois ministères d'organiser les stages. Cette année, la formation évolue avec un nouveau module consacré aux plans particuliers de mise en sûreté. Un entraînement de type PPMS-AI est organisé dans le cadre de l'exercice de cohésion en début de stage. Le 3^e jour, un apport théorique sur la préparation d'un exercice PPMS est délivré par une conseillère de prévention.

La Gendarmerie nationale prend désormais une part plus importante dans les sessions, avec l'intervention des négociateurs lors des mises en situation. Leur expertise permet aux stagiaires de développer leurs compétences en matière de communication, de négociation

et de gestes et postures lors de situations conflictuelles. Au total, chaque session mobilise plus de 35 encadrants. Destinés initialement aux chefs d'établissement du 2nd degré et aux inspecteurs de circonscription (1^{er} degré), ces stages s'adressent aussi depuis 2021-2022 aux directeurs d'écoles et aux conseillers pédagogiques de circonscription.

Depuis la rentrée de septembre 86 personnels en ont bénéficié :

- **Session 1** : du 28 au 30 novembre 2023
21 stagiaires
- **Session 2** : du 30 janvier au 1er février 2024
22 stagiaires
- **Session 3** : du 13 au 15 février 2024
23 stagiaires
- **Session 4** : du 2 au 4 avril 2024
20 stagiaires

La formation des assistants de prévention et de sécurité

L'EMS a la charge de la formation des assistants de prévention et de sécurité (APS). Pour cette année scolaire, l'académie de Nancy-Metz compte 15 ETP occupés par 17 APS répartis dans 18 EPLE.

Les objectifs de cette formation sont :

- Accompagner les chefs d'établissement dans l'appropriation et la concrétisation des missions des APS
- Contribuer à la montée en compétences des APS dans le cadre de leur lettre de mission ;
- Construire une dynamique du groupe, notamment territoriale (échanges de pratiques, mutualisation des outils, partenariats, etc.);
- En accord avec le chef d'établissement, venir en soutien dans le cadre des missions entrant dans le champ de compétences de l'EMS (PPMS, DSE, gestion de conflits, prévention des violences scolaires, etc.).

Gestes et postures

L'EMS forme les équipes de vie scolaire et des enseignants du 1^{er} degré aux gestes et postures à adopter dans les situations conflictuelles. Ces interventions font généralement suite à des incidents survenus dans les établissements, en lien avec le climat scolaire. Le chef d'établissement (2nd degré) ou l'inspecteur de circonscription (1^{er} degré)

contacte alors la conseillère sécurité-sûreté, qui charge l'EMS d'organiser et d'animer la ou les séances. En 2023- 2024, l'EMS a animé 27 séances « gestes et postures ».

Les plans locaux de formation en Meurthe-et-Moselle

Les Plans Locaux de Formation (PLF) constituent une nouvelle approche de la formation professionnelle, privilégiant des actions de proximité, adaptées aux besoins spécifiques des territoires. Lancés en 2022-2023 dans le bassin de Fameck-Rombas, ces dispositifs se déploient désormais dans le BEF de Nancy. Dans ce cadre, l'équipe mobile de sécurité a animé une formation sur la gestion des conflits à destination de personnels d'éducation (CPE, enseignants), offrant ainsi des outils concrets pour améliorer la qualité des relations au sein des établissements.

Dans le cadre des PLF, l'équipe mobile de sécurité a animé le module de formation « Gestion des conflits et techniques d'entretien et d'accueil ». La séance a concerné 9 personnels : CPE, enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.

Projet Expérimentation d'un réseau d'appui éducatif, permettant de déployer une unité mobile d'assistants d'éducation pour protéger plusieurs enceintes scolaires avec des moyens supplémentaires pour apaiser le climat scolaire dans et autour des enceintes

Formation des APS à ces nouvelles modalités d'intervention par les écoles académiques de la formation continue et les conseillers sécurité, notamment dans le cadre des formations à la gestion de crise proposées par le secrétariat général et la direction générale de l'enseignement scolaire, en partenariat avec la direction générale de la gendarmerie nationale.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé entre l'Éducation nationale et la Gendarmerie nationale, les Écoles Académiques de la Formation Continue et les conseillers sécurité mettront en œuvre des programmes de formation dédiés aux assistants de prévention scolaire (APS). Ces formations viseront à doter les APS de compétences spécifiques en gestion de crise, leur permettant ainsi de mieux prévenir et gérer les incidents susceptibles de survenir au sein des établissements scolaires. Les contenus pédagogiques seront adaptés aux réalités du terrain et s'appuieront sur des scénarios d'intervention réalistes, élaborés en étroite collaboration avec les forces de l'ordre.

Les académies vont mettre en place des dispositifs de mutualisation des Équipes Mobiles de Sécurité, afin de renforcer la sécurité au sein des établissements scolaires et de faire face de manière plus efficace aux crises. Ces dispositifs, placés sous l'autorité des directeurs de cabinet et coordonnés par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité, permettront de mobiliser rapidement les moyens nécessaires en cas d'incident majeur. Des conventions inter-académiques définiront les modalités de déclenchement, de coordination et d'évaluation de ces interventions conjointes, en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des risques identifiés.

La formation à la prévention et à la gestion de crise spécifique aux directeurs d'école : L'EMS porte en grande partie la formation des personnels à la gestion de crise. Compte-tenu de l'augmentation des violences dans le 1^{er} degré, et dans la continuité de l'instruction ministérielle du 24 juillet 2023 cosignée par le DGESCO et le SGRH (HFDS), les directrices et directeurs d'école bénéficieront de cette formation à partir de 2024-2025, au même titre que les personnels de direction, les inspecteurs de l'Education nationale, les conseillers pédagogiques de circonscription, etc. Aussi, en étroite collaboration avec l'Armée de Terre et la Gendarmerie nationale, les formateurs (niveaux 2 et 3) de toute l'académie, ont décliné les modules sur deux journées successives, en adaptant leurs contenus au public enseignant. Ils ont notamment élaboré l'exercice de synthèse afin qu'il réponde de la manière la plus réaliste possible aux besoins des stagiaires.

LA NOUVELLE FORMATION DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ :

La circulaire du 4 avril 2024 relative à la création d'une équipe mobile de sécurité nationale et aux conditions d'emploi des EMS académiques, s'inscrit dans le plan ministériel de sécurité pour les établissements et les écoles. Cette circulaire fait également évoluer les conditions d'emploi des assistants de prévention et de sécurité (APS), en renforçant leur capacité d'intervention et la cohérence de leurs actions. Ainsi, les APS sont désormais susceptibles d'intervenir dans un autre établissement du département, à titre exceptionnel, en renfort des EMS. Ils seront

durant cette période et en fonction des besoins de l'académie placés sous l'autorité fonctionnelle de la conseillère sécurité sûreté du recteur. Ces nouvelles modalités permettront une augmentation substantielle des agents mobilisés pour assurer la sécurité des écoles et des établissements mais aussi une meilleure capacité prévenir les crises.

Dans l'académie de Nancy-Metz, une synergie particulièrement efficace s'est instaurée entre les équipiers de l'EMS et la Police municipale de Nancy. Cette collaboration, concrétisée par des rencontres régulières au sein de groupes de contact urbain, a permis d'optimiser les actions de sécurité menées sur le terrain.

Au cours de l'année écoulée, les équipiers ont participé à cinq réunions bimestrielles, offrant ainsi un cadre privilégié pour échanger sur les problématiques spécifiques rencontrées dans les établissements scolaires, partager les bonnes pratiques et coordonner les interventions. Cette dynamique a favorisé une meilleure connaissance mutuelle et a renforcé les liens de confiance entre les différents acteurs.

Un exemple concret de cette collaboration fructueuse est la visite de sûreté réalisée par l'EMS dans l'école de Thiville-sur-Meurthe (54), à la demande d'un conseiller pédagogique départemental. Cette intervention a permis d'évaluer les dispositifs de sécurité en place, de formuler des recommandations et d'accompagner l'établissement dans la mise en œuvre d'actions correctives.

Grâce à ces partenariats étroits, l'EMS est désormais reconnue comme un acteur incontournable de la sécurité dans l'académie. Les équipiers, forts de leur expertise et de leur connaissance du terrain, sont en mesure d'apporter une réponse adaptée et personnalisée aux besoins des établissements scolaires.



L'égalité professionnelle femmes-hommes : un enjeu majeur pour notre institution

L'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont des marqueurs forts pour notre institution et font partie des valeurs que notre École promeut au quotidien. La double labellisation Égalité et Diversité en atteste depuis juin 2022.

LA DOUBLE LABELLISATION ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ



QUI ?

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

POURQUOI ?

Pour souligner l'engagement et la volonté d'amélioration continue dans le cadre d'une gestion des ressources humaines du XXI^e siècle

QUAND ?

Depuis juin 2022 et pour une durée de quatre ans

Objectifs

- **Mobiliser** l'ensemble de la communauté éducative autour d'actions concrètes et de bonnes pratiques en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité
- **Identifier** les points forts et les actions d'amélioration
- **Engager** les équipes dans les évolutions à conduire pour gagner en attractivité
- **Intégrer** l'égalité et la diversité dans les politiques RH au bénéfice des agentes et des agents, en cohérence avec les politiques publiques de diversité, d'inclusion et de lutte contre les violences portées par le ministère au bénéfice des élèves

→ **Un audit de surveillance** a eu lieu en novembre 2023 pendant dix jours pour suivre l'avancement de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans les politiques RH comme dans les politiques publiques ministérielles, dans un périmètre couvrant l'administration centrale et 7 académies, et pour faire évoluer encore notre action.

LES NOUVEAUTÉS 2024

- **Accompagnement des académies dans la démarche de labellisation** et formations à l'auto-évaluation et à l'audit programmées tout au long de l'année scolaire pour préparer l'audit de renouvellement de la labellisation à l'automne 2025, qui concernera l'ensemble des 30 académies.
- **Deuxième Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2027** pour conforter l'engagement du ministère à faire progresser cette politique RH.

16 Moderniser l'administration

L'ESSENTIEL

L'administration du ministère se transforme au service des élèves, des familles et des personnels pour :

- faciliter les démarches administratives ;
- dématérialiser et simplifier les procédures internes ;
- renforcer l'impact de ses politiques ;
- améliorer les conditions de travail.

Cette démarche d'ensemble, dont les premiers résultats sont déjà visibles, accompagne les réformes pédagogiques et renforce le service public de l'Éducation nationale.

AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX ÉLÈVES ET À LEUR FAMILLE

NOUVEAU

Limiter le non-recours aux bourses dans le 2^d degré

L'automatisation de l'examen du droit à une bourse nationale d'études du 2^d degré permet d'accroître le recours aux bourses, dans le cadre du Plan égalité des chances. Cette nouvelle procédure vise à déterminer le droit à bourse des familles qui auront consenti à ce dispositif lors de l'inscription de l'élève et qui seront ainsi dispensées de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.

Afin de simplifier et d'alléger l'accès aux droits, la procédure s'appuie sur le recueil des données d'état civil élargi (nom, prénom, date et lieu de naissance) du demandeur de bourse et de son éventuel conjoint lors de l'inscription, pour les identifier en tant que contribuables et **recupérer leurs données fiscales** (nécessaires à l'examen de la demande de bourse) grâce à une interrogation des bases de données de la direction générale des finances publiques (Dgfp). L'utilisation de ces données fiscales permettra de proposer directement une bourse nationale d'études du 2^d degré aux familles.

Simplifier les démarches en ligne grâce au portail Scolarité services

En 2021, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé

FOCUS

Faciliter les démarches des parents liées à la scolarité

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse intègre la démarche de simplification des « moments de vie » des Français annoncée par le Premier ministre avec la mesure « **je scolarise mon enfant** ».

L'objectif est de considérer le parcours usager dans son ensemble, en se mettant à la place des utilisateurs. Les axes de travail retenus concernent l'application du « dites-le-nous une fois », selon lequel toute information communiquée à l'administration ne doit pas être à nouveau demandée, ainsi que la disponibilité et la clarté de l'information et un accompagnement adapté pour toutes les familles.

le portail national Scolarité services adossé au système d'authentification ÉduConnect, en remplacement des anciens guichets académiques de procédures dématérialisées. Les parents peuvent désormais accéder à l'ensemble des démarches en ligne qui les concernent, quel que soit le niveau de scolarisation ou l'académie de rattachement de leur enfant.

FOCUS

Les améliorations de 2023 les plus notables

Parmi les processus administratifs modernisés en 2023, on peut citer :

- **académie de Lille** : appels téléphoniques à la direction des personnels enseignants traités deux fois plus vite ;
- **académie de Versailles** : mise en place d'une équipe de renfort lors des pics de demandes de cumul d'activités, conduisant à la réduction du délai de traitement de deux mois à douze jours ;
- **académie de Nancy-Metz** : création d'un outil de suivi de la gestion des remplacements qui permet un gain de temps de 170 jours.

Dans le cadre de l'observatoire des démarches en ligne piloté par la direction du numérique de l'État (Dinum), les taux de satisfaction des différents services proposés aux familles sont évalués en continu et permettent aux équipes du ministère d'améliorer l'expérience utilisateur. **Le taux moyen, inférieur à 7/10 au début des mesures, a dépassé en 2024 la barre des 8/10 tout en intégrant de nouvelles démarches dématérialisées : l'inscription au collège, l'obtention du certificat de scolarité, la consultation du livret de parcours inclusif, etc.**

Après l'enrichissement de l'offre disponible, les efforts portent à présent sur la mise en accessibilité du portail. Les équipes informatiques du ministère ont été spécifiquement formées pour réaliser **un audit global dès cette rentrée scolaire 2024**. Il s'agit d'une étape importante dans la trajectoire de mise en conformité complète des démarches en ligne.

ASSURER UN HAUT NIVEAU DE QUALITÉ DE SERVICE AUX PERSONNELS

Le ministère a adopté **une nouvelle méthode avec le programme d'accompagnement à la transformation des académies**. Éprouvé avec succès dans une douzaine d'académies à ce jour, ce programme permet la résolution de difficultés auxquelles sont confrontés les personnels à un niveau très fin et opérationnel.

Structuré au niveau national, le programme est porté par le recteur au sein de chaque académie. Il associe les personnels à l'identification des difficultés, ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions qui améliorent à la fois le service rendu et les conditions de travail des agents. **Il permet d'obtenir des résultats concrets immédiatement perceptibles (meilleurs délais de traitement des demandes**

avec une prise en charge individualisée, dématérialisation, amélioration du temps de prise en charge des appels téléphoniques, etc.).

Ce programme, qui a été conçu avec l'appui de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), a permis de moderniser environ 80 processus administratifs dans 12 académies depuis quatre ans. **Le ministère accélère sa diffusion en le généralisant dans les 18 académies restantes d'ici à la fin de l'année 2025.**



DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ DES PROJETS CNR

Faciliter la mise en relation de l'ensemble de ces acteurs afin d'impulser une dynamique de communauté apprenante a été un des axes forts de l'année 2023-2024. La création de la communauté NEFLE « Notre école, faisons-la ensemble » permet aux équipes volontaires, engagées dans le dispositif, de bénéficier de ressources inspirantes, de temps d'échanges, de formations, de partage d'expériences entre pairs et avec des experts. De nombreuses ressources sur des thématiques variées sont disponibles, des webinaires sont proposés, des forums d'échanges thématiques sont accessibles à tous les volontaires.

PROJET PÉPITE ACADÉMIQUE

Le projet « L'oralité et le bien-être au service du parcours des élèves » du Lycée Henri Vogt de Commercy (55) fait partie des 14 projets lauréats au niveau national de la première vague de projets « pépites ».

Deux projets de l'académie sont actuellement proposés à la sélection de la deuxième vague de projets « pépites ».

DES TRANSFORMATIONS PÉDAGOGIQUES INSCRITES DANS LA DURÉE

L'installation de nouvelles pratiques pédagogiques, leur évaluation, les éventuels infléchissements doivent s'inscrire dans le temps pour produire des effets. C'est pourquoi

les projets CNR sont accompagnés par les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen) et les équipes départementales sur le long terme. Il s'agit en effet de pérenniser les actions menées et de créer un contexte propice à l'essaimage des idées qui atteignent les objectifs visés.

Selon l'importance des projets et le nombre d'élèves concernés, un dispositif adapté d'évaluation sera mis en place, afin notamment de permettre le suivi dans le temps des effets sur la réussite des élèves. Les projets d'intérêt national feront l'objet d'une évaluation et d'un suivi par des laboratoires de recherche.

FOCUS

Le CNR en Chiffres :

- **765 écoles ou établissements** ayant manifesté leur intérêt pour la démarche.
- **384 projets déposés** au 26 juin 2024, dont 95 projets inter-établissements, représentant 107 913 élèves.
- **196 projets validés** bénéficiant à 57 361 élèves, dont :
- **55 projets inter-établissements ;**
- **20%** en éducation prioritaire.
- **3,3 millions déjà engagés**

PROJET CNR AYANT REÇU LE PRIX NATIONAL DE L'INNOVATION 2024 ET PRIX ACADÉMIQUE DE L'INNOVATION 2024.

« Cap Projet en 4^e ! »
Collège Pierre Mendès France, Woippy (57)

Ce projet expérimental instaure dans les emplois du temps des classes de 4^e une demi-journée dédiée à la pédagogie de projet.

En favorisant les échanges avec des partenaires extérieurs et l'engagement des élèves dans leurs apprentissages, ce projet est un levier pour travailler les compétences psycho-sociales et agir positivement sur le climat scolaire. Un élève qui sait gérer ses émotions, échanger et collaborer de manière constructive avec ses pairs, fixer des objectifs mais aussi de s'épanouir socialement et individuellement.

Toutes les disciplines et les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) sont impliquées, sur des thématiques variées choisies par les élèves : mini-entreprise, atelier bioclimatique, Culture et Musique du Monde, serre autonome, jeux autour du développement durable, classe média, ouverture solidaire à l'International, sport et bien-être.

Ce projet est accompagné par la recherche pour la construction d'outils d'évaluation.

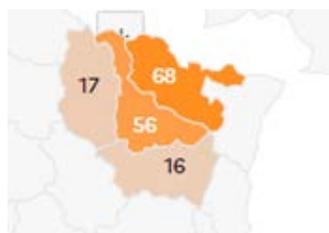
PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET

L'association de quartier la Maison pour Tous, le CMSEA, la fédération de parents d'élèves PEI, EPA (entreprendre pour apprendre), l'entreprise BLB Ecoconstruction, l'Association Mixité, l'Association sportive Da Sport Boxing Gym, le Kayak Club de Metz, le club EquestreEqui-Patis de Woippy, l'association Klein Coach Bien-être.

Projets déposés au 26/06/2024 dans l'académie de Nancy-Metz



Projets validés au 26 juin 2024 dans l'académie de Nancy-Metz



Projets validés au 26 juin 2024 dans l'académie de Nancy-Metz

L'académie de Nancy-Metz a déjà bénéficié de plus de 2,7 millions d'euros en 2023 pour soutenir les projets d'innovation pédagogique au sein des écoles, collèges et lycées.

La nouvelle enveloppe octroyée pour l'année 2024 est de plus de 1,6 millions d'euros

FOCUS

Un soutien financier

Les équipes ont besoin de voir leurs projets soutenus, aussi bien en termes financiers qu'en termes de formation ou d'accompagnement humain dans le temps. Au niveau national, le fonds d'innovation pédagogique est doté de 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat.

Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation

Objectif

Améliorer l'efficacité des pratiques pédagogiques et la qualité des apprentissages des élèves, s'assurer de leur diffusion



15 434
projets déposés

7 559
projets validés

4 927 442
élèves bénéficiaires,
scolarisés en école
ou en établissement

LES DEUX ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

1. UNE LOGIQUE DE CONCERTATION LOCALE POUR ENCOURAGER LES DYNAMIQUES D'ÉQUIPES ET ASSOCIER LE TERRITOIRE

La démarche CNR vise à faire émerger, sur la base du volontariat, des initiatives fondées sur les besoins constatés par les équipes afin d'améliorer la réussite et le bien-être des élèves et de réduire les inégalités. Les concertations, étape essentielle de la démarche, se nourrissent des réflexions des équipes menées lors de l'évaluation de l'école ou de l'établissement et permettent d'inscrire des projets qui engagent la communauté éducative et les partenaires locaux, notamment les collectivités territoriales. Le Fonds d'innovation pédagogique permet le financement des projets, en complément de l'engagement des collectivités.

2. UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Les équipes porteuses de projets CNR bénéficient d'un accompagnement de proximité coordonné par les personnels d'encadrement territoriaux. Ceux-ci mobilisent leurs équipes pour entretenir un dialogue aux différentes étapes de leurs projets. L'engagement des projets dans la durée est encouragé pour permettre, à terme, une mesure d'impact. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, tout à la fois pilotes de la structure et accompagnateurs du collectif, jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre et la pérennisation de ces projets.

• La réserve nationale

Les équipes volontaires dont le projet CNR a été validé par la commission académique et qui présentent une valeur pédagogique élevée et mesurable sur les résultats des élèves peuvent obtenir un accompagnement et un financement dans le cadre de la réserve nationale. La valorisation et le financement au plan national visent à favoriser une diffusion large et à soutenir une dynamique d'essaimage sur le territoire.

→ Le 25 avril 2024, les 14 premiers projets retenus par la commission nationale ont été dévoilés. À la rentrée 2024, la commission nationale examinera une nouvelle série de projets.

• La communauté CNR

« Notre école, faisons-la ensemble »

- Accessible via la plateforme M@gistère
- 6 150 membres
- 600 connexions quotidiennes

Initiée à l'automne 2023, cette communauté soutient la dynamique de transformation impulsée par le Conseil national de la refondation dans son volet éducation et fédère l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre des projets. Elle permet aux équipes volontaires engagées de concevoir et de mettre en œuvre des projets en bénéficiant de ressources inspirantes, de temps d'échanges, de formation et de partage d'expérience entre pairs et avec des experts.





Partie 3

**Des enjeux qui
définissent l'avenir**



17 Développer les compétences numériques

L'ESSENTIEL

- L'attestation de sensibilisation au numérique devient obligatoire à la rentrée pour les élèves de 6^e
- Les compétences numériques se développent dans tous les enseignements. Le nouveau programme de technologie du cycle 4 porte une ambition inédite pour le numérique.
- Le développement des compétences numériques des professeurs est encouragé par la création d'une attestation accessible aux personnels volontaires et par la mise à disposition de communs numériques (Éléa, Capytale, la Forge) pour créer et partager leurs propres ressources.

LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

Des programmes adaptés

L'École doit jouer un rôle déterminant dans l'appropriation d'une culture numérique responsable et éthique. **De l'école au lycée, les programmes scolaires insistent sur la nécessité d'acquérir progressivement la maîtrise des compétences numériques.** Tous les enseignements mobilisent des outils et des ressources numériques, contribuant ainsi au développement des compétences des élèves et à l'usage pertinent du numérique.

NOUVEAU

Les attestations et certifications PIX, pour un usage quotidien

Les élèves seront sensibilisés à l'usage raisonné du numérique au cours de l'école élémentaire avec l'expérimentation d'un programme PIX Junior, dédié aux élèves de cours moyen.

Face aux enjeux d'éducation au numérique et de lutte contre le cyberharcèlement, les élèves de 6^e suivront une sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques possibles. Certifiée par PIX, cette sensibilisation devient obligatoire à la rentrée 2024. Ce dispositif s'inscrit dans les 10 heures d'apprentissage par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme pHARe.

PIX Junior et l'attestation PIX 6^e instaurent un continuum de formation qui aboutit à une certification obligatoire du niveau de maîtrise des compétences numériques en classe de 3^e et en fin de cycle terminal.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Dans l'académie de Nancy-Metz, durant l'année scolaire 2023-2024, le projet Territoire Numérique Éducatif (TNE) dans les Vosges a poursuivi son développement. **Près de 700 personnels éducatifs ont été formés grâce à divers dispositifs**, incluant des laboratoires numériques, des événements et des ateliers. 96 établissements ont bénéficié de ressources numériques pour enrichir leurs pratiques pédagogiques.

À la rentrée prochaine, un Environnement Numérique de Travail (ENT) unique sera déployé pour le premier degré, facilitant ainsi l'intégration des technologies dans les écoles primaires.

Dans l'académie de Nancy-Metz, le déploiement des laboratoires numériques a inclus des expérimentations dans des domaines variés comme la réalité virtuelle et l'éducation au développement durable. Plus de **3 500 élèves bénéficient de projets pédagogiques** au sein de ces tiers lieux.

Le Molo Tour a poursuivi son succès avec 30 spectacles pour 4000 élèves et 160 ateliers, impliquant également 550 parents dans des spectacles dédiés.

- **Laboratoires Numériques** : Un nouveau laboratoire numérique a été inauguré à Darney, portant à six le nombre total de laboratoires opérationnels dans le département. Deux autres sont prévus pour l'année prochaine. Ces laboratoires disposent de valises pédagogiques itinérantes intégrant des technologies innovantes pour les écoles, couvrant des thématiques telles que le développement durable, les arts plastiques, la musique, la programmation et les mathématiques.
- **Environnement Numérique de Travail (ENT)** : L'ENT PANDA, doté d'un gestionnaire d'accès aux ressources, est en cours de déploiement dans toutes les écoles primaires et sera opérationnel pour la rentrée 2024.
- **Hybridation des Collèges** : 37 collèges expérimentent l'hybridation, chacun ayant reçu une valise de 20 PC portables. De plus, un kit de visioconférence est actuellement en phase de test dans un collège pour un déploiement prévu à la rentrée 2024.
- **Événements et Innovations** : Pour stimuler et former les personnels et les cadres de l'Éducation nationale aux usages du

numérique éducatif, deux événements majeurs ont été organisés :

- Un **colloque dédié aux ressources numériques** dans le premier degré en octobre 2023, regroupant 1 300 participants.

Un **séminaire sur le thème « Explorer le Web 3.0 »** en avril 2024, où 180 élèves ont pu démontrer des usages en classe de l'intelligence artificielle (IA), de la réalité virtuelle (VR) et de la Blockchain.

LE TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DES VOSGES

Le TNE Vosges ouvre de belles perspectives pour la rentrée 2024. En effet, les pratiques pédagogiques vont s'enrichir d'expériences immersives, ainsi que le déploiement de dispositifs favorisant l'inclusion et le bien-être des élèves dans la classe. Des rencontres pour les enseignants et la création d'un réseau d'ambassadeurs élèves favoriseront l'usage responsable et innovant du numérique.

Ce projet de territoire numérique éducatif des Vosges s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'inclusion, visant à transformer durablement le paysage éducatif du département.

FOCUS

PIX élèves

Les compétences numériques constituent un élément essentiel du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Elles sont renforcées par l'introduction de nouveaux enseignements au lycée à la rentrée 2019 et par la mise en place d'un cadre de référence des compétences numériques. PIX est le nouvel environnement qui permet le positionnement et la certification des compétences.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

INNOVATION PÉDAGOGIQUE : WEB 3.0 APPRENTISSAGES IMMERSIFS :

Dans l'académie de Nancy-Metz , le projet d'apprentissage immersif vise à intégrer des technologies de réalité virtuelle pour améliorer l'expérience éducative des élèves.

En 2023-2024, le Groupe de Travail et de Production « Apprentissage immersif » a poursuivi l'essai de pratiques pédagogiques éprouvées à travers l'animation d'ateliers immersifs lors de salons des usages et l'organisation de formations de personnes ressources comme les coordonnateurs des laboratoires numériques et des accompagnateurs du réseau.

Grâce à cet effort de formation, de nombreux projets ont été initiés, et ce notamment par l'intermédiaire de l'appel à projet CNR.

- **50 casques VR** pour la formation et l'accompagnement de projet ;

- **30 projets** accompagnés dans les établissements et les laboratoires numériques

- **20 ateliers** lors du séminaire des cadres en majorité sur les priorités gouvernementales (notamment les savoirs fondamentaux et la découverte des métiers) ;

- **1 950 élèves** impactés par les projets de réalité virtuelle ;

- **120 enseignants formés** ;

- **600 participants** au séminaire des cadres sur l'innovation pédagogique

METTRE L'INNOVATION ET L'IA AU CŒUR DES ACTIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

La communauté accompagne les actions d'innovation sur le terrain : ses membres créent des liens entre les académies, favorise la diffusion des retours d'expérimentation, confrontent les projets existants et apportent leur expertise.

L'académie de Nancy-Metz a conçu des modules de formation, un pour l'intégration de l'IA dans la différenciation pédagogique et un autre pour de la remédiation à destination des Elèves à Besoins Particuliers (EBEP).

L'incubateur académique joue un rôle crucial dans le développement de l'e-éducation en France.

Partenariats : **17 laboratoires français et internationaux**

L'incubateur académique : **57 projets de recherche en e-éducation**

Depuis 2017, ces projets, menés par des laboratoires universitaires et parfois par l'académie elle-même, explorent des domaines variés tels que la psychologie, la communication, l'informatique, les sciences de l'éducation et l'égalité des chances.

Objectifs : Soutenir la recherche en e-éducation. Répondre aux enjeux ministériels. Développer de nouvelles solutions pédagogiques.

Domaines de recherche :

- Psychologie et neurosciences
- Médiation et communication
- Expérience utilisateur
- Informatique et optimisation des systèmes
- Processus d'innovation
- Traitement de la langue française
- Sciences de l'éducation
- Égalité filles-garçons
- Formation et apprentissage

Les projets avec la recherche et la EdTech s'invitent ainsi au cœur de l'école. Sous forme d'expérimentations scientifiques, de 21 solutions conçues ensemble et de 30

FOCUS

- **34 624 élèves certifiés** (collège, lycée et enseignement supérieur) ;

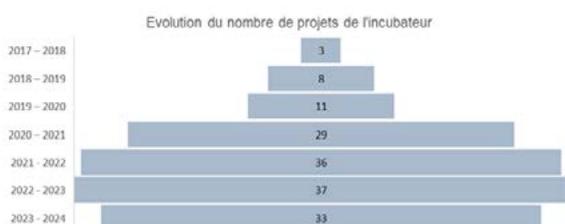
- **229 225 élèves** sur les différents parcours.

Plus de 130 000 élèves ont suivi également d'autres parcours : Protection et Sécurité , Mathématiques cycle 4, Français cycle 4, Sciences Numériques et Techniques au lycée.

ressources mises à dispositions auprès des enseignants et des élèves, ils répondent à 6 politiques prioritaires du gouvernement : les savoirs fondamentaux, l'école inclusive, l'éducation artistique et culturelle, l'orientation, le cyberharcèlement et la transformation de l'école.

Dans l'académie de Nancy-Metz :

- 24 projets en cours ;



- 7 nouveaux projets en 2024 ;
- 17 laboratoires de recherche partenaires ;
- 16 thèses réalisées dont 7 financées avec une forte collaboration du rectorat ;
- 7 appels à projet déposés par la recherche, la EdTech ou le rectorat auxquels l'incubateur a participé
- 21 ressources conçues avec la recherche et la EdTech ou les associations ;
- 19 ressources en expérimentation issues de la veille dans les salons ;
- 30 ressources issues de la recherche diffusées auprès des élèves.

Le nombre de bénéficiaires de l'incubateur académique

- 475 établissements ;
- 1 740 enseignants ;
- 26 376 élèves

FOCUS

Le dispositif Molo-Molo sur le WEB :

Déployé dans l'ensemble de l'académie de Nancy-Metz, le Molo Tour offre aux élèves vosgiens de 6ème des ateliers-débats sur le bon usage du numérique. A l'issue du spectacle « Alice au pays des Vermeils » qui **aborde de manière métaphorique les difficultés et les dangers liés à l'usage des réseaux sociaux, les ateliers-débats sont menés à l'aide du kit pédagogique Molo-Molo sur le web co-conçu par la DRANE et la troupe des Paraboleurs.**

Au total, 12 188 élèves sensibilisés par le dispositif du bon usage du numérique

Molo-Molo sur le web 1^{er} degré :

- 1 spectacle à Vandoeuvre
- 8 écoles / 390 élèves / 16 classes
- Vandoeuvre-Lès-Nancy (54)
- Rigny-La-Salle (55)
- Distorff (57)

#Aucalmesurleweb de la 5^e à la 3^e :

- 160 ateliers
- 3 428 élèves sensibilisés
- Toul, Nancy (54)
- Kedange-sur-Canner, Marly (57)
- Bar-Le-Duc (55)
- Le thillot (88)

Molo-Molo sur le web 6ème :

- 72 ateliers / 1 864 élèves sensibilisés
- Toul (54)
- Bar-Le-Duc (55)
- Marly (57)
- 106 boîtes de jeu distribuées au sein des 4 départements

Relever les défis de l'intelligence artificielle

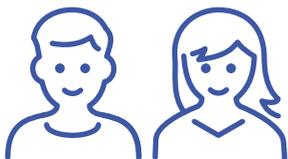
Objectifs

1. **Créer les conditions d'une appropriation collective de l'IA et de ses enjeux** afin de définir ensemble les conditions dans lesquelles elle s'insère dans le quotidien des classes
2. **Encourager une utilisation raisonnée** de l'IA à partir de la 5^e, sous contrôle de l'enseignant, en lien avec l'évolution des programmes
3. Permettre à l'École d'**assurer son rôle dans l'éducation aux médias** et la compréhension des avantages et inconvénients des technologies

UNE DÉMARCHE ADAPTÉE

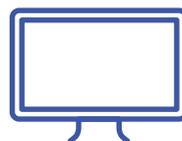
- Chaque enseignant peut explorer les usages de l'IA.
- **En classe, l'enseignant doit poser un cadre de confiance** pour ne pas exposer les données personnelles des élèves à un système d'IA.
- Toutes les décisions importantes sont **validées par l'enseignant**.
- Dans un souci de vigilance et de réflexivité, il s'agit d'organiser une forme de **questionnement régulier**, méthodique et délibératif pour développer l'esprit critique des élèves sur le fonctionnement des IA et leur utilisation.

CE QUI PEUT RELEVER OU PAS D'UNE IA



CE QUI DOIT RESTER HUMAIN

- Avoir une intention
- Évaluer et distinguer le vrai du faux
- Comprendre et agir dans des situations complexes
- Avoir une approche intuitive
- Créer
- Réfléchir
- Hiérarchiser
- Avoir une expérience corporelle et sensible
- Donner du sens à une information, une connaissance, une œuvre



CE QUI PEUT ÊTRE TRAITÉ PAR UNE MACHINE

- Calcul et traitement statistique des données massives
- Production de textes, images et sons en réponse à des instructions
- Imitation - Simulation
- Modélisation
- Manipulation de signes
- Apprentissage sans compréhension du sens
- Entraînement

DES OUTILS AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE

Cinq

services numériques
pour l'apprentissage du français
et des mathématiques en cycle 2

dans le cadre du Partenariat
d'innovation IA (P2IA)

L'assistant vocal **Captain Kelly**
pour l'enseignement de l'anglais
à l'école primaire

Edu'Up

Des services numériques pour comprendre
le fonctionnement de l'IA ou aider les
enseignants à produire des ressources

Six

services numériques
pour l'apprentissage du français,
des mathématiques et des langues
vivantes en cycle 3,

dans le cadre d'un nouveau P2IA

Domino

Un bouquet de services pour le cycle 2

DES ÉTAPES POUR PRÉPARER L'AVENIR

- **Des formations à la disposition des enseignants** pour comprendre les enjeux et les usages des IA en éducation (AI4T).
- **Échanger en équipe au sein des établissements** sur l'évolution des pratiques d'évaluation et de devoirs.
- **Un nouveau programme de technologie du cycle 4** (5^e, 4^e et 3^e) axé notamment sur une compréhension du fonctionnement des outils et dispositifs numériques (algorithmes, IA, etc.).
- Le développement de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités pour **personnaliser les parcours d'apprentissage et les activités selon les besoins de chaque élève.**
- **Un marché en préparation pour fournir aux enseignants des outils innovants et l'IA générative pour les aider dans leurs « gestes quotidiens » :** préparation de cours, confection d'un scénario pédagogique interactif ou encore évaluation.

18 Favoriser l'engagement et transmettre les valeurs de la République

L'ESSENTIEL

- Le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) est mis en œuvre à la rentrée 2024 à chaque début de cycle pour les classes de CP, CE2, 5^e et 2nde. Au cycle 4, 18 heures de projets d'éducation à la citoyenneté l'enrichissent.
- Pour promouvoir l'engagement citoyen au travers du Service national universel (SNU), le dispositif Classes et Lycées engagés (CLE) est reconduit.
- Près de 150 000 jeunes seront engagés en Service Civique en 2024-2025.

NOUVEAU

LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE RÉNOVÉ DU CP À LA TERMINALE

Publié en juin 2024, le nouveau programme d'EMC entre en vigueur progressivement à partir de la rentrée scolaire 2024. Il fixe les contenus d'enseignement pour chaque année du CP à la terminale et **porte une même ambition pour tous les lycéens, avec un programme commun aux voies générale, technologique et professionnelle.**

Le nouveau programme reprend les thèmes bien identifiés de **formation à la citoyenneté républicaine : principes et valeurs de la République, laïcité, culture institutionnelle et juridique.** Il se veut également en phase avec les enjeux contemporains en intégrant, pour chaque niveau d'enseignement, des contenus relevant de l'éducation au développement durable, aux médias et à l'information.

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'EMC

Dans l'académie de Nancy-Metz, la mise en œuvre se fait de manière échelonnée selon les niveaux de classe ;

- Le programme prévoit une action **obligatoire** (concours, projet, etc.) chaque année en commençant par les élèves de 5^e cette année ;
- **Création d'une force mobile scolaire** au niveau national pour apporter, en cas de crise, un appui et des renforts aux équipes académiques en moins de 24H ;

- La formation spécifique des AED au principe de **laïcité**, au plus près du terrain d'exercice, en prolongement du Plan laïcité du 9 novembre 2022 ;

Projets pédagogiques et concours :

- **1941 élèves ont participé** au Concours National de la Résistance et de la Déportation ;
- Prix du Gouverneur militaire de Metz

LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE POUR ÉDUQUER À LA CITOYENNETÉ

La démocratie scolaire et ses instances font partie des contenus d'enseignement articulés aux questions de représentation et de participation à la vie démocratique, en particulier en 6^e, 3^e et terminale. Au collège et au lycée, exercer un mandat et participer à une élection contribuent à l'apprentissage d'une citoyenneté active.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

École de la République constitue un vecteur d'ascension sociale indéniable, portée par l'engagement de ses acteurs, il nous appartient d'aller plus loin collectivement.

L'exigence pédagogique, notamment dans la transmission des savoirs fondamentaux, doit servir de cap à tous les niveaux de l'institution. La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation. L'École a pour mission de s'élever contre toutes les barrières sociales, géographiques ou culturelles qui freinent la réussite et l'ambition de nos élèves.

AU-DELÀ DE L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

L'académie de Nancy-Metz vise à former des citoyens responsables et engagés. En développant des projets culturels variés et en sensibilisant les élèves aux enjeux de la société, elle contribue à lutter contre les stéréotypes et à promouvoir le respect de la diversité. L'école devient ainsi un lieu d'apprentissage et de construction de soi, où chaque élève peut développer son esprit critique et ses talents.

NOUVEAU

Le Conseil des jeunes de la laïcité

D'ici la fin de l'année 2024, un Conseil des jeunes de la laïcité sera mis en place, composé **d'élèves volontaires de 2^{nde} générale, technologique et professionnelle et de 1^{re} année de CAP désignés pour deux ans dans chaque académie.**

Cette nouvelle instance pourra apporter ses propres réflexions et contributions et participer ponctuellement aux travaux du Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République.

L'académie de Nancy-Metz s'est dotée de plusieurs dispositifs en faveur de l'égalité et contre toutes les discriminations. Ils complètent le travail mené quotidiennement dans les établissements, dans le cadre des programmes ou au sein du parcours citoyen.



Ce label consacre la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour d'une approche intégrée de l'égalité. Il favorise l'engagement des élèves dans le cadre des enseignements, des actions éducatives et des instances de la démocratie scolaire. Le label est un levier pour améliorer le climat scolaire et lutter contre les violences de genre au sein des établissements scolaires

FOCUS

L'académie de Nancy-Metz est engagée dans le travail de mémoire :

Le 13 mars 2024, le recteur Laganier a inauguré avec le docteur Rozenfarb, président de l'Association pour la Mémoire des enfants juifs déportés de Lorraine, en présence des autorités civiles et militaires, des élus, d'élèves et du personnel du rectorat, le Mémorial des enfants juifs déportés de Lorraine.

Au cours d'une cérémonie émouvante, une plaque réalisée par les élèves du Lycée des Métiers Cyfflé de Nancy a été dévoilée. Les élèves des sections musicales du Lycée Fabert ont interprété le Kaddish de Ravel, l'Hymne européen et La Marseillaise.

Les élèves de différents établissements ont ensuite présenté au public toute l'intelligence dont ils savent faire preuve, encadrés par leurs professeurs. L'histoire et la mémoire de la Shoah sont enseignées dans nos écoles, collèges et lycées. Les valeurs de la République sont fortement portées.

Le combat contre l'antisémitisme, indissociable du projet républicain, est mené sans relâche.

Merci aux élèves et aux professeurs des Lycées de l'Assomption Briey, collège Joliot Curie de Dieulouard, Lycée Fabert, lycée polyvalent hôtelier Raymond Mondon et collège Camille Claudel de Ville de Xertigny.

FOCUS

- L'engagement des établissements dans le **label Égalité filles-garçons** reste fortement encouragé ; il offre l'occasion de renforcer la réflexion et la mobilisation de toutes et tous contre toute forme d'inégalités
- La mission égalité vient en **appui aux établissements** pour réguler les actes ou propos discriminatoires

LA MISSION ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Accompagne des établissements pour soutenir et renforcer les actions déployées contre les propos et actes racistes, sexistes, LGBTphobes et discriminations. Son action se concrétise grâce à une coordonnatrice à temps plein et 20 personnes ressources - CPE, chefs d'établissement, DDFPT, Psy-EN, professeurs qui élaborent des actions, des outils et interviennent ponctuellement en formation et sensibilisation.

Pour créer un environnement scolaire respectueux et inclusif, l'académie de Nancy-Metz a mis en place un dispositif complet de lutte contre toutes les formes de discrimination. Grâce à une équipe pluridisciplinaire et à des partenariats solides, nous proposons des formations, des outils pédagogiques et des actions de sensibilisation adaptées aux besoins de chaque établissement.

Le dispositif GrAL, qui associe les élèves, les parents et les professionnels de l'éducation, est un exemple concret de notre volonté de co-construire des réponses innovantes et efficaces aux enjeux de la lutte contre les LGBTphobies. Ensemble, nous œuvrons pour une école où chaque élève se sent valorisé et respecté, quelles que soient ses origines, sa sexualité ou son identité de genre.

L'académie de Nancy-Metz entretient des liens privilégiés avec un écosystème de partenaires variés : associations, collectivités territoriales, DRDFE, Université de Lorraine, cités éducatives, etc. Cette collaboration fructueuse permet de proposer une offre de formation continue particulièrement riche et adaptée aux enjeux actuels.

Au cœur de ce dispositif, l'École Académique de Formation Continue (EAFC) joue un

rôle central en proposant un cycle de formation spécifique dédié à la lutte contre les discriminations. Ce cycle aborde de manière transversale les différentes formes de discriminations, qu'il s'agisse des inégalités filles-garçons, des LGBTphobies, du racisme ou encore des discriminations liées au handicap.

Un cycle de formation est dédié à la lutte contre les discriminations : agir pour l'égalité filles-garçons, contre les LGBTphobies, contre les propos et actes racistes, promouvoir la mixité sociale.

L'académie de Nancy-Metz met à disposition des ressources sur le site de l'académie autour de l'égalité entre les filles et les garçons et le respect des droits des personnes lgbt+ : www.ac-nancy-metz.fr/egalitefilles-garcons-123587

En Moselle, un groupe d'enseignants engagés a créé des projets innovants pour sensibiliser les élèves du premier degré aux questions de genre, favorisant ainsi une meilleure compréhension et un plus grand respect de la diversité. Il a également proposé un contenu adapté au public plus jeune : ressources, projets pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons à travers des actions pédagogiques.

Les « Egalistiques » sont des moments privilégiés pour renforcer les liens entre les différents acteurs de l'éducation et impulser de nouvelles dynamiques en faveur de l'égalité. À travers la réflexion et l'action en faveur de l'égalité, en proposant des ateliers, des conférences et des échanges entre pairs.

UN ENGAGEMENT CONTINU DU PARCOURS SCOLAIRE AU PARCOURS CITOYEN

Les apprentissages et expériences scolaires concourent à l'acquisition d'une culture de l'engagement, renforcée par des dispositifs tels que le Service National Universel, le Service Civique ou encore la Réserve civique.

Afin de favoriser l'engagement des jeunes, une politique d'information volontariste est mise en place, notamment dans le cadre de l'enseignement moral et civique, lors des Semaines de l'engagement ou des salons d'orientation. Les missions de Service civique dans les établissements scolaires permettent aux jeunes de vivre une expérience d'engagement au service de l'intérêt général et de contribuer à l'action éducative du ministère.

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, pour un minimum de 6 mois. Indemnisé 620 euros net par mois, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements, régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine.

Sur tout le territoire lorrain, écoles, collèges et lycées, l'académie propose des missions de Service Civique, ouvertes aux jeunes de 18 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) sans condition de formation. Elles leur permettent d'acquérir une expérience significative, de développer des compétences, notamment sociales, et de découvrir des secteurs d'activité qui les intéressent.

FOCUS

À l'échelle régionale. :

- 2 584 missions ont été agréées
- 6 547 volontaires sont entrés en mission
-

Dans l'académie de Nancy-Metz au cours de l'année 2023-2024, ce sont quelques 900 volontaires qui se sont engagés pour une mission, repartis sur les quatre départements.

Par leur engagement, ces jeunes donnent du souffle à de multiples projets éducatifs au bénéfice des élèves.

Ils peuvent notamment accompagner des actions ou projets artistiques, culturels et sportifs – **Génération 2024 – des actions et projets d'éducation à la citoyenneté, en faveur de la transition écologique et du développement durable.** Certains contribuent à promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des écoles et établissements scolaires, d'autres à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Les candidats au recrutement retrouveront toutes les informations pratiques et les offres de mission de l'académie sur le Site National de l'Agence du Service Civique.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le SNU est un dispositif d'engagement de la jeunesse permettant aux jeunes de se confronter et de se faire une définition de la notion d'intérêt général. Il s'adresse aux jeunes Français qui souhaitent participer à la construction d'une société de l'engagement.

Il est construit en trois phases : le séjour de cohésion, d'une durée de 12 jours, en internat, hors du département de résidence, pendant l'année de seconde ; une mission d'intérêt général de 12 jours consécutifs ou 84 heures perlées dans une association, une collectivité territoriale, un service déconcentré de l'Etat, etc.

Elle doit, a minima, débiter dans l'année qui suit la validation du séjour de cohésion ; enfin, un engagement de longue durée avant 26 ans, qui peut être par exemple un service civique. Lors du séjour de cohésion, 4 modules sont toujours dispensés : Défense et mémoire ; Sécurité ; Code de la route ; Promotion de la santé. S'y ajoutent de nombreux autres modules qui peuvent concerner la défense, le développement durable, la citoyenneté, la culture, la cohésion ou encore la connaissance des services publics et l'accès au droit.

Afin de favoriser l'engagement des jeunes, elle a coordonné l'organisation de :

- **55 séjours de cohésion** du Service national universel (SNU)
- **de 12 jours**
- **sur 10 sessions**
- **dont 6 hors temps scolaire.**

Première étape d'un parcours d'engagement, ces séjours ont permis à ces jeunes de 15 à 17 ans de vivre une expérience de vie collective, d'appréhender autrement les valeurs de la République, de mieux connaître les dispositifs d'engagement, de travailler sur la transition écologique, le patrimoine...

En 2024, le dispositif s'est étoffé avec la labellisation de classes et lycées engagés au sein desquels des élèves ont pu travailler, en classe et au long de l'année, sur une des quatre colorations suivantes : Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques, Environnement, Défense et mémoire, Résilience et prévention des risques dont 1 556 élèves ont vécu une autre approche durant quatre sessions de séjours de cohésion du SNU.

Au final, **ont effectué leur séjour de cohésion en Grand Est :**

- **4 206 jeunes du Grand Est**
- **2 049 jeunes Franciliens.**



Le Service national universel : l'engagement citoyen des 15-17 ans

Objectifs

- Développer la **cohésion nationale**
- Promouvoir **une culture de l'engagement**
- Accompagner **l'insertion sociale et professionnelle**

UN TEMPS DE COHÉSION

- **Séjour collectif de 12 jours** en dehors du département de résidence
- **Hors temps scolaire et sur inscription individuelle** (sauf Classe engagée)
- **Activités liées aux enjeux de société** : citoyenneté, institutions européennes, santé, services publics, mémoire et défense, culture, développement durable, patrimoine, etc.



Depuis 2019

140 000
participants

Au 1^{er} semestre 2024

49 874
participants

8 244
encadrants

451
séjours de
cohésion
sur 9 sessions

UN TEMPS DE SERVICE À LA NATION

Chaque jeune peut choisir la cause pour laquelle il souhaite s'engager afin de se sentir pleinement utile à la société. Son engagement peut prendre deux formes :

- **une mission d'intérêt général** ;
- **un engagement long type Service civique.**

LE LABEL CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS

Depuis 2023, **tout jeune scolarisé en classe de 2^{de} ou en 1^{re} année de CAP** peut s'inscrire, au sein de son établissement scolaire, dans une classe engagée.



Un projet pédagogique thématique

Défense et mémoire
Sport et Jeux olympiques
et paralympiques
Environnement
Résilience et prévention
des risques

Un séjour de cohésion SNU organisé sur le temps scolaire

autour d'un socle commun
et du projet pédagogique
de l'établissement scolaire
d'origine

19 Rapprocher l'École du monde du travail

L'ESSENTIEL

- Des élèves mieux informés sur le monde professionnel avec la découverte des métiers au collège et un stage d'observation obligatoire pour tous les élèves de 2nde générale et technologique.
- Des projets concrets pour associer l'entreprise à la préparation des compétences des filières d'avenir à l'échelle d'un territoire.
- Des enseignants formés en entreprise pour mieux transmettre les compétences.

SOUTENIR L'AMBITION DES ÉLÈVES PAR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DE L'ENTREPRISE

Connaître la diversité des parcours et le fonctionnement du monde du travail est un enjeu fondamental pour élargir l'ambition des élèves et diversifier leur connaissance des métiers. Après une année d'expérimentation en 2022-2023 dans **640 établissements**, dont 176 en éducation prioritaire, à compter de la rentrée 2024, tous les élèves de 5^e, 4^e et 3^e bénéficient d'activités de découverte des métiers, grâce à un horaire dédié dans leur emploi du temps.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

DES SERVICES EN LIGNE PLUS PERFORMANTS ET ENRICHIS

Des outils complémentaires de l'accompagnement

Les classes de 3^e et de 2nde sont des étapes clés pour les choix d'orientation et d'affectation.

Depuis trois ans, les services en ligne « orientation » et « affectation » visent à améliorer et simplifier les étapes des procédures pour les familles dans une dynamique d'amélioration continue. Conçus pour favoriser un égal accès à l'information, ils sont complémentaires de l'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques dans le processus de choix et les démarches administratives.

LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DANS TOUS LES COLLÈGES LA GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF

Les activités dédiées à la découverte des métiers sont inscrites à l'emploi du temps des élèves et se déroulent le plus souvent en dehors des temps d'enseignement.

Elles consistent en la découverte de secteurs d'activité (santé, aéronautique, services à la personne, etc.), en des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnels (dans ou en dehors de l'établissement), visite d'établissements ou CFA. Priorité du Gouvernement, cette mesure permettra à tous les élèves, d'ici 2026, de connaître au moins 50 métiers à la fin du collège. Il s'agit d'ouvrir les horizons de tous les élèves et de leur donner la possibilité de faire des choix dégagés des stéréotypes de genre, sociaux, territoriaux ou de handicap. Ainsi, chacun pourra construire plus librement, et progressivement, un parcours qui correspond à ses talents et ses aspirations au collège puis au lycée.

Des partenariats État-Régions et une mobilisation élargie.

Les actions de découverte des métiers au collège sont organisées dans le cadre du partage de compétences État-Régions en matière d'information et d'orientation.

Compétentes pour organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, les régions sont des acteurs majeurs de la découverte des métiers. Leurs offres de service, de documentation, d'événements et d'actions avec les réseaux d'acteurs sont structurantes et permettent la mobilisation des milieux économiques et professionnels.

DES PROFESSEURS MIEUX FORMÉS ET OUTILLÉS

Pour assurer la découverte des métiers au collège, un référent découverte des métiers assure la coordination et la planification des actions en lien avec les partenaires extérieurs.

Ce référent et, progressivement, les professeurs qui assurent la mission d'animation, bénéficieront de la poursuite de leur formation engagée en 2023/2024.

Pour assurer l'accompagnement à l'orientation

Avec l'appui des psychologues de l'Éducation nationale, les professeurs jouent un rôle essentiel pour l'accompagnement à l'orientation des élèves.

Au collège et au lycée, les professeurs principaux sont les premiers interlocuteurs des élèves et des familles.

En appui l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) a développé plus de **700 ressources pédagogiques**. Indexées au référentiel de compétences à s'orienter au lycée, à un référentiel analogue pour le collège, ces ressources guident la démarche d'éducation à l'orientation en visant l'acquisition de compétences nécessaires pour faire des choix éclairés tout au long de son parcours de formation puis de sa vie professionnelle,

D'ici 2026, l'ensemble des professeurs principaux du collège et du lycée seront accompagnés et formés à l'orientation.

L'application découverte des métiers sera déployée dans l'ensemble des collèges afin d'accompagner les initiatives en matière de découverte des métiers.

DES SERVICES EN LIGNE PLUS PERFORMANTS ET ENRICHIS

Des outils complémentaires de l'accompagnement

Les classes de 3^e et de 2^{nde} sont des étapes clés pour les choix d'orientation et d'affectation.

Depuis trois ans, les services en ligne « orientation » et « affectation » visent à améliorer et simplifier les étapes des procédures pour les familles dans une dynamique d'amélioration continue. Conçus pour favoriser un égal accès à l'information, ils sont complémentaires de l'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques dans le processus de choix et les démarches administratives.

Stage en 2^{nde} générale et technologique

La séquence d'observation en milieu professionnel instaurée à compter de l'année scolaire 2023-2024 pour tous les élèves en classe de 2^{de} générale et technologique (soit un peu plus de 561 000 élèves) est une opportunité sans précédent pour les acteurs du monde économique et professionnel, tant public que privé :

- de contribuer à enrichir et diversifier les projets d'orientation des jeunes ;
- d'enrichir leur culture économique et professionnelle.

FOCUS

Le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions 2030

Le Cefpep 2030 est un appel à projets à toutes les entreprises qui souhaitent accueillir des enseignants en stage pour renforcer leurs compétences métiers sur une journée et jusqu'à deux semaines. Les offres peuvent être mises en place pour toute la France ou en proximité. 10 000 journées de formation en entreprise seront proposées en 2024.

20 Se mobiliser pour la transition écologique

L'ESSENTIEL

L'École du futur est une école plus engagée dans la protection de l'environnement et la transition écologique. Ses priorités pour l'année 2024-2025 sont :

- renforcer l'accompagnement des éco-délégués ;
- poursuivre le déploiement de la labellisation E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable) ;
- favoriser le développement des aires éducatives (marines, terrestres, fluviales) ;
- mettre l'accent sur les dispositifs d'éducation à la mer, dans le cadre de l'Année de la mer.

NOUVEAU

Après le renforcement des programmes scolaires en 2019 et 2020, des évolutions récentes ou à venir consolident encore la place accordée à l'EDD et à la transition écologique dans les programmes scolaires.

Ainsi, le **nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) donne une place importante** à l'EDD et constitue un support pour des projets interdisciplinaires.

Le travail de rénovation et de création de diplômes professionnels se poursuit pour répondre aux besoins d'évolution des métiers et des compétences en tenant compte des enjeux de la transition écologique.

Dans le cadre de la **formation à la transition écologique de tous les agents de la fonction publique d'ici 2027**, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse forme actuellement ses cadres et prépare la phase suivante, qui concernera 1,2 million d'agents.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

L'académie de Nancy-Metz est très investie dans la généralisation de l'Éducation au développement durable depuis de nombreuses années. L'année 2023-2024 a été marquée par une dynamique et un engagement des écoles et établissements scolaires notamment au travers de la labellisation.

En 2023-2024 899 établissements (écoles, collèges, lycées) ont déposés des dossiers de labellisation.

A la rentrée 2024, la moitié de nos établissements sont déjà labellisés. Nous sommes passés de 300 à 1100 établissements labellisés en 1 année.

LE LABEL E3D

La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) vise à reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Cette démarche participe à l'éducation au développement durable, en faisant de l'établissement un lieu

d'apprentissage global du développement durable. Le déploiement de la labellisation E3D doit être accéléré pour atteindre 20 000 structures scolaires labellisées à la rentrée 2025 et 100 % en 2030. Les labels seront attribués cette année en septembre.

Chaque école et établissement labellisé recevra un courrier accompagné d'un diplôme personnalisé, qu'il sera possible d'agrandir et d'imprimer afin de l'afficher en bonne place.

AIRES TERRESTRES ÉDUCATIVES

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

Ce projet éco-citoyen s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire. Il s'adresse aux classes de CE2, de cycle 3 (CM1, CM2, 6e), cycle 4 (5e, 4e, 3e) et de lycées.

Chaque année, les inscriptions sont ouvertes sur le site de l'Office français de la biodiversité entre juin et septembre. <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

Pour retrouver toutes les actualités de l'EDD dans l'académie de Nancy-Metz : <https://sites.ac-nancy-metz.fr/edd/>

DES ESPACES D'ENGAGEMENT COLLECTIF

L'État poursuit son soutien aux collectivités territoriales pour la rénovation énergétique du bâti scolaire à travers le programme ÉduRénov. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse accompagne cette transition écologique du patrimoine scolaire en lien avec les collectivités

FOCUS

LA COP DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE GÉOGRAPHIE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

À l'occasion du Festival International de Géographie qui se tient à Saint-Dié-des-Vosges, près de 200 collégiens et lycéens participeront, le vendredi 04 octobre 2024, à un Festival pédagogique du court-métrage Écofiction puis à une COP des élèves sur le sujet suivant : «Quelle(s) Terre(s) voulons-nous ? Du global au local».

Des ateliers seront proposés autour des 5 axes majeurs de l'agenda 2030 :

- Les besoins de base de l'humanité
- Une société respectueuse et solidaire
- Une prospérité économique durable
- Des équilibres environnementaux pour une gestion raisonnée du système Terre

Un engagement collectif et partenarial. Ces ateliers donneront lieu à des résolutions présentées aux élèves ainsi qu'aux personnalités présentes à la fin de la journée.



FOCUS

LE PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE 2024

Ce concours vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués dans les écoles et établissements scolaires, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs. Pour concourir l'école, le collège ou le lycée doit envoyer une courte vidéo d'1 minute 30 s maximum, réalisée par des éco-délégués (ou des élèves engagés dans les écoles) et illustrant un projet ainsi que la démarche suivie.

Le jury académique a délibéré le 17 avril 2024. Il a réuni les membres de la mission académique EDD, les éco-délégués lauréats du prix 2023, accompagnés par leurs enseignants ainsi qu'une élue au CAVL.



Les lauréats académiques 2024 sont :

**1^{er} Prix : Collège Louis Pasteur -
Faulquemont**

2^e Prix : Collège de la Craffe - Nancy

3^e Prix : Collège Amiral de Rigny - Toul

Les trois productions vidéo ont été déposées sur le site académique de l'EDD

La vidéo du premier prix académique a été transmise au ministère et a pu concourir pour le prix national.

<https://sites.ac-nancy-metz.fr/edd/le-prix-de-laction-eco-deleguee-2023-2024/>



21

Promouvoir l'égalité des chances hors des murs de l'école

L'ESSENTIEL

- Pour donner aux jeunes les outils de leur émancipation, le ministère renforce la continuité éducative et la mixité sociale dans les Colos apprenantes, pour que chaque temps de vie des jeunes contribue à élargir leurs horizons.
- En septembre, le plan 1 jeune 1 mentor sera décliné pour les jeunes en lycée professionnel. Le mentorat à destination de ces jeunes constitue l'une des briques de la réforme de la voie professionnelle.

RENFORCER LE RÉSEAU DE DISPOSITIFS ÉDUCATIFS ET ÉLARGIR LES BÉNÉFICIAIRES

Le ministère multiplie les passerelles et partenariats entre les différents acteurs **en s'appuyant sur le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT)**. Aux PEDT peut être ajouté **le label Plan mercredi**, qui vise à garantir aux enfants un accueil de loisirs le mercredi. Cette démarche rencontre un succès significatif, puisque 70 % des communes disposant d'une école publique et d'un accueil de loisirs fonctionnant le mercredi sont désormais labellisées Plan mercredi.

LE PLAN 1 JEUNE, 1 MENTOR

Les programmes de mentorat « 1 jeune, 1 mentor » soutenus par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'adressent prioritairement aux jeunes en situation de fragilité, entre 6 et 30 ans, partout en France : jeunes aux origines sociales ou économiques modestes, jeunes en situation de handicap, jeunes rencontrant des difficultés à l'école, jeunes en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), etc.

Il faut souligner que le mentorat, s'il a pour ambition principale d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, propose des objectifs qui peuvent varier en fonction des besoins. Les mentors peuvent par exemple soutenir les jeunes dans leur scolarité ou encore proposer

une aide à l'orientation scolaire et universitaire. Ainsi, 72% des jeunes concernés ayant bénéficié du mentorat estiment que cette relation leur a permis de mieux appréhender leur projet d'étude ou d'orientation professionnelle. De même, 89 % des jeunes concernés affirment que leur relation de mentorat a eu un impact positif sur leurs résultats scolaires.

Le public scolaire représente la moitié des mentorés, les étudiants 40 %.

LA PLATEFORME : 1 JEUNE, 1 MENTOR

La plateforme animée par le Collectif Mentorat, permet le dépôt des candidatures de mentors et de jeunes mentorés. Elle fait le lien entre ces candidatures et les structures expertes dans le champ du mentorat.

Les demandes sont relayées vers l'association du Collectif Mentorat la plus pertinente. (<https://www.ljeunementor.fr>)

La Région académique Grand Est s'est engagée dès l'année 2023-2024 à développer ses partenariats avec le Collectifs Mentorat et les associations qui y adhèrent afin de poser les bases d'un développement massif pour la rentrée 2024.

FOCUS

LE MENTORAT EN 2023

- 160 000 jeunes accompagnés par des associations subventionnées pour mettre en œuvre des programmes de mentorat.
- 90 % des jeunes très satisfaits ou plutôt satisfaits du programme de mentorat dont ils ont bénéficié.

Source : rapport d'activité 2023 du Collectif Mentorat

LES RENCONTRES DU MENTORAT LYCÉE PROUVÉ NANCY MARDI 28 MAI 2024

Cette matinée a consisté à réunir les acteurs institutionnels, associatifs, économiques et les élèves en vue de faire connaître le mentorat et de créer des synergies.

Les élèves de seconde de ce lycée professionnel se sont inscrits sur la base du volontariat.

Une première table ronde dont le thème était « quels sont les impacts du mentorat en entreprise pour le mentoré et le mentor ? » a permis d'échanger sur les enjeux du mentorat.

S'en est suivi ensuite le témoignage très enthousiaste d'un élève mentoré, moment phare de la matinée.

La matinée s'est terminée par des discussions très animées en petits groupes entre collaborateurs d'entreprises et élèves.

À l'issue de cette rencontre, 4 élèves souhaitaient être accompagnés dès la rentrée 2024.



ENCOURAGER ET DYNAMISER LES COLONIES DE VACANCES

Colos apprenantes

Pendant les temps extra-scolaires, le ministère reconduit l'opération Colos apprenantes dans les colonies de vacances, **le versant séjours avec hébergement des Vacances apprenantes**. Ces séjours labellisés ont été rénovés **avec un fort ancrage des projets pédagogiques dans les approches et les finalités propres à l'éducation populaire** (jeux, expérimentations, développement de l'autonomie et des compétences psychosociales, apprentissages de la vie en collectivités, etc.). **La recherche d'un plus grand brassage social, culturel et territorial** se traduit par un élargissement des publics bénéficiaires jusqu'aux classes moyennes. Ces séjours apprenants **impliquent plus étroitement les collectivités dans le suivi des mineurs** tout au long de leur parcours, de la préparation du départ jusqu'à la valorisation de leur séjour, au retour. **Les animateurs des services jeunesse des communes, les familles et les enseignants sont parties prenantes** de l'accompagnement des mineurs dans le choix des séjours et des modalités d'inscription.

NOUVEAU

Pass colo pour faciliter les départs

Le Pass colo prend la forme d'**une aide au départ en colonie de vacances pour les enfants de 11 ans dont la famille justifie d'un quotient familial inférieur ou égal à 1500 euros**. Le montant de l'aide, directement déduit du coût du séjour et cumulable avec d'autres aides aux vacances, s'élève de 200 à 350 euros selon les ressources familiales.

Le Pass colo est inscrit dans le Pacte des solidarités porté par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP). **Doté de 9 millions d'euros pour 2024, avec une montée en charge jusqu'en 2027 (30 millions d'euros), le Pass colo a vocation à être pérennisé.**

Mi-août 2024, 14 000 enfants nés en 2013 ont été bénéficiaires de cette nouvelle aide ; 1 750 organisateurs ont passé une convention avec le dispositif et proposent dans ce cadre 23 000 séjours.

22 Encourager la mobilité européenne et internationale

L'ESSENTIEL

- La France est le premier pays d'envoi en mobilité dans le cadre du programme Erasmus+.
- 48 % des établissements français disposent d'au moins un partenariat scolaire actif avec un établissement étranger.
- Les lycéens des voies générale et technologique peuvent obtenir une mention mobilité européenne et internationale sur leur diplôme du baccalauréat.
- En septembre, le site Découvrir le monde ! (www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr) permet de mieux s'informer sur les opportunités de mobilité.

VALORISER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

L'expérience de la mobilité internationale, en cadre scolaire ou non, est un soutien essentiel pour la formation de citoyens actifs et ouverts sur le monde, ainsi qu'un levier incontournable pour l'acquisition de compétences linguistiques et transversales. **Elle facilite la poursuite d'études supérieures à l'étranger et l'insertion professionnelle des jeunes. L'égal accès des jeunes à ces opportunités est donc une priorité.**

La DRAREIC est un acteur incontournable dans la mise en œuvre de la stratégie internationale de l'académie, en contribuant à l'établissement et au développement de partenariats bi- et multilatéraux dans les domaines de la coopération transfrontalière, européenne et internationale, notamment en matière d'éducation au développement et de promotion de la langue française.

DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

La stratégie d'ouverture transfrontalière, européenne et internationale de la région académique Grand Est se décline autour de 3 axes de travail priorités :

- **Axe 1** : Mettre l'Europe au service des établissements
- **Axe 2** : Mettre l'international au service de la réussite des élèves
- **Axe 3** : Mettre l'Europe et l'international au service des personnels

La DRAREIC met en œuvre des programmes de mobilité, des projets de coopération et des modules de formation pour favoriser l'acquisition de connaissances et de compétences démocratiques, sociales et interculturelles. Ces compétences contribuent à l'édification d'une citoyenneté européenne et à l'ouverture d'esprit. Ce pilier est développé en étroite collaboration avec les institutions pertinentes et en synergie avec le service jeunesse et sport.

LES MOBILITÉS

Les financements pour les mobilités sont assurés par différents biais selon les pays :

- L'Allemagne et les pays germanophones : la Convention Plurilinguisme et Transfrontalier grâce à des cofinancements de l'Université de Lorraine, la Région Grand Est et des conseils départementaux, l'Office franco-allemand pour la jeunesse, l'agence ProTandem, les programmes Interreg Grande Région.
- Pour les pays européens : Erasmus+.

La DRAREIC œuvre au quotidien au développement des mobilités individuelles et collectives des élèves et des mobilités des personnels sans oublier les mobilités entrantes et hybrides (eTwinning et TeleTandem).

Afin d'accomplir sa mission, la DRAREIC s'appuie sur un solide réseau de partenaires diplomatiques, méthodologiques et financiers. Son plan d'action vise à élargir l'accès aux mobilités individuelles et collectives pour un plus grand nombre d'élèves.

Dans cette perspective, la délégation est active dans la recherche de nouveaux partenariats à l'échelle de la région académique.

LES PROJETS DE COOPÉRATION

L'ouverture transfrontalière, européenne et internationale des écoles et des EPLE de la région académique Grand Est repose également sur les partenariats établis avec des établissements étrangers.

La DRAREIC aide les écoles et les établissements du second degré à lier des partenariats.

L'objectif est d'élargir ses horizons en diversifiant ses domaines de coopération avec ses pays partenaires. Cela se traduit par des mobilités de délégations de la région académique, axées sur des thématiques prioritaires telles que le climat scolaire, le numérique éducatif, l'inclusion, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

Ces mobilités s'inscrivent dans le cadre de programmes européens comme Erasmus+ et Interreg Grande Région.

FOCUS



LES PROJETS INTERREG ENGAGEMENT'GR, PRO-MOTION'GR

Le programme Interreg VI GR pour les années 2021 à 2027 définit des axes stratégiques prioritaires visant au développement d'une Grande Région plus verte, plus sociale, plus proche des citoyens et dotée d'une meilleure gouvernance de coopération transfrontalière. Le projet Interreg Engagement Grande Région (ou Engagement'GR) s'inscrit dans la lignée de ces objectifs, puisqu'il aspire à renforcer les jeunes habitants de ce territoire concernant ces sujets.

En effet, Le projet Engagement'GR propose aux acteurs éducatifs et de la jeunesse de la Grande Région, garants des valeurs démocratiques, de travailler ensemble, afin de faire face aux crises multiples que rencontre la société et qui touchent particulièrement la jeune génération (discrimination, harcèlement, réchauffement climatique, repli sur soi, dépolitisation, déscolarisation, dangers du numérique, cybercriminalité, etc.). Il s'agira ici d'offrir aux jeunes la possibilité de devenir des citoyens actifs, conscients, intégrés et engagés en Grande Région, grâce à des mesures en temps scolaire et extrascolaire. Ils pourront expérimenter, promouvoir et vivre pleinement la mobilité et l'interculturalité propres à la Grande Région.

Portées par 18 partenaires, les activités menées par le projet permettront aux jeunes de ces territoires d'acquérir de nouvelles compétences en matière de développement durable, des nouvelles technologies, d'emploi, de démocratie ou encore de culture.

La Grande Région offre un espace de vie et de travail riche en opportunités dont les jeunes n'ont souvent pas connaissance. Les employeurs, eux, n'ont pas conscience que cette région abonde en talents, notamment à cause des différences de formations et d'un manque de connaissance sur les parcours éducatifs.

C'est là qu'intervient le projet PRO-MOTION'GR avec ses offres transfrontalières pour connecter les jeunes en formation, les professeurs et les entreprises afin de créer une véritable communauté. Grâce à des expériences partagées dans la Grande Région, des rencontres avec d'autres jeunes et des collaborations avec des entreprises, les jeunes évoluent sur le plan personnel, professionnel et linguistique. En élargissant leurs horizons, ils se sentent de plus en plus chez eux dans la Grande Région.

Pour les entreprises, le projet PRO-MOTION'GR offre un accès privilégié à des informations précieuses, leur permettant de mieux cerner les cursus professionnels des régions partenaires. Une manière pertinente d'évaluer les compétences des candidats venus d'ailleurs.

NOUVEAU

Afin d'informer tous les jeunes et de les guider parmi les divers programmes, dans et hors du cadre scolaire, le site Découvrir le monde ! fait peau neuve en septembre. Il propose des ressources, un moteur de recherche et des témoignages.

DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

La mise en place de mobilités individuelles d'élèves en encourageant les élèves à s'inscrire dans les dispositifs de l'OFAJ (Sauzay ou Voltaire) mais également dans des dispositifs académiques spécifiques.

Ainsi des mobilités sont coordonnées par l'académie pour des mobilités vers l'Allemagne (programmes courts de collégiens), vers l'Espagne, vers l'Italie ou bien vers la Norvège.

Les mobilités se font en direction de la majorité des pays européens, tant pour les élèves que les enseignants.

FOCUS

Les partenariats en 2023-2024

96% des établissements de l'académie ont au moins un partenariat étranger actif (193 collèges et 96 lycées)

PLUS-VALUE D'UNE MOBILITÉ

Plus-value professionnelle : nouvelle expérience, autonomie, adaptabilité, renforcement des apprentissages, prise de décision.

Plus-value linguistique : prise de conscience de l'importance du plurilinguisme, renforcement des compétences linguistiques, développement des capacités de communication.

Plus-value interculturelle : développement de compétences interculturelles et multiculturelles, ouverture d'esprit, curiosité, acceptation de la différence, compétences sociales et européennes.

Plus-value personnelle : autonomie, confiance en ses capacités, découvertes de soi, élargissement du cercle amical.

En quelques chiffres pour 2023-24

- **41 000 élèves** ont bénéficié d'une mobilité collective, dont 19 500 en Allemagne.
- **811 élèves** ont effectué une mobilité individuelle, dont 345 lycéens professionnels en Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP).
- **51 étudiants de BTS** ont également fait l'expérience de la mobilité.

La DRAREIC soutient la réalisation de projets interculturels et transversaux, valorise l'engagement à l'international et les délégués de région académique soutiennent également les écoles et les établissements dans l'élaboration de projets interculturels et transversaux pour faciliter la médiation interculturelle, par le biais de projets interdisciplinaires (proposition d'appels à projets).

L'organisation de projets eurocitoyens (ex : concours, appels à projets) et la découverte des institutions européennes peuvent contribuer au développement de compétences démocratiques.

Exemple : Le programme des jeunes ambassadeurs, le programme Europamobil mené en partenariat avec la Région Grand Est et l'association CRISTEEL, le prix Hippocrène.

L'attribution du label Euroscol permet d'identifier des écoles et des établissements ressources et experts de l'ouverture européenne au sein des territoires de la région académique.

PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DES PERSONNELS

La promotion de la mobilité européenne et internationale pour former les enseignants et personnels éducatifs, dont les animateurs socio-éducatifs, est aussi une priorité. Cette ouverture à l'international développe l'esprit critique, stimule la recherche et favorise l'évolution des politiques éducatives.

FOCUS

Label Euroscol

En juin 2024, l'académie de Nancy-Metz compte

- 73 établissements labélisés (dont 16 écoles, 22 collèges, 7 LPO et 28 LP).

Les professeurs certifiés DNL (Discipline Non Linguistique) jouent un rôle crucial dans le développement des compétences interculturelles des élèves et l'internationalisation de leur établissement.



FOCUS

LES CONVENTIONS PLURILINGUISME ET TRANSFRONTALIER

L'académie de Nancy-Metz, en tant qu'académie frontalière, apporte une attention particulière à l'apprentissage de l'allemand dans une approche plurilingue – conformément au Traité d'Aix-la-Chapelle de 2019.

C'est ainsi qu'elle s'associe à l'Université de Lorraine et aux collectivités territoriales (Région Grand Est et conseils départementaux) pour dérouler différents axes de travail dans le cadre de conventions opérationnelles :

- Le soutien à des projets interculturels motivants autour de l'apprentissage de la langue et de la culture allemandes grâce à l'appel Interculturalités sur la plateforme ADAGE
- Le développement de partenariats et de mobilités transfrontalières
- La formation initiale et continue des enseignants du premier et du second degré : modules d'allemand complémentaires pour les étudiants, organisation d'un diplôme universitaire « Pratiquer et enseigner l'allemand à l'école, au collège ou au lycée » pour les professeurs des écoles et les professeurs de DNL, cours d'allemand, séjours linguistiques en Allemagne
- Séminaire de contact pour les maternelles Elysée (+ 10 écoles labellisées cette année, 47 dans l'académie)
- Séminaire « Plurilinguisme, partenariats et mobilités » organisé au printemps.

La dynamique d'ouverture transfrontalière, européenne et internationale de la région académique Grand Est répond aux enjeux de formation et de développement de l'engagement des jeunes, futurs citoyens européens.





Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz
9 rue des Brice, rond-point Marguerite de Lorraine
CS 30 013, 54 035 Nancy CEDEX
tél : 03 83 86 20 20

www.ac-nancy-metz.fr

